

cndp Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DU GARANT

Projet AQUIND

Interconnexion électrique entre
la France et le Royaume-Uni

CONCERTATION POST-
CONCERTATION PREALABLE

04 SEPTEMBRE 2019 – 19 JANVIER 2021

Laurent DEMOLINS

Désigné par la Commission nationale
Du débat public

Le 19 JANVIER 2021

Rapport du garant

Projet AQUIND

05 Mai 2018 – 19 janvier 2021

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION.....	10
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE (GARANT).....	13
SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE.....	14
- Les engagements post-concertation du maître d'ouvrage.....	14
- La tenue par le maître d'ouvrage de ses engagements post-concertation	16
MISSION DU GARANT.....	16
ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION POST	17
- Une organisation qui a glissé dans le temps et un contexte juridique compliqué	17
- Une concertation post marquée par l'opposition du collectif « Non à Aquind ».....	18
- Le site internet de la concertation post.....	22
- La couverture presse.....	22
- Un maître d'ouvrage qui a joué le jeu de la concertation.....	23
LES PROBLEMATIQUES ACER - CRE - DGEC ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA CONCERTATION.....	23
RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION.....	24
ENSEIGNEMENTS TIRES PAR AQUIND.....	24
AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET, RECOMMANDATION AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION PENDANT LA REALISATION DU PROJET JUSQU'A LA RECEPTION DES EQUIPEMENTS ET DES TRAVAUX).....	25
TRENTE ANNEXES OU PIECES JOINTES.....	27

PREAMBULE

Le présent document est le bilan du garant de la concertation post concertation préalable du projet AQUIND. Il ne couvre pas la totalité du processus de concertation, mais concerne uniquement la période du 5 mai 2018 au 31 janvier 2021. Il s'agit d'un retour critique du garant sur la qualité des actions menées par le maître d'ouvrage pour garantir le droit à l'information et à la participation du public. Il rend compte des arguments échangés et des recommandations du garant au maître d'ouvrage pour la suite.

Ce nouveau bilan intermédiaire qui fait suite à un précédent point intermédiaire établi par le garant le 2 septembre 2019, constitue un nouveau point d'étape en attendant la décision de mener une enquête publique, laquelle pourrait se tenir à compter de l'été ou de l'automne 2021.

Toutes les illustrations insérées dans le texte sont issues de la documentation du maître d'ouvrage AQUIND.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRES D'OUVRAGE :**

Aquind participe à l'objectif de fourniture d'un réseau électrique durable au consommateur européen, en tant qu'acteur privé du développement des réseaux transfrontaliers. **Aquind Limited** (78 Pall Mall, SW1Y 5ES, Londres) et sa filiale française **Aquind SAS** (72 rue de Lessard, 76100 Rouen) sont des sociétés respectivement à responsabilité limitée et par actions simplifiée, inscrites au registre des entreprises britanniques (numéro 066 814 77) et français (numéro 851 248 955).

RTE, le gestionnaire du Réseau Public de Transport, assure la maîtrise d'ouvrage du raccordement du projet Aquind au réseau électrique national dans le cadre des Nouvelles Interconnexions Dérogatoires (NID) au sens du règlement (CE) n°943/2019 du Parlement européen et du Conseil du 5 Juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité.

Les sociétés WSP, Arcadis et Natural Power ont été mandatées en France pour accompagner Aquind dans le développement de son projet d'interconnexion électrique. Elles ont travaillé à l'étude de la faisabilité du projet via l'identification des contraintes. Les missions se répartissent de la manière suivante :

- **WSP** : ingénierie et supervision générale France - Angleterre ;
- **Arcadis** : faisabilité du tracé terrestre en France, du poste électrique RTE de Barnabos (département de Seine-Maritime) à l'atterrage, évaluation des enjeux environnementaux sur le tracé terrestre du projet (y compris pour la partie sous maîtrise d'ouvrage RTE) ;
- **Natural Power** : faisabilité du tracé maritime, de l'atterrage français à l'atterrage anglais. Bureau d'études basé au Royaume-Uni et en France (Nantes et Paris), Natural Power a été mandaté pour évaluer les enjeux environnementaux du volet maritime du projet et de son atterrage.



Londres - Rouen



Ingénierie
Gestion Projet

Études réglementaires
et environnementales



Coordination FR + GB
Spécifications techniques
Construction Design Management
Approvisionnement



Volet marin
France + Angleterre



Volet terrestre
France

- **CONTEXTE :**

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au printemps 2018. Il s'agit d'une interconnexion constituée de deux liaisons indépendantes de 1000 MW et d'une tension d'environ 320 kV de courant continu, raccordées ensuite au réseau d'électricité après conversion en courant alternatif de 400 kV.

Si une seule liaison électrique existe actuellement (Calais - le Kent), plusieurs projets d'interconnexion électriques entre la France et le Royaume-Uni sont en cours de construction ou encore en mode projet.

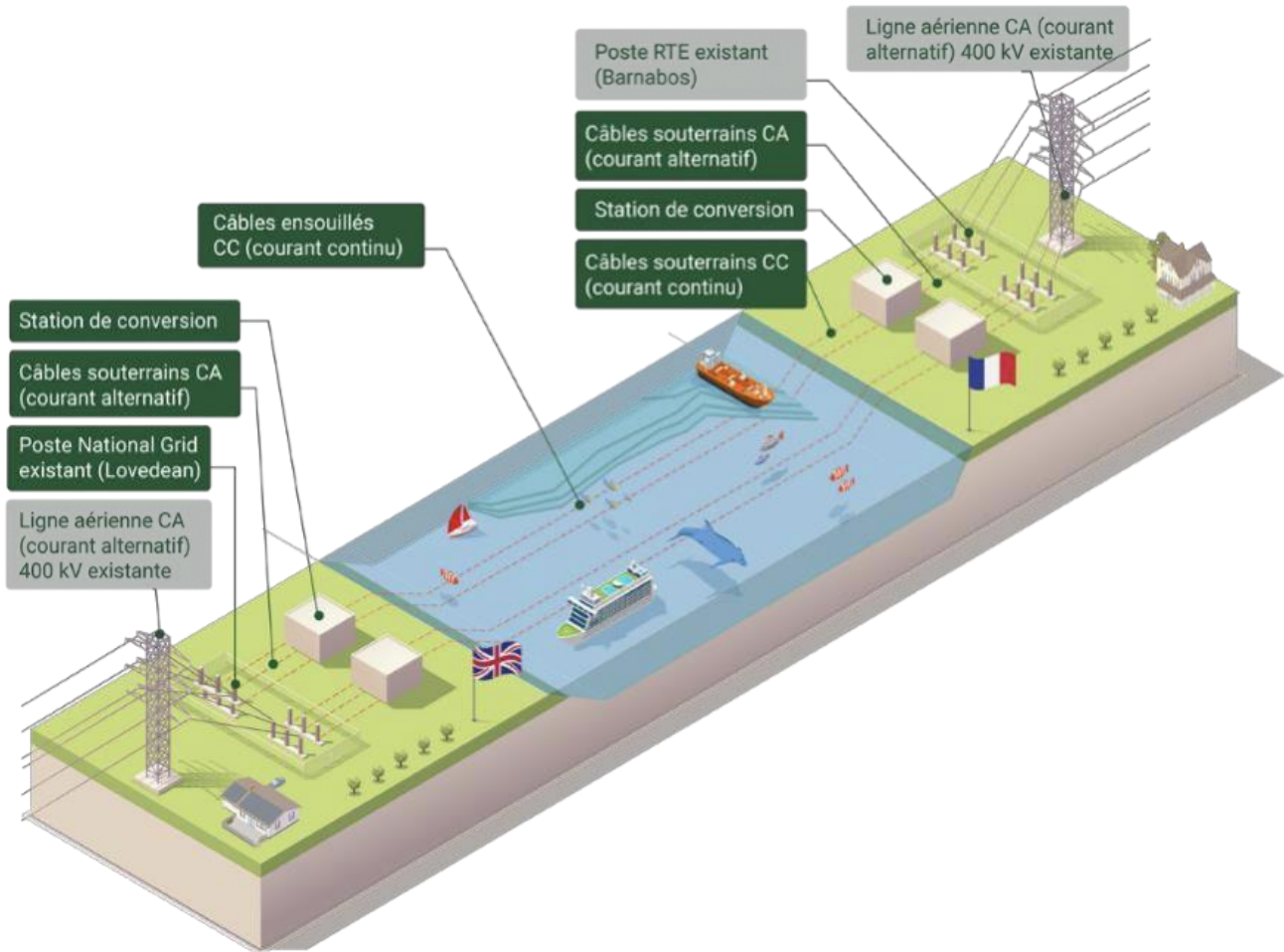
En cours de construction :

- ElecLink Tunnel ferroviaire sous la Manche
- IFA2 Câbles sous-marins entre Fareham (Portsmouth) et Merville-Franceville (Caen)

En mode projet

- FAB Link Câbles sous-marins entre la France (Cotentin), Aurigny et le Royaume-Uni
- Gridlink Câbles sous-marins entre Kingsnorth et Loon-Plage (Dunkerque)

Schéma du projet Aquind Ligne de transport d'électricité en courant continu à haute tension (CCHT)



• CARACTÉRISTIQUES DU PROJET :

Le raccordement électrique proposé par Aquind vise un échange transmanche de courant continu par l'intermédiaire de câbles sous-marins. Cette liaison nécessite un point d'atterrissage sur chaque littoral, depuis lequel elle se prolonge à un poste de conversion de courant continu en courant alternatif. Un trajet terrestre de la liaison depuis le point d'atterrissage jusqu'à cette station de conversion est donc nécessaire. La liaison sous-marine représente une longueur d'environ 180 km. Le trajet terrestre étudié depuis Pourville, point d'atterrissage du câble sur le littoral français et la station de conversion située à proximité du site RTE de Barnabos devrait se déployer sur environ 40 km.

Deux stations de conversion (l'une en France et l'autre au Royaume-Uni) convertissent le courant continu en courant alternatif avant le raccordement à chaque réseau national.

- **OBJECTIFS :**

Pour Aquind, cette nouvelle ligne de transport d'électricité en courant continu à haute tension (CCHT) sous-marine et souterraine entre la côte sud de l'Angleterre et la Normandie a pour objectifs de :

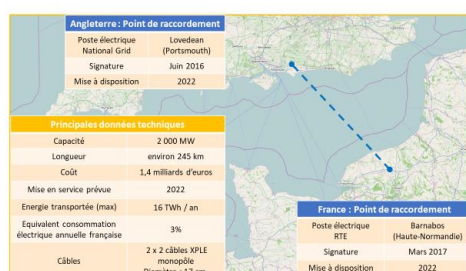
- Rendre les marchés énergétiques plus efficaces ;
- Sécuriser l'offre ;
- Offrir plus de souplesse aux réseaux électriques, afin qu'ils intègrent différentes sources d'énergie renouvelable et s'adaptent aux fluctuations de la demande.

Avec une capacité de 2000 MW, l'interconnexion Aquind a une capacité de transport de 16 millions de MWh d'électricité chaque année entre les deux pays connectés, soit 5% de la consommation totale de la Grande-Bretagne et 3% de la consommation totale de la France.

La technologie utilisée pour l'interconnexion permettra de transporter de l'électricité dans les deux sens. Il en résultera un usage plus efficace des capacités de production et une meilleure gestion des variations de consommation et de production d'électricité. L'interconnexion pourra également offrir divers services aux gestionnaires des réseaux nationaux des deux pays afin d'aider à assurer un fonctionnement sécurisé et fiable.

Le projet pourra également intégrer la pose de câbles de transmission de données à fibre optique dans le cadre de l'installation des câbles électriques.

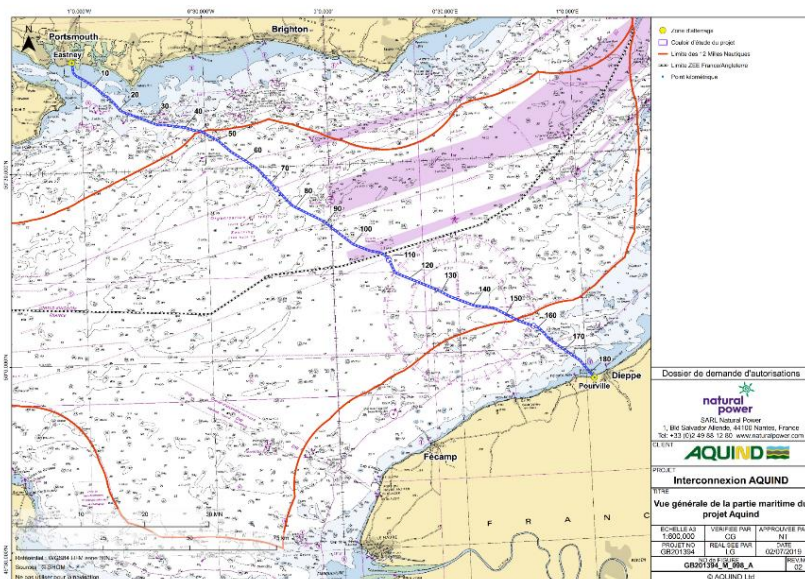
- **PLAN DE SITUATION**
Voir PJ 1A



Source Aquind

La partie maritime française

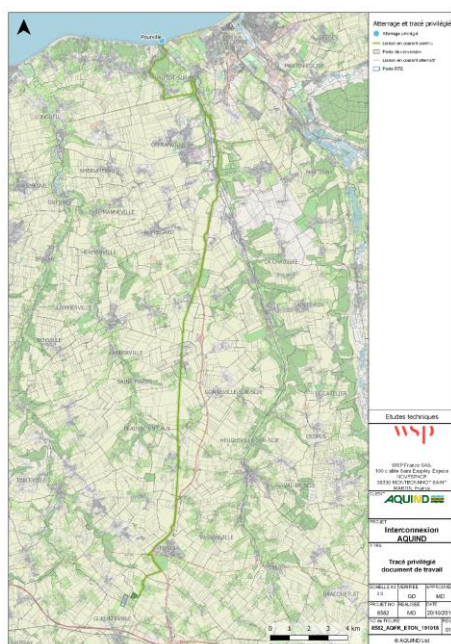
Voir PJ 1B



Source Aquind

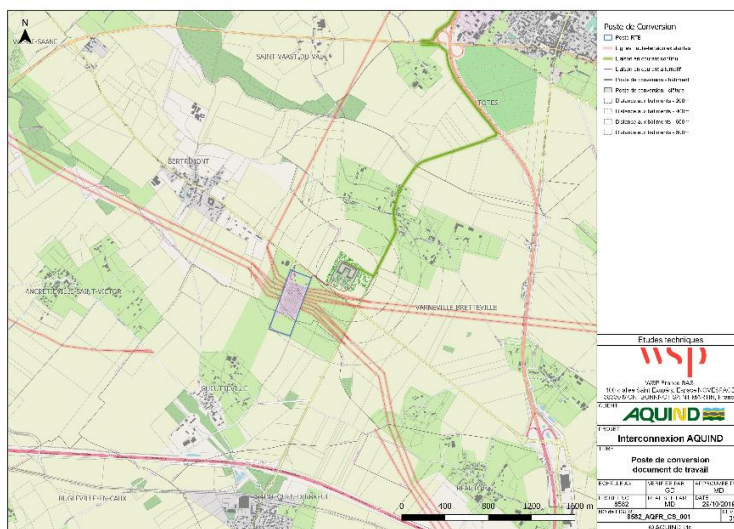
La partie terrestre française

Voir PJ 1C



Source Aquind

L'implantation à Barnabos de la station de conversion Voir PJ 1D



Source Aquind

Vue de la station de conversion de Barnabos



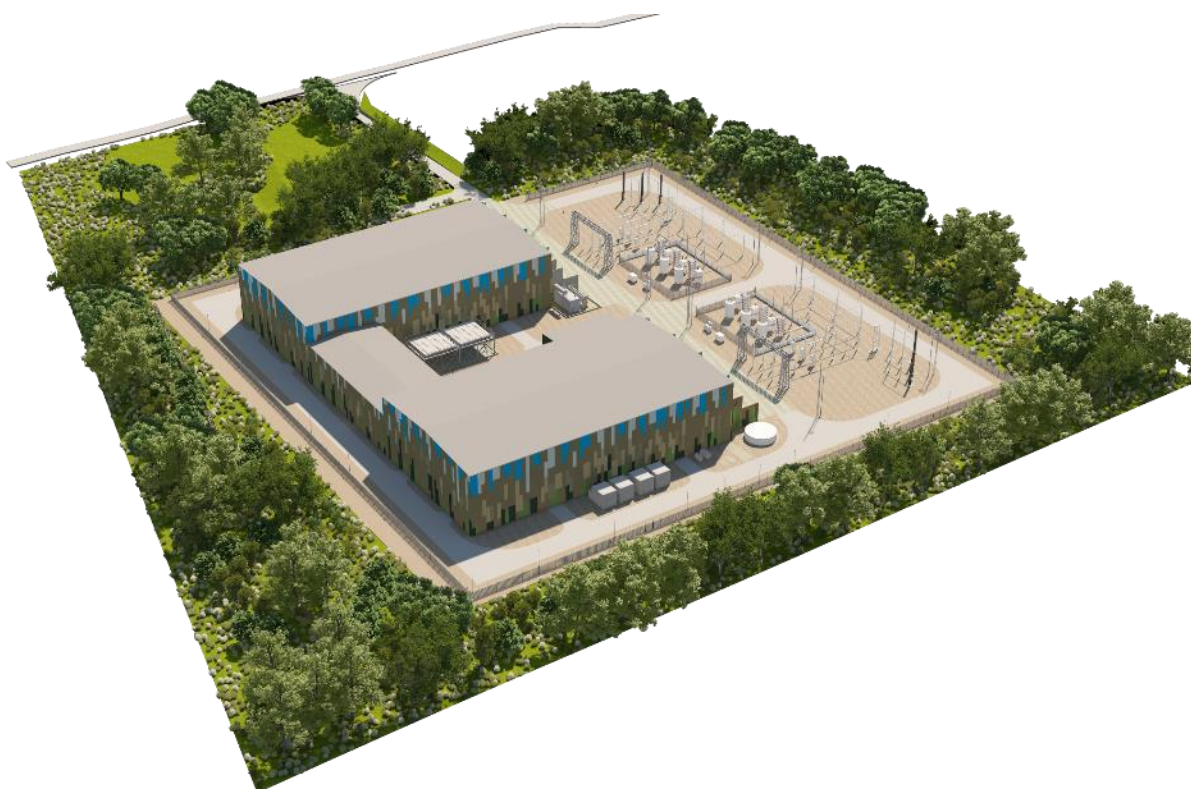
Source Aquind

Vue aérienne de la station de conversion de Barnabos et du poste de raccordement RTE



Source Aquind

Autre vue de la station de conversion



Source Aquind

- **COÛT :**

Le coût d'investissement du projet est estimé à 1,4 milliard d'euros.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

Mise en service initialement envisagée en 2023 ;

Date reportée à plusieurs reprises au cours depuis le début de la concertation (préalable et post) ;

Début de la construction actuellement prévue en 2022 pour une mise en service commerciale au printemps 2025.

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

CONCERTATION PRELABLE

- 22 septembre 2017 : saisine de la CNDP par RTE et la société Aquind, maîtres d'ouvrage du projet
- 4 octobre 2017 : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable. M. Laurent DEMOLINS est nommé garant de la concertation avec l'appui de M. Bernard FERY ;
- 7 février 2018 : la CNDP a considéré le dossier de concertation suffisamment complet pour engager la concertation et a pris acte des modalités envisagées. La concertation se déroulera du 19 mars au 4 mai 2018 ;
- 19 mars au 4 mai 2018 : concertation préalable ;
- 6 juin 2018 : la commission a pris acte du bilan du garant. M. DEMOLINS est à nouveau désigné pour veiller à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

CONCERTATION POST CONCERTATION PRELABLE

- 7 juin 2018 – 31 décembre 2020 : déroulement de la concertation post concertation préalable ;
- 2 septembre 2019 : point intermédiaire de la concertation post concertation préalable établi par le garant ;
- 19 janvier 2021 : remise d'un nouveau bilan intermédiaire de la concertation post concertation préalable du garant à la Commission nationale du débat public et à la maîtrise d'ouvrage.

- **PERIMETRE DE LA CONCERTATION : 17 communes du département de la Seine Maritime**

- **INFORMATIONS SUR LA CONCERTATION POST**

- Diffusion d'une plaquette d'information à tous les habitants de Bertrimont en amont de la réunion publique du 24 juin 2019 ;
- 5000 plaquettes A4 recto-verso distribuées aux habitants en amont des réunions publiques de septembre 2019 ;
- Annonces par voie de presse dans « Paris Normandie », dans « Le Courrier Cauchois » et « Les Informations Dieppoises », avant les réunions publiques de septembre 2019 puis avant les permanences publiques d'octobre 2019 ;
- 150 exemplaires du dossier de présentation du projet et de l'étude d'impact (52 pages), remis à tous les maires et aux acteurs locaux rencontrés et mis à disposition du public sur le site internet de la concertation ;
- Annonce par voie de presse de l'avis de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, dans Paris-Normandie, Les Informations Dieppoises, La Croix et Les Echos.

• HUIT RÉUNIONS PUBLIQUES CONCERTATION POST

- Rencontre avec le public lors du Festival International des cerfs-volants qui s'est tenu à Dieppe du 8 au 16 septembre 2018 ;
- Réunion publique à Gueutteville le 10 octobre 2018 ;
- Réunion publique à Varneville-Bretteville le 11 décembre 2018 ;
- Réunion publique à Bertrimont le 24 juin 2019 ;
- Réunion publique à Hautot-sur-Mer le 17 septembre 2019 ;
- Réunion publique à Varneville-Bretteville le 24 septembre 2019 ;
- Permanence/exposition à Beauval-en-Caux le 14 octobre 2019 ;
- Permanence/exposition à Offranville le 17 octobre 2019.

Ces événements ont rassemblé au total 370 personnes.



Réunion publique à Bertrimont

Réunion publique à Hautot sur Mer



Réunion publique à Hautot sur Mer

- **ONZE GROUPES DE TRAVAIL CONCERTATION POST** destinés à un public professionnel ou associatif : pêche, agriculture, environnement

- 7 réunions du groupe de travail « pêche » : 11 septembre 2018, 6 novembre 2018, 21 février 2019, 21 mars 2019, 9 octobre 2019, 10 décembre 2019, 25 mai 2020 ;
- 2 réunions du groupe de travail « biodiversité et milieu naturel » : 24 avril 2019 et 28 août 2019 ;
- 2 réunions du groupe de travail « agriculture » : 20 février 2019 et 4 décembre 2019.

- **TRENTE-QUATRE RENCONTRES CONCERTATION POST AVEC LES ACTEURS LOCAUX**

- 11 rencontres avec des maires et conseils municipaux ;
- 6 rencontres avec les intercommunalités et leurs représentants ;
- 3 réunions avec les représentants du Conseil Départemental ;
- 1 réunion avec les représentants du Conseil Régional ;
- 3 réunions avec les députés de Seine-Maritime ;
- 1 réunion avec les représentants de la Chambre d'Agriculture
- 3 réunions avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ;
- 2 réunions avec les représentants de la direction interdépartementales des routes de Nord-Ouest (DIR NO) ;
- 2 réunions avec l'Agence de Développement de Normandie ;
- 1 conférence plénière avec une cinquantaine d'entreprises susceptibles de réaliser les travaux, dont les 2/3 basées en Seine-Maritime ;
- 1 rencontre avec le collectif Non à Aquind, en présence du garant.

- **7210 CONNEXIONS AU SITE INTERNET : www.concertation-aquind.fr**

Sur le site, les visiteurs peuvent consulter les **33 questions** posées au cours de la concertation post concertation préalable et les réponses du maître d'ouvrage.

- **38 CONTRIBUTIONS**

Toutes les contributions argumentées ou nécessitant un retour ont reçu une réponse du maître d'ouvrage.

- **UN GARANT NEUTRE ET INDÉPENDANT** nommé par la CNDP

Le garant s'est attaché à faire preuve de neutralité tout au long de la concertation post concertation préalable. Il a néanmoins parfois fait l'objet de tentatives de déstabilisation par certains opposants au projet, lesquels ont parfois refuser de laisser la parole à des intervenants dont le discours ne correspondait pas nécessairement à leurs souhaits ou à leur attente.

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE (GARANT)

Le bilan du garant de la concertation préalable.

Lors de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a porté une attention constante à la qualité de la concertation et aux recommandations du garant qu'il s'est toujours attaché à satisfaire sans délais. Le rôle du garant a donc été grandement facilité du fait d'un maître d'ouvrage coopératif et soucieux d'apporter une réponse ou un complément de réponse à chacune des questions.

La transparence a ainsi constitué l'un des fils directeurs de chacune des étapes de la concertation (utilisation des réseaux sociaux, construction du site Aquind – affichage des dates de concertation, publication de l'avis de concertation préalable et des articles de presse, comptage et affichage du nombre de consultations du site - participation aux réunions publiques des 2 maîtres d'ouvrage, etc.).

Le maître d'ouvrage a su adapter son dispositif de concertation à l'attente de certaines des populations plus particulièrement impactées par le projet, qu'il s'agisse des pêcheurs ou des agriculteurs. Concernant les agriculteurs, fort des enseignements de la réunion publique du 12 avril 2018 à Bertrimont, il a décidé d'inviter les agriculteurs propriétaires ou exploitants installés au sein de la zone d'implantation possible de la station de conversion à la réunion avec la chambre d'agriculture de Rouen. Pour faciliter leur participation et dans un souci de proximité, le maître d'ouvrage a décidé de l'organiser à Bertrimont et non plus à Rouen. Il en a informé les agriculteurs par l'envoi d'un courrier spécifique le 19 avril (cf. P. J. 10).

Les réunions publiques et les ateliers thématiques ont permis d'apporter aux questions posées par les différents publics des réponses aussi précises que le permettait l'avancement actuel du projet. Dès lors que des réponses ne pouvaient être faites immédiatement, le maître d'ouvrage s'est attaché à apporter les précisions attendues sur le site de la concertation dans les jours qui ont suivi la question ou lors de la réunion suivante (cas des agriculteurs en particulier et des réunions de Bertrimont).

Le garant souligne que la concertation préalable a permis à Aquind de prendre conscience de la nécessité de :

1. Prendre en considération la vie locale et l'activité économique saisonnière pour déterminer le calendrier des travaux ;
2. Etablir des liens constants avec les acteurs locaux (environnement, pêche, agriculture, municipalités) tout au long du déroulement du projet et au-delà de la période de concertation préalable ;
3. Porter une attention toute particulière aux activités générales et saisonnières de la pêche ;
4. Adapter le calendrier des travaux en mer à celui des activités nautiques (pêche côtière, pêche à pied, pêche hauturière, activité de loisir, etc.) ;
5. Rechercher une implantation de la station de conversion qui satisfasse les agriculteurs et détériore au minima un environnement déjà très impacté par le poste de Barnabos ;
6. Privilégier une implantation de la station de conversion dans une zone peu visible, située dans une vallée plutôt que sur une crête, ou sur des terres agricoles à moindre valeur ;
7. Rechercher la possibilité d'une moindre emprise au sol de la station de conversion (6 ha plutôt que 9 ha) ;
8. Etudier avec précision les contre parties susceptibles de limiter et de compenser la dégradation du milieu par l'implantation de la station de conversion à venir ;

9. Apporter des précisions sur les nuisances sonores et l'absence de « zones blanches » nouvelles du fait des bâtiments de la station de conversion ;
10. Prendre davantage en considération les attentes de la mairie de Pourville pour compenser les inconvénients générés par les travaux d'installation du câble puis par les conséquences de la présence des câbles sur les travaux de voirie ultérieurs ;
11. Mieux préciser les raisons qui ont conduit Aquind à faire le choix des communes de Pourville et Dieppe plutôt que celui d'autres communes situées sur le littoral entre le Havre et Dieppe ;
12. Bien informer la mairie de Pourville sur la prise en compte du risque submersion ;
13. Prendre toute mesure pour sauvegarder au maximum la faune et l'habitat dans la vallée de la Scie.

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

Les engagements post-concertation du maître d'ouvrage

Sur son site internet, dans son document relatif aux enseignements de la concertation préalable¹, Aquind a considéré que « *Les principaux questionnements et attentes mis en avant par le public lors de la concertation préalable sont les suivants :*

- *Maintenir la transparence et la communication ;*
- *Informer sur les futures décisions ;*
- *Impliquer les parties prenantes locales intéressées ;*
- *Justifier l'intérêt général du projet Aquind ;*
- *Développer Aquind comme projet prenant en compte l'environnement et les paysages.*

.../...

Compte tenu de l'attente forte du public sur les choix techniques encore à opérer, Aquind s'engage :

- *A informer le public, par voie de communiqué de presse et de courriers adressés aux mairies concernées (Hautot-sur-Mer et Dieppe), du choix du site d'atterrage ;*
- *A informer le public, par voie de communiqué de presse et de courriers adressés aux mairies concernées, du choix du tracé terrestre ;*
- *A informer le public, par biais d'un courrier aux mairies concernées et d'une réunion publique (voir ci-après) du choix d'implantation de la station de conversion.*

Réunions publiques

Pour assurer le maintien du dialogue et de l'information du public, Aquind s'engage à organiser deux sessions de réunions publiques. Chaque session sera composée de 2 événements publics : un sur la commune du point d'atterrage, et l'autre à proximité du poste RTE de Barnabos (Bertrimont).

La première de ces sessions serait organisée après que les choix techniques mentionnés dans le paragraphe précédent aient été publiés. Lors de ces réunions, les premiers résultats des études environnementales et paysagères pourront être partagés avec le public, et les retours du public sur ceux-ci pourront être pris en compte pour la suite du projet.

¹ <https://aquindconsultation.fr/wp-content/uploads/sites/15/2018/07/17-000556-REG-1202-RPT-B-Enseignements-tires.pdf>

La deuxième de ces sessions serait organisée avant le dépôt des dossiers d'autorisations. Lors de ces réunions, les résultats finaux de l'étude d'impact pourront être partagés avec le public.

Aquind envisage d'organiser ces événements sous la forme de permanences didactiques sur une durée plus longue (4-5 heures) pendant laquelle le public peut venir quand il le souhaite, obtenir l'information qu'il souhaite (générale sur le projet ou spécifique) et échanger directement avec les responsables techniques de l'équipe Aquind. Des registres et des questionnaires papiers seront transmis au public lors de ces événements afin de recueillir l'ensemble des opinions. Ces opinions seront enregistrées et prises en compte en collaboration avec le garant.

Groupes de travail thématiques

Pour répondre à la volonté des parties prenantes d'être impliquées, AQUIND s'engage à mettre en place 3 groupes de travail (pêche, environnement, agriculture) qui seront mobilisés dans le cadre de l'étude d'impact, par le biais d'une ou plusieurs réunions de travail :

- Un groupe de travail centré sur les incidences du projet sur l'activité de pêche avec implication du CRPME (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie) ;
- Un groupe de travail centré sur l'incidence du projet sur la biodiversité et le milieu naturel, au sein duquel seront partagées les données naturalistes sur le projet, avec implication de la LPO et de FNE Normandie notamment ;
- Un groupe de travail centré sur l'incidence du projet sur l'activité agricole avec implication de la Chambre d'agriculture 76.

Site internet

Aquind s'engage à maintenir et à tenir à jour le site internet de la concertation (www.concertation-aquind.fr). Les questions posées via le site internet continueront à faire l'objet de réponses écrites. L'ensemble des questions à caractère non-individuel seront publiées, ainsi que leurs réponses, dans la section dédiée.

Les événements seront annoncés sur le site internet. Les communiqués de presse y seront relayés.

Couverture presse

Aquind s'engage à répondre aux sollicitations de la presse, que ce soit par écrit ou dans le cadre de rencontres en lien ou non avec les communiqués de presse qui seront diffusés.

Le raccordement RTE

Dans le cadre de ses études pour le raccordement du projet AQUIND au poste de Barnabos, RTE s'inscrira dans la démarche de la concertation dite « Fontaine », menée sous l'égide de la préfecture, conformément à la circulaire du 9 septembre 2002, qui affirme que la concertation est une étape indispensable du projet.

Elle doit permettre, préalablement à la dépose du dossier de demande de déclaration d'utilité publique ou d'autorisation du projet par le maître d'ouvrage :

- De définir, avec les élus et les associations représentatifs des populations concernées, les caractéristiques ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet ;
- D'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet.

La concertation dite « Fontaine », qui devrait être menée par la Préfecture de Seine-Maritime pour valider l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact entre octobre et décembre 2020, n'a pas eu lieu à la date de publication du présent rapport, la Préfecture (DDTM) étant en attente à la fois d'éléments d'informations complémentaires de la part d'Aquind (précisions et mises à jour de la demande d'autorisation environnementale et de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime) et de précisions quant à l'avis final de la CRE et de la DGEC sur le projet.

La tenue par le maître d'ouvrage de ses engagements post-concertation

Les engagements pris par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable (voir supra) ont été tenus.

- Les réunions publiques ont été organisées conformément aux engagements pris. La première session (deux réunions) s'est déroulée en octobre et décembre 2018, la seconde session (trois réunions) en juin et septembre 2019. Deux permanences didactiques ont été conduites en octobre 2019 ;
- Les groupes de travail thématiques (pêche, agriculture, environnement et milieu naturel) se sont réunis à onze reprises entre septembre 2018 et mai 2020 ;
- Le site internet a été réaménagé à l'été 2019 et la station de conversion présentée en 3D à compter de l'été 2019 ;
- La couverture presse a permis au public d'être tenu informé des principaux débats autour du projet et des positions aussi bien d'Aquind que des opposants au projet.

MISSION DU GARANT

Le garant veille aux respects du droit à l'information et à la participation du public. Jusqu'à l'enquête publique, il s'assure que les engagements pris par les porteurs du projet, en phase de concertation préalable, au sujet des réunions publiques, des groupes de travail thématiques, du site internet, de la couverture presse et du raccordement RTE, sont bien tenus.

Le garant observe le processus de concertation dans le but de l'infléchir ou de l'améliorer. Le garant doit respecter les principes d'une démarche de concertation (argumentation et transparence) et les valeurs propres à sa fonction (neutralité et réserve, égalité de traitement, indépendance).

Dans le cadre du "socle minimal" de ses missions (fonction d'observation, fonction de rendre compte, fonction de rappel du cadre, fonction de recours), il est garant :

- Des modalités de participation du public (calendrier, méthodes et outils de participation permettant la participation continue de tous les publics concernés) ;
- De la qualité, de l'intelligibilité, de la sincérité des informations, et de l'adéquation des outils et supports de diffusion ;
- Des caractéristiques et de la pertinence des outils d'expression du public (pour poser des questions et formuler des observations ou des propositions alternatives) ;
- Du droit des citoyens d'obtenir des réponses aux questions posées.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION POST

Une concertation qui a glissé dans le temps et un contexte juridique compliqué

La concertation post s'est avérée formellement conforme à ce qui était prévu et annoncé par le maître d'ouvrage en juin 2018 (nombre et types de réunions, site internet, etc.) mais elle s'est étalée sur une période sensiblement plus longue que celle initialement prévue par le maître d'ouvrage. Cet allongement de la durée de la concertation post résulte essentiellement des raisons suivantes :

- La certitude d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de la station de conversion a été obtenue à l'été 2019 et non fin 2018 comme initialement envisagé ;
- Les dépôts de demande d'autorisation (octobre 2019) ont donné lieu à des demandes de compléments d'information² de la part de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de la Seine-Maritime ;
- La trêve électorale liée aux élections municipales de mars 2020 et la crise sanitaire liée au Covid 19 au printemps et à l'automne 2020 ;
- Un contexte juridique qui a évolué depuis la concertation préalable et qui a conforté Aquind dans sa volonté de faire valoir à nouveau l'intérêt de son projet auprès des autorités concernées compte tenu :
 - o De la décision du 19 juin 2018 du Directeur d'ACER de refuser d'accorder à l'interconnexion AQUIND une dérogation des dispositions réglementaires ;
 - o De la non-inclusion d'Aquind sur la 4^{ème} liste des Projets d'Intérêt Commun (PIC) européen votée en janvier 2020 ;
 - o De la délibération du 11 juillet 2019 de la Commission de régulation de l'énergie indiquant « qu'il apparaît nécessaire d'attendre d'avoir plus de visibilité sur les modalités de mise en oeuvre du Brexit ainsi que sur les évolutions des fondamentaux de marché et la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles d'influencer favorablement la valeur de ces interconnexions » avant de décider d' « un accroissement supplémentaire de la capacité d'interconnexion » ;
 - o Du courrier du 12 octobre 2019 de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) indiquant que « la notification officielle de projet de création d'une interconnexion électrique souterraine et sous-marine en courant continu entre la France (près de Dieppe) et la Grande Bretagne n'est pas acceptée » ;
 - o Du schéma de développement des réseaux RTE et de son plan à 10 ans recommandant la mise en place de 2 interconnexions En addition des projets existants ou en cours de construction.
 - o De l'absence de reconnaissance par la DGEC de l'intérêt au moins immédiat du projet, allongeant d'autant la durée de la concertation post concertation préalable.

Une concertation post marquée par l'action du collectif « Non à Aquind »

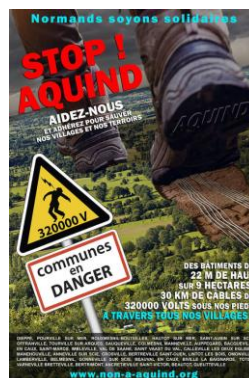
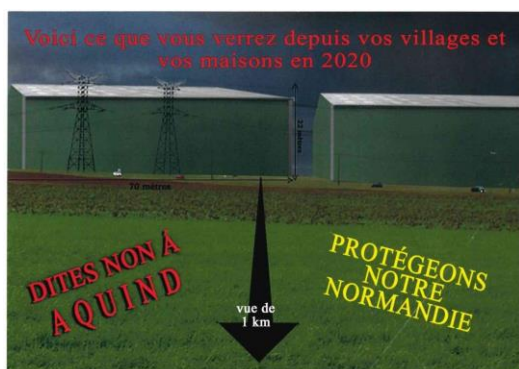
Les réunions publiques qui se sont tenues pendant la période de concertation post ont été marquées par une opposition d'une partie du public, laquelle a été largement portée par « Non à Aquind ».

² Le 8 janvier 2021, Aquind indique au garant qu'il s'agit d'apporter des précisions et des mises à jour à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Dès octobre 2018, le public a fait part de son inquiétude et demandé des précisions dans de multiples domaines ayant trait au projet (nuisances sonores, rayonnements électriques, éclairage du site, écoulement des eaux, nuisances à l'environnement et au bétail, conséquences du Brexit, sources de financement du projet et nature juridique de la société Aquind, autorisation Acer³, démantèlement futur de la station de conversion, etc.). Les participants manifestent clairement leur opposition à une telle installation quel que puisse être le montant de la redevance versée à la commune et à la communauté de communes (2 millions d'euros annuels) par l'opérateur. Les propriétaires terriens présents indiquent leur refus de vendre leurs terres pour la réalisation du projet. L'opérateur indique que les résultats de l'étude d'impact seront rendus publics.

L'opposition au projet s'est davantage fait entendre après la création du collectif « Non à Aquind » le 18 janvier 2019. Ce collectif souhaite réunir tous les opposants au projet. Les membres fondateurs sont des habitants des villages proches de Bertrimont (Barnabos) ainsi que de la commune de Pourville sur Mer. L'association regroupe des propriétaires terriens, des exploitants agricoles et des élus (sans autre précision quant au nombre et au profil de ses membres). Considérant qu'il existe un « déficit patent de communication autour du projet y compris au sein des élus locaux, l'association va notamment se fixer pour objectif de palier ce déficit notoire en informant le plus largement possible sur le contenu et les conséquences du projet Aquind » (mail au garant de la concertation le 27 janvier 2019).

L'association « Non à Aquind » a utilisé divers moyens pour mobiliser les habitants contre un projet auquel elle était rigoureusement opposée. Outre son site <https://www.non-a-aquind.org>, la diffusion de tracts (cf. annexes 14, 15 et 15 bis) et l'affichage de banderoles à Barnabos, elle a manifesté son opposition lors des réunions publiques.



³ ACER (Agency for the Cooperation of Energy Regulators) : Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie

A titre d'exemple, le garant observe les faits suivants :

- En février 2019, le collectif « Non à Aquind » qui a reçu d'Aquind divers documents (note technique de principe relative aux câbles en tranchée et à la typologie générale des études menées dans le cadre l'étude d'impact) qui ne le satisfont pas, annonce avoir « *saisi la présidente de la Commission Nationale du Débat Public en pointant la partialité des conclusions du garant et en dénonçant l'absence de transparence d'AQUIND qui progresse dans son projet tout en prenant le soin constant d'éluider les réponses précises posées au fil des réunions d'information* ».
- Le collectif adresse une lettre à la Présidente de la CNDP (cf. annexe 18) pour mettre en cause l'action conduite via le dispositif de concertation. En réponse, la Présidente de la CNDP (cf. annexe 19) précise les motifs pour lesquels le déroulement de la concertation préalable et de la concertation post-débat public lui semble parfaitement conforme aux exigences du code de l'environnement ;
- Parallèlement, Aquind publie fin février 2019 un communiqué de presse sur l'avancée du dossier et notamment la décision de choisir Pourville et non Dieppe comme point d'atterrage. Ce communiqué ne répond que partiellement aux attentes du public dont une partie attend principalement des précisions sur l'emplacement de la station de conversion et son implantation dans le paysage ;
- Le 7 mars 2019, conscient que l'association se pose des questions sur plusieurs sujets qui n'ayant pas encore été traités en raison du stade d'avancement du projet en France, Aquind indique à « Non à Aquind » que:
 - Le projet est en effet à un stade technique préliminaire ; il s'affine progressivement en cohérence avec les retours des acteurs concernés et les premiers diagnostics environnementaux ;
 - Une étude d'impact environnemental est en cours d'élaboration, dont les principes méthodologiques ont été transmis à votre association et sont publiés sur le site internet de la concertation. Les recommandations de cette étude permettront d'éviter les impacts, de les réduire voire de les compenser autant que nécessaire ;
 - Des groupes de travail ont été initiés et se poursuivront dans les prochains mois. Ils permettent d'alimenter les réflexions et l'étude d'impact environnemental, pour affiner progressivement le projet. Monsieur Gauthier Cuvelier, membre de l'association, a par exemple assisté à la réunion de travail "pêche professionnelle" planifiée le 21 février 2019 avec le comité des pêches de Normandie pour les patrons-pêcheurs de navires pratiquants les arts dormants à la côte ;
 - Les études préliminaires et la concertation avec les usagers de la mer ont en effet montré que l'atterrage à Pourville (commune de Hautot-sur-Mer) est réalisable et de moindre impact, en ayant recours à la technique du forage dirigé. C'est désormais à partir de cette zone d'atterrage que les diagnostics de l'étude d'impact se concentrent sur le tracé terrestre ;
 - Par la suite, conformément aux engagements pris auprès de la Commission nationale du débat public, deux sessions de réunions publiques seront organisées afin d'échanger sur les premières évaluations environnementales, puis sur un projet plus abouti, avant le dépôt des demandes d'autorisation ;

- Le maître d'ouvrage a renouvelé sa proposition d'organiser un groupe de travail avec "Non à Aquind" pour écouter ses arguments et discuter de ses propositions. Pour en définir le programme de travail et le calendrier, Aquind a proposé de rencontrer M. Nicolas dans les prochaines semaines, par exemple accompagné de Monsieur Gauthier Cuvelier qui a déjà suivi bon nombre de réunions, et en présence du garant de la concertation si l'association le souhaitait ;
 - Le point d'avancement du projet au Royaume-Uni, en espérant que les éléments désormais disponibles côté britannique permettront de mieux appréhender le projet, dont les composantes techniques en France devraient être a priori similaires, les études techniques, environnementales et la participation du public suivant les calendriers des procédures réglementaires spécifiques à chaque pays ;
 - Une page consacrée au processus britannique est accessible sur le site de la concertation et indique le lien permettant d'accéder à une page en Français décrivant la procédure au Royaume-Uni et renvoyant aux principales cartes et images britanniques, nécessitant peu ou pas de maîtrise de l'anglais, ainsi qu'à l'ensemble du Rapport d'information préliminaire environnementale (*Preliminary Environmental Information Report, PEIR*) du volet anglais du projet, actuellement mis à disposition du public britannique du 27 février au 29 avril 2019.
- Le 12 avril 2019, une rencontre entre les représentants d'Aquind et le collectif « Non à Aquind » s'est tenue en mairie de Gueutteville avec le garant. Les sujets mentionnés supra ont été abordés ;
 - Le 24 septembre 2019, lors de la réunion publique de Varneville-Breteville, une partie du public se plaint de l'attitude de « Non à Aquind » qui ne permet pas un débat aussi serein que possible et perturbe les échanges en début de réunion ;
 - Au cours de cette réunion, le Président de l'association « Non à Aquind » fait état d'une lettre qu'il prétend avoir reçue de M. de Rugy, Ministre de l'Ecologie, lui indiquant qu'il ne soutenait pas le projet. Le président de cette association refuse d'adresser au garant une copie de la lettre et ne répond pas à son mail de demande de ladite correspondance. Le vice-président du collectif indique au garant, lors de la permanence-exposition à Beauval en Caux du 14 octobre, que M. de Rugy n'a pas écrit au président de l'association « Non à Aquind » mais qu'il a envoyé une lettre aux députés de Seine-Maritime qui n'indique nullement que le ministre soit opposé au projet.

D'une manière plus générale, le site de l'association permet aux internautes d'apprécier plus précisément les arguments mis en avant par l'association et leur degré de pertinence.



De janvier 2019 à décembre 2019, l'association « Non à Aquind » qui s'est montrée totalement opposée au projet et sans considération pour les arguments du maître d'ouvrage, n'a pas ménagé sa peine pour mobiliser les opposants au projet, faire valoir son point de vue et chercher à s'affirmer comme un élément moteur et déterminant d'une opposition ferme au projet.

Le site de la concertation post : www.concertation-aquind.fr

Au cours de la période de concertation post et notamment en février 2019, le garant s'est attaché à rappeler à Aquind l'importance d'apporter des réponses claires et argumentées à certaines interrogations posées par le public en faisant un effort de transparence pour satisfaire les demandes d'information exprimées ou expliquer les raisons pour lesquelles ces demandes ne pouvaient être satisfaites en l'état d'avancement du projet et des études.

Le site internet www.concertation-aquind.fr a fait l'objet d'une restructuration de la part du maître d'ouvrage en juin 2019 et a été largement enrichi tout au long de la concertation post au fur et à mesure de l'avancée du projet. Le maître d'ouvrage a ainsi fait un effort significatif pour répondre au mieux aux interrogations du public et mettre en ligne un site à travers lequel il était aisé de cheminer. A titre d'exemple, le site a été enrichi à l'été 2019 par des données précises sur la station de conversion et son intégration paysagère après que les études conduites par Aquind sur ce sujet aient abouti. Des précisions ont aussi été apportées sur le statut PIC. La présentation du projet et de l'étude d'impact environnementale ont été mises en ligne.

Le site répond ainsi aux attentes de transparence et de sincérité de la CNDP même si les échanges et les correspondances entre Aquind, la DGEC la CRE et ACER n'y figurent pas car ils relèvent d'un domaine confidentiel propre à l'entreprise, selon Aquind.

La couverture presse

La presse locale (Le Courrier Cauchois, Paris-Normandie, Les Informations Dieppoises) s'est régulièrement faite l'écho du projet Aquind (concertation post), des réunions publiques et des positions divergentes existant entre le maître d'ouvrage et les opposants au projet en particulier sur la période septembre 2018 – novembre 2019 (cf. annexes 2 à 11).

De fin 2019 à fin 2020, les réunions publiques terminées, le projet a fait l'objet de beaucoup moins d'articles dans la presse locale du fait d'une temporisation liée à la fois aux élections municipales, à la crise sanitaire de mars puis octobre 2020, à un nombre moindre de sollicitations de la presse tant par Aquind que par « Non à Aquind ».

En résumé, la presse locale a régulièrement rapporté l'avancement du projet Aquind en se faisant l'écho tant du maître d'ouvrage que des opposants au projet.



Le Courrier Cauchois 1^{er} mars 2019



Les Informations dieppoises 8 novembre 2019

Un maître d'ouvrage qui a joué le jeu de la concertation

Depuis la fin de la concertation préalable en mai 2018, le maître d'ouvrage s'est montré très attentif aux prescriptions apportées par le garant tout au long de la concertation post. Il s'est attaché à informer le public dans les meilleures conditions. S'il a été confronté à un contexte difficile et parfois hostile, il a veillé dans la mesure des informations dont il disposait à toujours faire preuve de transparence et de sincérité. Il s'est attaché à tenir rigoureusement ses engagements en :

- Maintenant la transparence et la communication ;
- Informant sur les futures décisions ;
- Impliquant les parties prenantes locales intéressées ;
- Justifiant l'intérêt général du projet Aquind ;
- Développant Aquind comme projet prenant en compte l'environnement et les paysages.

Le garant considère que le maître d'ouvrage a fait preuve d'ouverture et veillé à toujours répondre au mieux aux attentes du public, lesquelles pouvaient se manifester soit directement soit par l'intermédiaire des élus. Le maître d'ouvrage s'est attaché à faire preuve de pédagogie et de mesure, tant lors des réunions que par voie de presse ou sur le site du projet.

Toutefois, Aquind a été confronté à plusieurs contraintes liées aux circonstances ou au contexte dans lequel s'inscrit le projet. Parmi celles-ci :

1. Une difficulté à faire comprendre à l'opposition au projet qu'en ce qui concernait l'acquisition du terrain de la station de conversion, Aquind ne pouvait rendre public le déroulement des négociations en cours afin de ne pas compromettre celles-ci ;
2. Une volonté de la population et de l'opposition au projet de connaître rapidement le lieu d'implantation de la station mais des délais plus importants que prévus pour acquérir le terrain nécessaire à l'implantation de la station de conversion (le terrain n'a finalement été acquis qu'en août 2019) ;
3. L'impossibilité pour le maître d'ouvrage de présenter rapidement une maquette en situation de la station de conversion faute que l'emplacement de celle-ci ne soit précisément défini ;

4. Des difficultés à convaincre la population de l'intérêt immédiat du projet pour les habitants du pays de Caux et de la région ;
5. Un nombre important de communes susceptibles d'être traversées par les câbles en courant continu et donc à convaincre de l'intérêt du projet ;
6. Les élections municipales 2020 qui ont pu faire évoluer la perception du projet par certains candidats aux élections, qu'ils soient déjà élus ou non ;
7. Un maire de la commune de Pourville (commune retenue pour l'atterrage de la connexion) qui s'est montré franchement hostile au projet et peu coopératif avec le maître d'ouvrage ;
8. Une crispation accrue du fait du Brexit et du statut de droit britannique de la société Aquind ;
9. Un cadre juridico-administratif compliqué ;
10. Un contexte au moins partiel de crise sanitaire.

Dans ces conditions, l'organisation et les modalités qui ont présidé à la concertation post concertation préalable permettent d'indiquer que le maître d'ouvrage a fait face à un contexte difficile.

LA PROBLEMATIQUE ACER – CRE – DGEC ET SES CONSEQUENCES SUR LA CONCERTATION POST AVIS DU MAITRE D'OUVRAGE.

Au regard de la complexité juridique avérée du dossier Aquind que font apparaître les différents échanges par l'ACER, la CRE et la DGEC ou les avis rendus par ces organismes depuis avril 2018, le garant a demandé au maître d'ouvrage de lui faire parvenir une courte synthèse des questions en suspens. Cette synthèse figure en annexe 24 et complète des échanges de procédure entre la DGEC et Aquind. Elle présente les différents aspects de la problématique pour ce qui concerne le statut i) le projet d'intérêt commun, ii) la demande d'investissement et de répartition transfrontalière des coûts, iii) le régime d'exemption.

Si l'étude juridique du dossier échappe au rôle du garant qui ne saurait rendre un avis technique sur un sujet qui n'entre pas dans ses attributions, il lui paraît nécessaire, dans un souci de transparence et de compréhension des enjeux, de préciser la nature des échanges qui ont donné lieu à divers avis des parties concernées (Aquind, ACER, CRE, DGEC).

Pour ces motifs, le garant fait figurer en annexe 24 une synthèse établie par Aquind au sujet des appréciations de cette problématique juridique qui est venue perturber le bon déroulement de la concertation post concertation préalable.

Il ne s'agit pour le garant ni de rendre un avis sur ce sujet compliqué ni de prendre parti mais seulement d'éclairer le lecteur en rapportant la position du maître d'ouvrage quand bien même le garant n'a pas sollicité l'avis des autres parties (ACER, CRE, DGEC).

Concernant le régime d'exemption, RTE indique, par mail adressé au garant, que la CRE et l'OFGEM (régulateur britannique / Office of Gas and Electricity Markets) ont mis en place en décembre 2020 une consultation publique pour statuer sur la dérogation du statut d'interconnexion.

RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION PREALABLE

Si le maître d'ouvrage a largement précisé les aspects et modalités techniques de son projet depuis la fin de la concertation préalable en mai 2018, l'opposition au projet de nombreux élus, de diverses associations écologiques et d'une partie de la population s'avère plus marquée qu'au cours de la concertation préalable. Cette opposition largement entretenue par l'association « Non à Aquind » a également prospéré du fait des incertitudes d'ordre juridique ou administratif concernant l'avenir du projet.

En termes d'avancées sur le projet, Aquind :

- Indique en février 2019, avoir fait le choix de Pourville et non Dieppe comme point d'atterrage ;
- Précise en août 2019 les raisons ayant conduit au choix d'une implantation de la station de conversion sur la commune de Varneville-Bretteville⁴ et indique que le poste de conversion sera situé sur un terrain à l'intersection de deux routes départementales et jouté au poste RTE de Barnabos, équipement majeur du réseau électrique national ;
- Modélise en août 2019 la station de conversion de Varneville-Bretteville avec ses aménagements paysagers ;
- Met en ligne un site internet de qualité, fait preuve de réactivité et d'attention aux recommandations du garant pour parfaitement actualiser le site ;
- Veille à argumenter et à consolider les informations données au public.

Fort des décisions prises depuis la fin de la concertation préalable (juin 2018) par les différentes autorités nationales ou supranationales parties aux interconnexions électriques, Aquind doit désormais faire reconnaître par celles-ci l'intérêt général de son projet.

L'opposition locale au projet demeure forte. Elle est partagée à la fois par plusieurs des municipalités concernées par le passage du câble de Pourville à Bertrimont et par une partie de la population. D'une manière générale, l'opposition au projet (élus ou habitants) fait principalement valoir les arguments suivants :

- Le défaut d'intérêt local du projet ;
- Le projet d'interconnexion électrique va bénéficier essentiellement au Royaume-Uni et à Aquind ;
- L'intérêt local du projet n'est pas significatif compte tenu des désagréments et désordres qu'il va procurer ;
- Les travaux sous-voirie vont constituer des perturbations pour la population ;
- La vallée de la Scie est menacée du fait du passage du câble ;
- Les dimensions de la station de conversion vont accentuer les perturbations visuelles et autres déjà engendrées par le poste de raccordement de RTE à Bertrimont ;
- La station de conversion va entraîner des nuisances sonores ;
- La station de conversion va engendrer des nuisances électriques et du rayonnement ;
- Le rayonnement électro-magnétique des câbles constitue un danger ;
- La valeur de l'immobilier situé autour de la station va diminuer ;

⁴ Sur son site web, Aquind indique que l'emplacement du poste de conversion a été identifié sur la base d'une analyse multicritères itérative et d'études environnementales et techniques poussées. Le site retenu évite la création d'une longue route d'accès à travers les terres agricoles tout en permettant une intégration paysagère soignée du poste.

- Le risque existe d'une industrialisation ultérieure du site autour de la station de conversion ;
- L'intégration paysagère ne masquera que partiellement les infrastructures de la station de conversion ;
- La station de conversion sera installée sur des terres agricoles de valeur et sur un point haut visible de loin ;
- La commune de Bertrimont et ses environs sont déjà suffisamment impactés par la station de RTE sans qu'il soit nécessaire d'apporter de nouvelles nuisances visuelles ou autres au territoire ;
- Le projet menace la santé des habitants ;
- Le projet demeure opaque.

ENSEIGNEMENTS TIRES PAR AQUIND

Afin d'éclairer le lecteur des enseignements qu'Aquind a pu tirer de la concertation post concertation préalable, le garant a demandé au maître d'ouvrage de lui indiquer ce qu'il en avait retiré à ce stade. Outre les échanges relatifs à l'emplacement de la station de conversion, Aquind a fait part au garant, par mail adressé le 20 novembre 2020, des éléments suivants :

Début de texte

« Au sujet des enseignements tirés de la concertation, et malgré des contraintes techniques et réglementaires élevées, le projet d'interconnexion électrique Aquind a pu évoluer sur plusieurs points à la suite de la concertation :

- Intégration paysagère

Les premiers échanges ont fait ressortir la sensibilité paysagère comme un enjeu majeur du projet. Au cours de l'année 2019, le maître d'ouvrage a fait conduire une étude d'intégration paysagère dont les résultats ont été présentés :

D'abord aux réunions publiques de l'automne 2019, sur la base d'une première approche (surface de 5 ha dédiée au traitement paysager) ;

Ensuite en milieu d'année 2020, sous la forme de photomontages (les plus représentatifs sont repris dans la présentation du projet et de l'étude d'impact environnemental).

- Emplacement des chambres de raccordement de l'atterrage

Les premières études avaient conduit le maître d'ouvrage à proposer l'installation des chambres de raccordement de l'atterrage (et donc du chantier) sur le parking de la Place du Manoir, à Pourville-sur-Mer, à l'Ouest de l'Espace de la Mer.

Les échanges avec le public et la commune ont poussé le maître d'ouvrage à revoir sa position et à proposer 2 alternatives de moindre impact : le parking de la rue du Casino à l'Est de l'espace de la Mer, et le golf miniature.

- Effets des champs magnétiques

Bien que la littérature scientifique n'ait jamais mis en évidence d'effet néfaste pour les champs magnétiques statiques comparables à celui de l'interconnexion, le sujet a généré des expressions d'inquiétude répétées.

Afin de répondre à ces inquiétudes, le maître d'ouvrage a fait réaliser une étude spécifique. Celle-ci s'appuie à la fois sur l'état initial le long du tracé envisagé et sur des relevés réalisés aux abords de l'interconnexion France-Espagne, dans les Pyrénées-Orientales. Cette démarche novatrice pour un projet de ce type, a été accueillie favorablement par l'Agence Régionale de la Santé.

Quant aux prochaines étapes du projet, nous maintenons une disponibilité permanente auprès de tous les acteurs locaux, en premier lieu, les élus.

A ce stade, l'enquête publique est anticipée courant 2021. Durant cette enquête nous nous mettrons à la disposition de la commission d'enquête (y compris en participant à des réunions publiques si elle le recommande).

Tant que le dossier est en cours d'instruction, nous restons réservés sur l'organisation par le maître d'ouvrage de réunions publiques en amont de l'enquête publique. Nous restons en revanche ouvert à l'organisation de réunions d'information à l'attention des élus. Ces réunions d'information des élus pourraient avoir lieu avant ou après la nomination de la commission d'enquête (de manière à permettre aux commissaires enquêteurs d'y assister). Nous pourrions bien sur arbitrer cela lorsque le calendrier règlementaire se sera clarifié, mais nous sommes d'ores et déjà intéressés par votre avis en tant que garant »

(Fin de texte).

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET, LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATION AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION PENDANT LA REALISATION DU PROJET JUSQU'A LA RECEPTION DES EQUIPEMENTS ET DES TRAVAUX

Aquind a veillé depuis juin 2018 à ce que la concertation post concertation préalable se déroule dans le respect des valeurs de transparence et de sincérité portées par la CNDP en respectant au mieux le droit à l'information et le droit à la participation du public. Malgré ses efforts, l'opportunité du projet reste fortement contestée localement, et les acteurs locaux n'ont pas toujours voulu s'inscrire dans le cadre de concertation proposé. Par souci de transparence et par rapport à l'égalité de traitement, qui est un principe fort de la CNDP, le garant a essayé de retranscrire les arguments existants sur l'opportunité du projet, quand bien même certains arguments étaient par moment formulés en dehors du cadre stricte de la concertation post.

Un contraste marqué est également apparu entre la volonté manifeste d'explication du maître d'ouvrage et un dialogue rendu difficile voire conflictuel du fait d'une opposition de fond d'une partie du public.

La qualité des échanges a également été fragilisée par les avis du régulateur européen (ACER), du régulateur national (CRE) et de la DGEC, lesquels avis ont parfois évolué entre mai 2018 et 2019. Il en résulte pour le public une incertitude quant aux soutiens véritables dont le projet Aquind est ou non susceptible de bénéficier à ce jour de la part des autorités françaises et européennes.

Dès lors, en dépit des actions d'information et d'explication du maître d'ouvrage et d'un sens de l'écoute conforme aux principes de la concertation publique portés par la CNDP, les réunions publiques ne se sont pas toujours déroulées dans le climat de sérénité qui aurait dû prévaloir mettant ainsi en évidence une difficulté à concerter sereinement au niveau local sur des enjeux de projets d'ordre national ou international.

A ce stade de la rédaction du présent bilan, le garant n'est pas en mesure d'indiquer si le projet pourra aller à son terme jusqu'à l'enquête publique dès lors que les questions juridiques portées par l'ACER, la CRE et la DGEC n'ont toujours pas été tranchées.

Dans l'attente des arbitrages juridiques en cours ou de la révision des positions actuellement affichées par les autorités concernées au niveau national et européen, il recommande au maître d'ouvrage de continuer - via son site internet, par voie de presse et par des rencontres avec les élus - à informer le public des évolutions significatives qui pourraient concerner le projet. Dans l'hypothèse d'arbitrages positifs permettant au maître d'ouvrage de poursuivre son projet, une ou deux nouvelles réunions publiques pourraient alors être organisées pour informer et échanger avec le public de ces évolutions.

A Versailles, le 19 janvier 2021

Signé Laurent DEMOLINS

Garant de la concertation Projet Aquind

TRENTE ANNEXES OU PIÈCES JOINTES

Décision CNDP n° 2018 / 53 / Aquind / 3 en date du 6 juin 2018	P. J. 1
Plan de situation	P. J 1A
Plan Partie maritime française	P. J. 1B
Plan Partie terrestre française	P. J. 1C
Plan implantation station de conversion à Barnabos	P. J. 1D
Invitation presse Aquind Festival Cerfs-Volants évènement du 10 septembre 2018	P. J. 2
Article de presse Paris-Normandie en date du 11 septembre 2018	P. J. 3
Article de presse Le Courrier Cauchois en date du 18 janvier 2019	P. J. 4
Article de presse Le Courrier Cauchois en date du 25 janvier 2019	P. J. 5
Article de presse Paris-Normandie en date du 31 janvier 2019	P. J. 6
Article de presse Le Courrier Cauchois en date du 1 ^{er} février 2019	P. J. 7a
Article de presse Le Courrier Cauchois en date du 1 ^{er} mars 2019	P. J. 7b
Article de Presse Informations dieppoises en date du 4 avril 2020 Taxes locales	P. J. 8
Article de presse Informations Dieppoises en date du 5 novembre 2019	P. J. 9
Article de presse Informations Dieppoises en date du 5 novembre 2019	P. J. 10
Article de presse Paris Normandie en date du 15 juillet 2020	P. J. 11
Exemples d'échanges de mail entre Aquind et Non à Aquind en février 2019	P. J. 12
Mail Aquind à association Non à Aquind en date du 7 mars 2019	P. J. 13
Tract « Non à Aquind » en date de janvier 2019	P. J. 14
Tract « Non à Aquind en date du 17 octobre 2019	P. J. 15
Tract « Non à Aquind	P. J. 15 bis
Note technique transmise au collectif « Non à Aquind »	P. J. 16
Mémo relatif aux études menées dans le cadre de l'étude d'impact	P. J. 17
Lettre « Non à Aquind » adressée à la présidente de la CNDP en date du 19 février 2019	P. J. 18
Lettre réponse de la Présidente CNDP à « Non à Aquind en date du 14 mars 2019	P. J. 19
Communiqué de presse d'Aquind en date du 26 février 2019	P. J. 20
Lettre Non à Aquind à population Bertrimont en date du 16 juin 2019	P. J. 21
Accusé réception demande autorisation environnementale en date du 13 novembre 2019	P. J 22
Communiqué de la CNDP en date du 17 mars 2020, Crise Covid 19	P. J. 23
Note Aquind au sujet de la problématique ACER CRE DGEC	P. J. 24



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr

SÉANCE DU 6 JUIN 2018

DÉCISION N° 2018 / 53 / AQUIND / 3

PROJET « AQUIND » DE NOUVELLE INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8,
- vu la lettre de saisine de Monsieur Kirill GLUKHOVSKOY, au nom d'Aquind Ltd, et de Madame Claire GRANDET au nom de Réseau de transport d'électricité (RTE), et le dossier annexé adressé le 29 septembre 2017,
- vu la décision n°2017 / 52 /AQUIND/ 1, décidant de l'organisation d'une concertation préalable dont les modalités sont définies par la Commission, en application du 2° de l'article L.129 relatif aux projets d'infrastructure linéaire énergétique, et nommant M. Laurent DEMOLINS comme garant de la concertation avec l'appui de Monsieur Bernard FERY.
- Vu la décision n°2018 /52/AQUIND/2, prenant acte du bilan de la concertation réalisé par le garant, M. Laurent DEMOLINS

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur Laurent DEMOLINS est désigné comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni, « AQUIND ».

Article 2 :

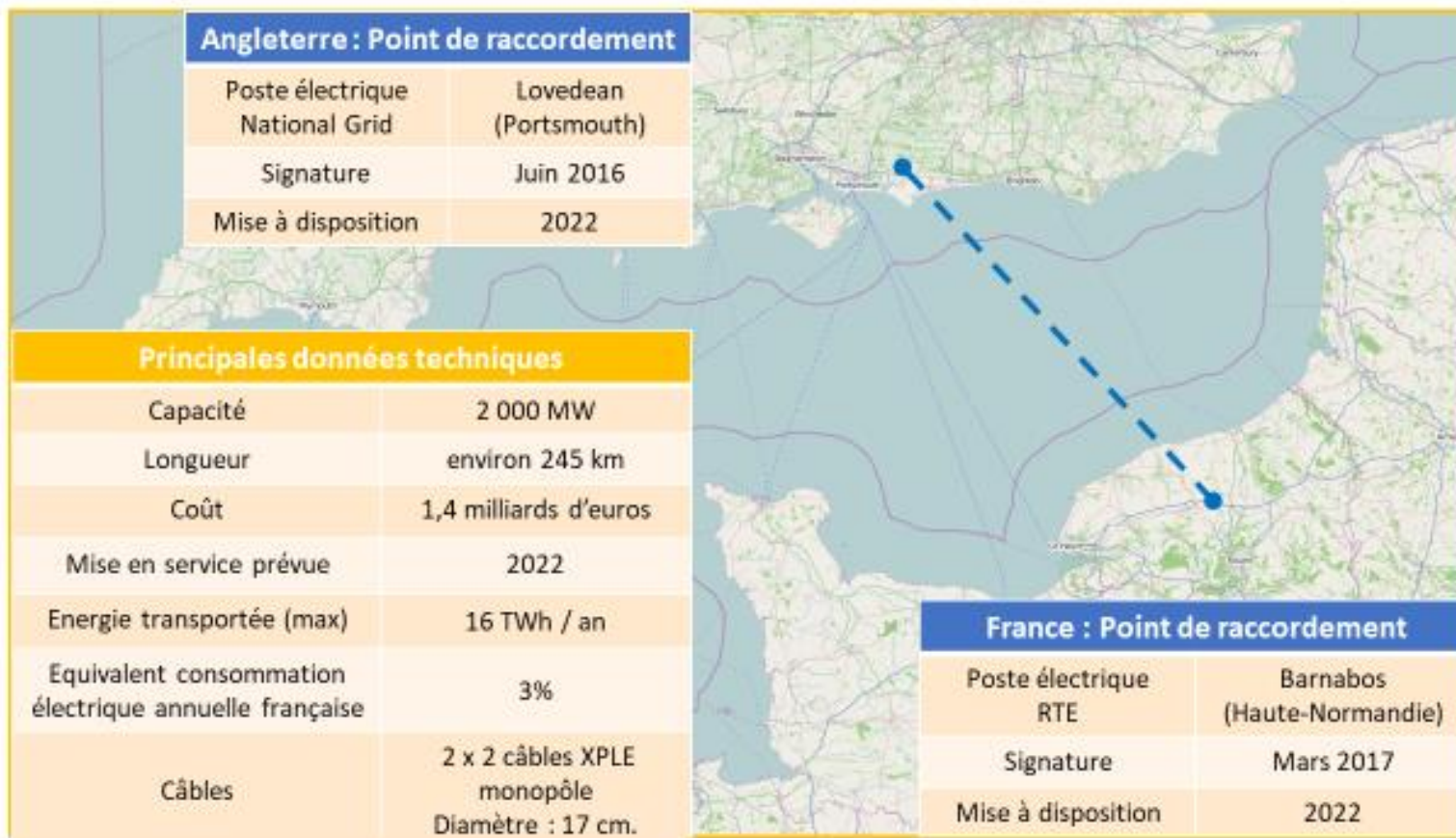
Le garant établira un rapport qui sera joint au dossier d'enquête publique

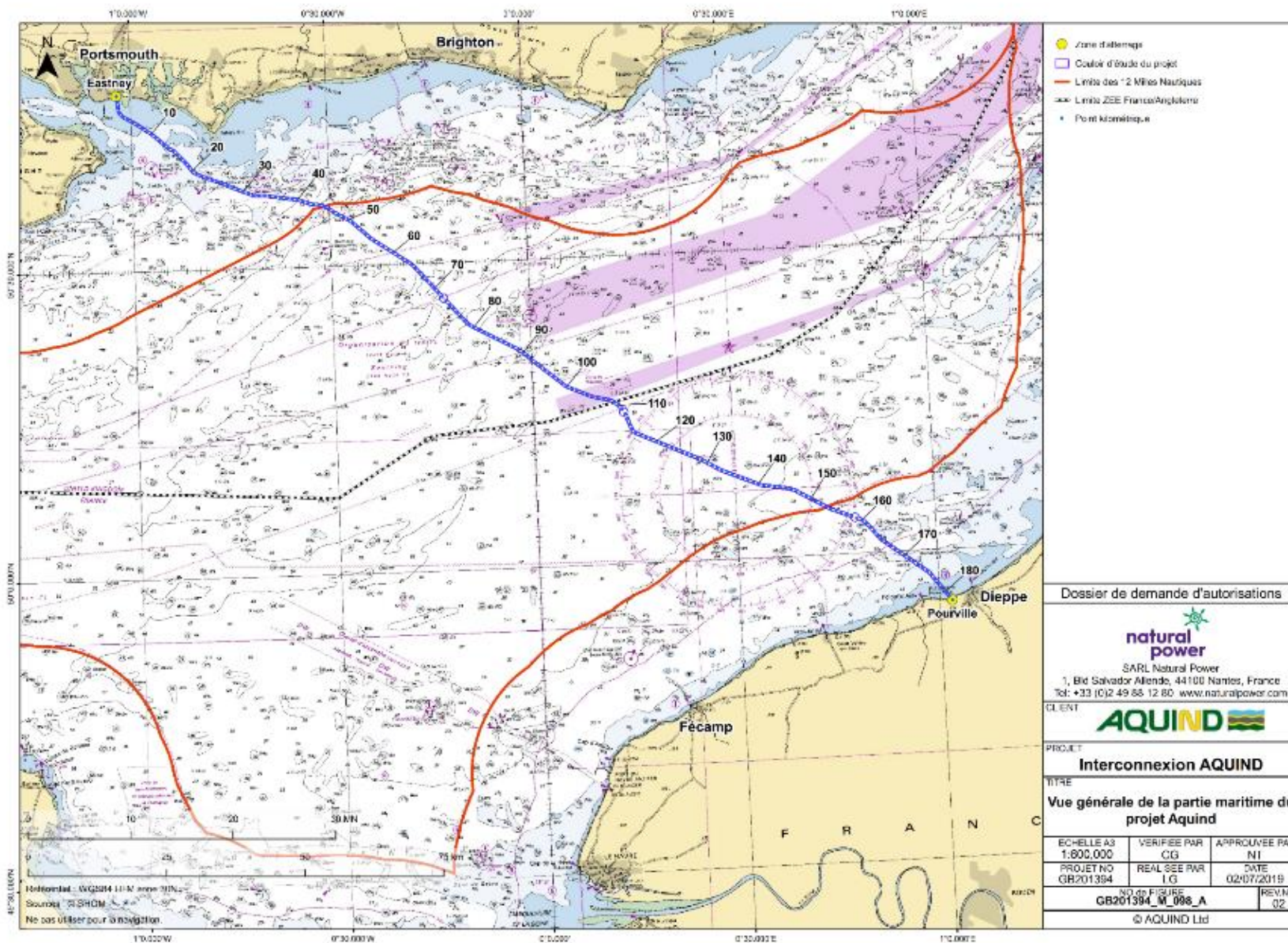
La Présidente,

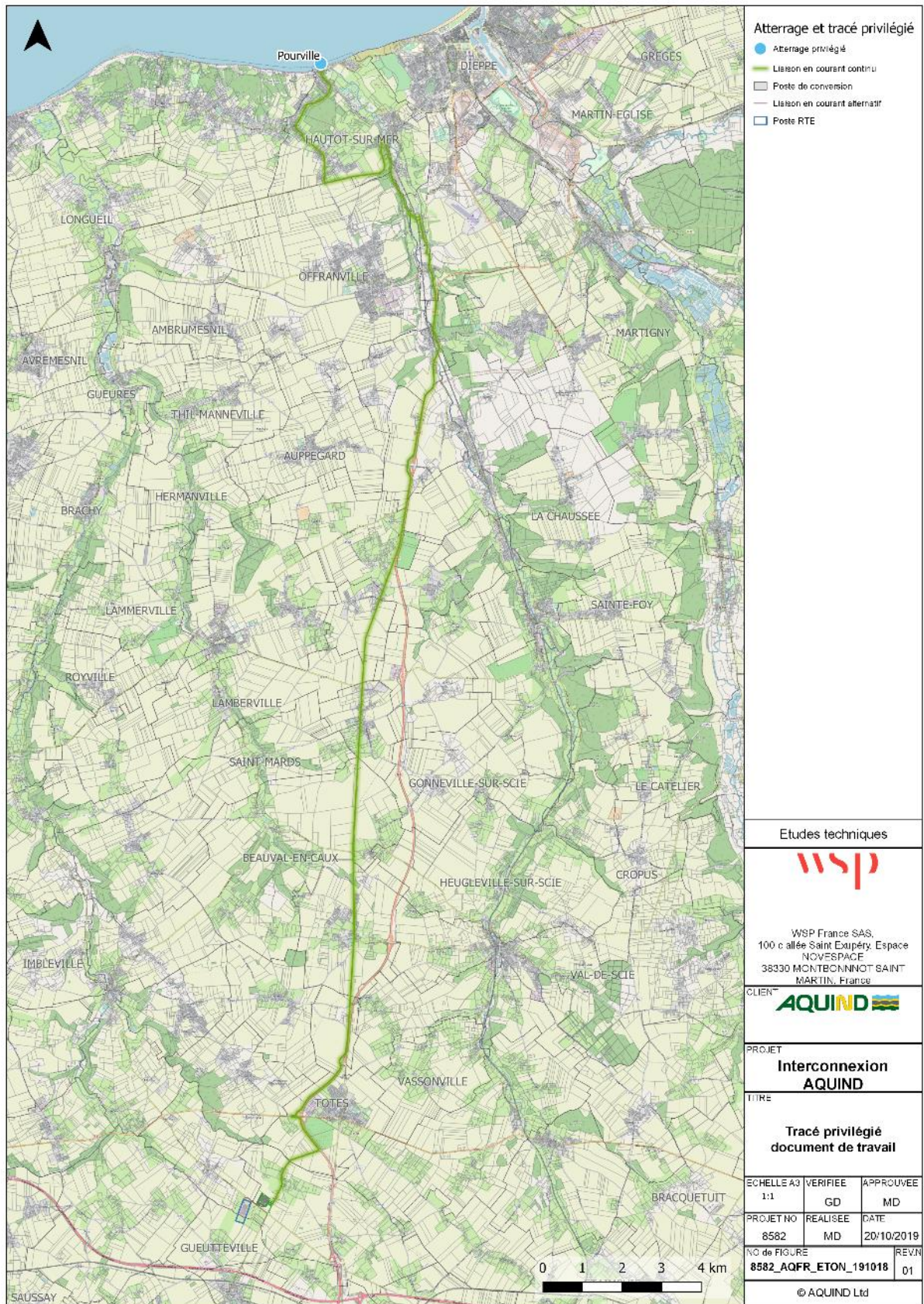


Chantal JOUANNO

- PLAN DE SITUATION







Atterrissage et tracé privilégié

- Atterrissage privilégié
- Liaison en cours continu
- Poste de conversion
- Liaison en cours alternatif
- Poste RTE

Etudes techniques



WSP France SAS
100 c allée Saint Exupéry Espace
NOVESPACE
38330 MONTBONNOT SAINT
MARTIN, France



PROJET
**Interconnexion
AQUIND**

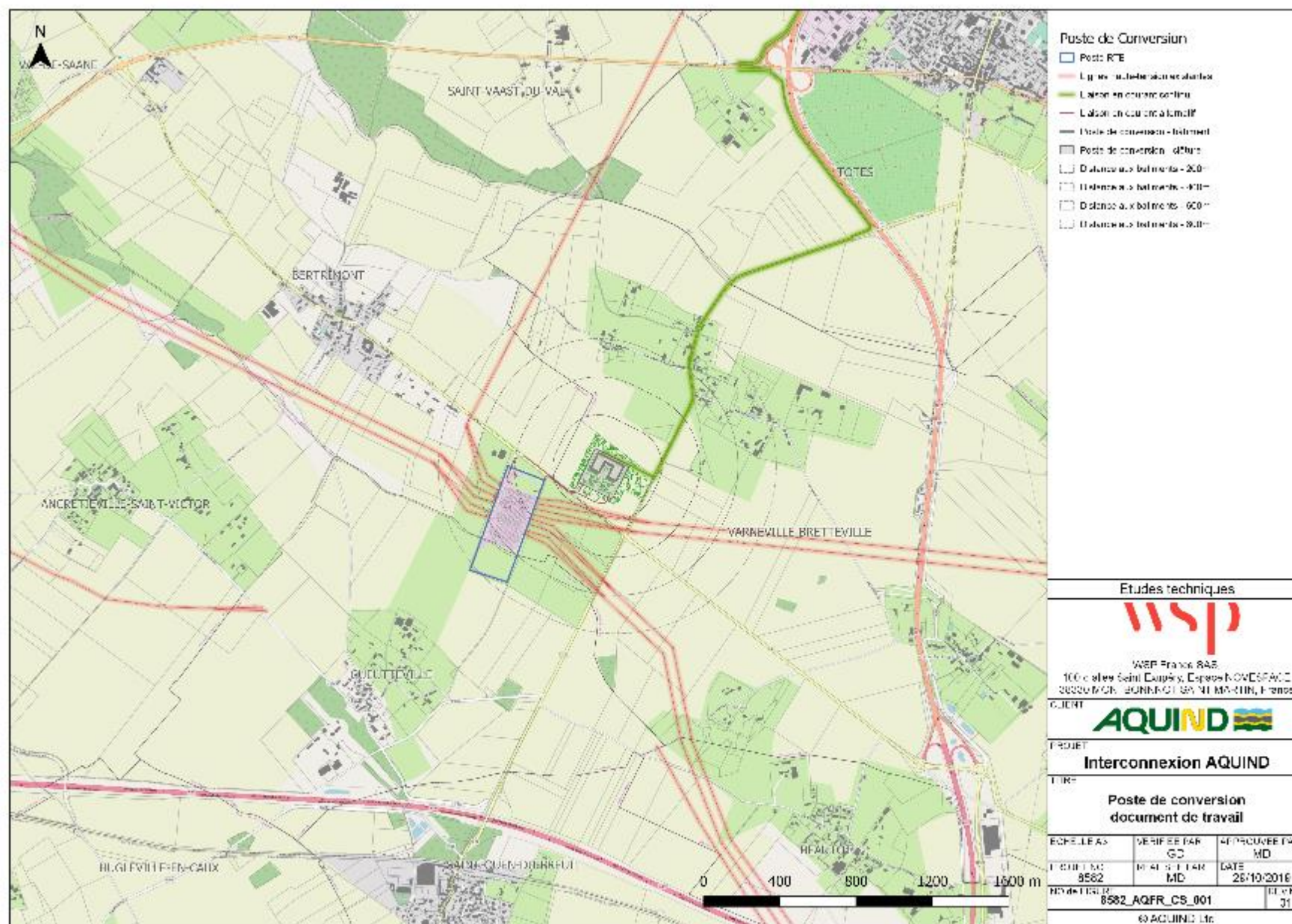
TITRE
**Tracé privilégié
document de travail**

ECHELLE A3 1:1	VERIFIEE GD	APPROUVEE MD
-------------------	----------------	-----------------

PROJET NO 8582	REALISEE MD	DATE 20/10/2019
-------------------	----------------	--------------------

NO de FIGURE 8582_AQFR_ETON_191018	REV.N 01
---------------------------------------	-------------

© AQUIND Ltd



Invitation

10 septembre 2018



AQUIND

Parlons d'Aquind

Partenaire de Dieppe Capitale du Cerf-Volant



Le lundi 10 septembre 2018

L'équipe vous accueille à l'espace VIP entre 13h30 et 18h

Village des Cerfs-Volants

Pelouses du front de mer – Dieppe

Cliquez sur l'image pour vous inscrire

Interconnexion électrique France - Royaume-Uni

Aquind s'arrime aux cerfs-volants

Énergie. Le promoteur de l'interconnexion électrique entre la France et l'Angleterre défend le projet jusque dans les allées du festival. Interview.

Kirill Glukhovskoy est le directeur général d'Aquind, la société britannique qui porte, avec RTE (Réseau de transport d'électricité), le projet de ligne sous-marine de transport d'électricité entre la France et l'Angleterre. Il était, hier, sur le site du Festival international de cerf-volant de Dieppe, au stand de sa société, partenaire financier de cette 20^e édition. Il répond aux questions de Paris-Normandie.

Quel est le sens de la présence de votre société au festival international de cerf-volant de Dieppe ?

■ Nous sommes cette année partenaires du festival. Nous souhaitons utiliser cet événement pour nous rapprocher du public, mieux nous faire connaître, et répondre à toutes les questions que les gens se posent sur le projet d'interconnexion électrique Aquind qui reliera les réseaux électriques britanniques et français. Ce festival est très impressionnant et draine énormément de monde, je n'ai jamais rien vu de tel. Nous nous devons d'être présents.

« DES INTERROGATIONS LÉGITIMES »

Où en êtes-vous dans le calendrier de mise en œuvre de ce projet ?

■ Les études en mer sont terminées. Cependant, les rapports qui en découlent ne sont pas finalisés. Il s'agit d'études topographiques, géotechniques, sur les sédiments, elles alimenteront l'étude d'impact. Il y a déjà eu des réu-



Laurent Demolins, garant de la concertation du débat public, et Kirill Glukhovskoy, le directeur général d'Aquind

nions publiques dans le cadre de la commission nationale du débat public qui ont abouti à la publication d'un rapport. Il devra y avoir également une étude archéologique sous-marine en lien avec le ministère de la Culture, sans doute l'été prochain. Nous comptons déposer les dossiers pour les demandes d'autorisation au printemps 2019 et l'enquête publique devrait être lancée fin 2019.

D'un point de vue de la réglementation, ce projet est-il plus difficile à mettre en œuvre côté français que du côté anglais ?

■ L'approche est différente. Mais des deux côtés de la Manche, il y a des démarches réglementaires et légales à respecter, des études à mener. Parfois, ce qui est nécessaire en France ne l'est pas en Angleterre, et inversement.

En ce qui concerne l'acceptation du projet par le grand public, voyez-vous des différences d'un côté et de l'autre de la Manche ?

■ En France comme en Angleterre, il y a des interrogations légitimes de la part du public. C'est à nous d'y répondre car nous sommes conscients que ce chantier aura un impact, c'est le but de la concertation.

Nous recevons des questions individuelles, nous y répondons et rendons ces réponses publiques, bien sûr en veillant à ne pas dévoiler d'informations personnelles.

Cette concertation avec le public est utile, et nous espérons, au final, que nous aurons répondu à toutes les interrogations.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANCK WEBER

« Un grand projet inutile »

Des communes du littoral, Hautot-sur-Mer et Dieppe, et à l'intérieur des terres, jusqu'à Ancretierville-Saint-Victor, sont concernées par le projet Aquind qui vise à transporter 16 millions de MWh d'électricité chaque année entre la France et l'Angleterre, à partir de 2023.

Ce projet reconnu d'intérêt commun par la commission européenne a fait l'objet d'une saisie de la commission nationale du débat public (CNDP) en France. Dans ce cadre, les particuliers ou les associations étaient invités à apporter leur contribution. À en croire le site de la CNDP, une seule contribution a été déposée



Une réunion publique avait été organisée à Pourville en avril

et elle émane du collectif Stop EPR ni à Penly, ni ailleurs. « Un nouveau grand projet inutile conçu au mépris des objectifs de descente énergétique et de relocalisation de la production d'électricité », estime le collectif qui met

en cause non seulement l'opportunité du projet Aquind mais aussi ses modalités et ses objectifs.

Le collectif l'assure : « La localisation d'une nouvelle interconnexion entre la France et l'Angleterre dans le secteur de Dieppe n'a d'autre justification que le souci d'EDF d'optimiser l'exploitation de son parc nucléaire de France et d'Angleterre face à la montée en puissance des énergies renouvelables, de la baisse des consommations et des technologies propres de stockage de l'électricité. »

Réponse d'Aquind : « Le projet pourra contribuer à la diversification des sources de production d'énergie en France et au Royaume-Uni, en renforçant un réseau dans lequel les énergies renouvelables sont mieux intégrées, solaire et éolienne notamment. »

FAIT DIVERS

ANCOURT

Deux statuettes dérobées dans un jardin

Mauvaise surprise pour les habitants d'une propriété à Ancourt. Au petit matin ce lundi, ils ont découvert que deux statuettes décoratives avaient disparu de leur jardin : un Bouddha d'un mètre de haut et une fontaine à eau en forme de Bouddha également, d'une hauteur de 30 cm. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

JUSTICE

Des coups sur les bras et les cuisses



« Encore une affaire de violence conjugale. » C'est ainsi qu'a démarré le réquisitoire de la substitut du procureur en ce vendredi 7 septembre au tribunal correctionnel de Dieppe, après les explications du prévenu qui comparaisait pour des violences à l'encontre de sa conjointe, violences commises en juin 2017 à Petit Caux.

Le prévenu se perd, se trompe de jour, explique que le motif de la dispute est la tromperie qu'il a subie puis revient sur ce qu'il dit depuis le début. « On se disputait à propos des enfants et j'ai voulu partir. J'ai pris mes affaires mais elle a voulu garder le câble USB qui était le mien. J'ai tiré, elle a lâché et s'est pris le coin de la table. Je lui ai ensuite crié d'arrêter en tapant le câble sur le canapé mais elle était assise et c'est elle qui s'est pris le coup. »

À en juger par les ecchymoses visibles sur le corps de la victime non présente à l'audience, ce ne sont pas seulement les cuisses de la victime qui ont été atteintes : « Elle a des bleus sur le bras parce que j'essayais de la retenir, ça lui arrivait souvent de me griffer au visage, j'essayais de me protéger. » L'un des enfants de la victime, âgé de 9 ans au moment des faits, avait expliqué lors des auditions prélimi-

naires qu'il avait très peur de lui, que sa mère pleurait souvent et qu'il avait très peur pour elle. L'homme âgé de 64 ans n'a pourtant pas peur du sort qui lui est réservé : « J'ai un cancer aujourd'hui, la Justice me passe un peu au dessus. » Il tient quand même à s'expliquer à chaque phrase, ce qui l'amène presque à devoir sortir de la salle par la force.

Le prévenu a été reconnu coupable et condamné à quatre mois de prison avec sursis. Il devra également payer 250 € de préjudice physique à son ex-compagne ainsi que 350 € pour préjudice moral. Il lui est également interdit d'entrer en contact avec cette dernière, sauf dans le cadre parental.



EN BREF

On parle de l'allaitement au centre hospitalier

Organisé par les professionnels de santé de la maternité et de la pédiatrie, le prochain café allaitement aura lieu le jeudi 13 septembre de 10 h à 12 h à la Maison des usagers du centre hospitalier de Dieppe. Ce rendez-vous est destiné aux mères souhaitant allaiter ou ayant allaité pour des échanges et un partage d'expériences. Les bébés et les papas sont aussi les bienvenus. Entrée libre.

Café littéraire sur la bande dessinée

La médiathèque Jean-Renoir organise samedi 15 septembre à partir

de 16 h un rendez-vous spécial bandes dessinées et mangas.

En préambule au festival de la Bande dessinée de Dieppe (la semaine suivante) Victor et Véronique vous présenteront quelques auteurs présents ainsi que leurs coups de cœur de cette rentrée. Entrée libre.

Atelier créatif à la médiathèque

La médiathèque Jean-Renoir organise un atelier créatif pour les enfants, le mercredi 26 septembre à partir de 15 h. Entrée libre. Inscription au 02 35 06 63 43. Cette première séance sera consacrée au découpage et au collage à la manière des œuvres de l'artiste Arcimboldo.

Projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni

« On n'en veut pas. Ecrivez-le »

Sorti du bois en avril dernier, ce projet d'interconnexion a refait surface lors des vœux des maires de Gueutteville et de Varneville-Bretteville. Et ces élus sont inquiets.

ENERGIE

« Vous venez pour le projet d'interconnexion? On n'en veut pas. Ecrivez-le bien ». A peine sommes-nous sortis de la voiture pour prendre en photo les panneaux hostiles au projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni, installés au rond-point face au poste électrique de Barnabos - Bertrimont, qu'un automobiliste nous interpelle sur le sujet. On l'aura vite compris, c'est le sujet qui inquiète dans les communes de Gueutteville (85 habitants), Varneville-Bretteville (320) et Bertrimont (224).

AQUIND, une société anglaise, souhaite réaliser une interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni. Il s'agit de créer une nouvelle liaison électrique souterraine et sous-marine entre les deux pays. Dans ce projet, une station de conversion électrique serait implantée sur une de ces trois communes.

Ce dossier conduit en partenariat avec la filiale d'EDF RTE (Réseau de Transport Electrique), Marie-France Beaucamp, le maire de Gueutteville, l'a découvert en avril dernier après une réunion publique à Bertrimont. Elle en a organisé, à son tour, une en octobre, dans sa commune. Et le maire François Roger dans son village de Varneville-Bretteville le 11 dé-

cembre. Les deux élus avaient distribué des prospectus dans les boîtes aux lettres de leurs administrés pour les informer de la tenue de ces réunions. Marie-France Beaucamp et François Roger sont prudents sur le sujet.

40 km de câbles

Ce n'est pas un petit terrain que la société AQUIND recherche. « Il lui faut un terrain entre six et neuf hectares, informe l'élue. Dont 4 ha pour le bâtiment, le reste pour les accès. Deux grands bâtiments font 50 x 70 m et sont d'une hauteur d'environ 22 m. C'est encore du terrain agricole qui disparaît ». « C'est un bâtiment énorme qui inquiète, rajoute son collègue. Sur Varneville, le bâtiment est bien trop proche des habitations. C'est inconcevable ».

Les administrés des deux communes se posent beaucoup de questions. Celles qui reviennent le plus souvent concernent: l'impact environnemental; le bruit; le risque des champs magnétiques; la fiabilité de la société anglaise avec le Brexit; la valeur de l'immobilier. « Il existe beaucoup d'incertitudes. On nous répond que des études sont faites », souligne Marie-France Beaucamp. « Si ce projet se fait, on sera isolé entre l'autoroute, le poste de Bertrimont et ce projet d'interconnexion... ».



Les maires Marie-France Beaucamp et François Roger sont inquiets

« On n'en veut pas », lancent les deux élus. On l'aura compris. Ils ne peuvent même pas s'y opposer en ne signant pas le permis de construire. « On n'a aucun pouvoir. C'est un projet d'intérêt collectif, soutenu par les nouvelles interconnexions dérogatoires qui favorisent les échanges transfrontaliers électriques pour assurer la sécurité d'approvisionnement », lit Marie-

France Beaucamp. C'est la préfecture qui signe le document officiel. Le député Christophe Bouillon confirme qu'il s'agit « d'un PIC, un projet d'intérêt communautaire ». S'il ne s'oppose pas à la nature du projet - « difficile de contester des liens entre les deux pays », il regrette la forme: « c'est zéro pointé au niveau de la concertation. C'est scandaleux ». Et pointe du doigt le

Brexit: « Qu'est-ce qui assure que le projet tient la route? ».

Outre la station de conversion, il y a également 40 km de câbles souterrains à dérouler entre ce secteur et Pourville, en bord de mer. De nombreuses communes cauchoises, comme Biville-la-Baignarde et Tôtes, sont donc concernées.

■ MARC AUBAULT

La réponse de Kirill Glukhovskoy, directeur d'AQUIND

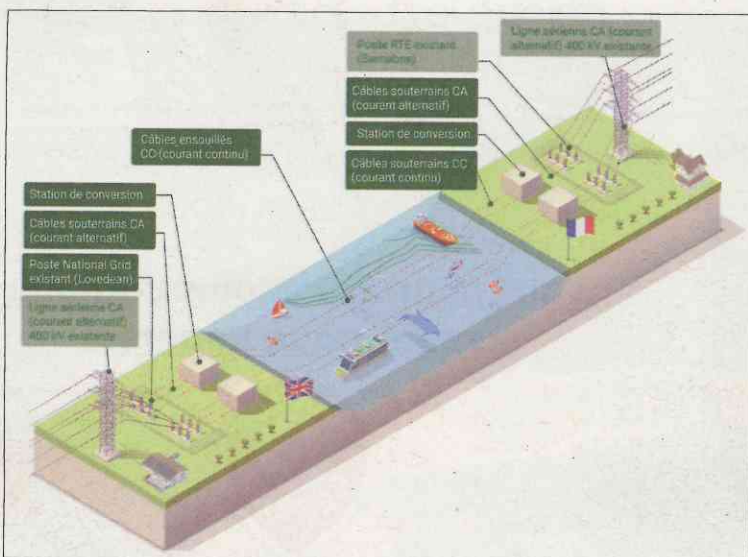
« Eviter les impacts »

Pouvez-vous nous présenter ce projet d'interconnexion?

Le projet AQUIND est un projet de liaison de transport d'électricité de 2 GW entre l'Angleterre et la France, qui permet l'exportation comme l'importation de courant. La France pourra importer de l'électricité moins chère au profit de ses consommateurs et lorsqu'elle est confrontée à des difficultés de production, les importations contribueront à maintenir l'électricité. Face à une demande grandissante, AQUIND apportera à la France une plus grande sécurité d'approvisionnement. AQUIND aidera la France dans sa transition énergétique en ouvrant un marché pour les excédents d'électricité renouvelable, contribuant à réduire les émissions de CO₂ d'environ 200 000 tonnes chaque année. Ces avantages ont été confirmés par les institutions de l'UE, qui lui ont attribué le statut de Projet d'Intérêt Commun. AQUIND s'attachera à ce que les entreprises de travaux se tournent vers la main-d'œuvre locale pour les 250 emplois nécessaires pendant le chantier. A l'échelle du pays cauchois, la contribution fiscale du projet au profit des collectivités locales sera de plusieurs millions d'euros par an.

Pourquoi cherchez-vous un terrain sur les communes de Bertrimont, Varneville et Gueutteville?

En 2016, RTE a identifié le poste de Barnabos comme point de connexion pour AQUIND. La connexion entre notre poste et le poste RTE doit être la plus courte possible. AQUIND a donc envisagé plusieurs solutions dans un rayon



Le projet d'interconnexion électrique entre les deux pays

Infographie AQUIND

de deux kilomètres. Les contraintes d'accès, de relief ou de proximité d'infrastructures existantes, ainsi que la proximité d'habitations, ont montré que les emplacements les plus appropriés sont ceux qui ont été partagés avec le public.

Comprenez-vous l'inquiétude des habitants et des élus?

Nous sommes conscients de ces préoccupations et réaffirmons que le projet vise à éviter les impacts, les réduire et, s'il le faut, les compenser. Nous comprenons que la perte de terres agricoles et les changements visuels suscitent des inquiétudes. Mais nous voulons tout de suite assurer à tous qu'il n'y a pas de problèmes de santé

associés à un tel projet. En accord avec l'Agence régionale de la santé (ARS), AQUIND aura une section dédiée dans son étude d'impact afin de confirmer que le projet ne comportera aucun risque pour la santé. AQUIND continue les échanges avec les riverains et les parties intéressées. Parallèlement, AQUIND collabore étroitement avec les autorités locales et la préfecture de Normandie. Au sujet du Brexit, AQUIND s'engage à développer le projet indépendamment du retrait du Royaume-Uni de l'Union. En outre, le projet devrait être opérationnel en 2023, plusieurs années après la date prévue du Brexit.

Création d'une association vendredi soir

« On est contre le projet »



Des panneaux ont été installés au niveau du rond-point

Des habitants de Gueutteville ont organisé une réunion d'information le 4 décembre dernier. « Il y avait trente habitants », informe Gauthier Cuvelier, un des initiateurs. Précision importante: trente sur quatre-vingt-cinq habitants. « Ça nous a aidés à démarrer. On est maintenant douze habitants de Gueutteville, Bertrimont et Varneville-Bretteville à travailler sur le sujet. On a déposé des tracts le 4 janvier dans les trois communes pour informer les habitants du projet d'interconnexion et de la réunion de vendredi à Biville-la-Baignarde. On essaye de mobiliser de manière la plus large. On finalisera nos statuts et on élira un bureau ».

Gauthier Cuvelier confirme que c'est « le sujet d'actualité. Il a

fait parler lors des vœux des trois communes ». Ces dernières ne sont pas les seules concernées. D'autres se trouvent, en effet, sur le tracé de passage des câbles souterrains entre Tôtes et Pourville.

Quel est l'objectif de cette association? « Le but est clairement de faire le maximum pour que le projet ne se fasse pas. On est contre. On a déjà le poste de Bertrimont sur les trois communes. On n'a pas besoin de plus. On travaille beaucoup à rechercher les autres projets d'interconnexion en France ».

■ M.A.

Réunion d'information ce vendredi soir à partir de 19 heures à la salle des fêtes de Biville-la-Baignarde.

Projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni

Non à Aquind: la lutte s'organise

Lors d'une réunion à Biville-la-Baignarde vendredi dernier, le collectif contre le projet d'interconnexion électrique (voir notre précédente édition) est devenu l'association « Non à AQUIND ».

ENERGIE

« Mes parents, qui étaient agriculteurs, ont été expropriés il y a 40 ans pour le poste électrique de Bertrimont / Barnabos. AQUIND veut poursuivre la fête. Je veux arrêter la fête ». Hervé Lethoux, agriculteur à Bertrimont, a donné le ton de la soirée à Biville-la-Baignarde, vendredi dernier. Il appartient au collectif contre le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Angleterre porté par AQUIND. Le maire de

Biville-la-Baignarde Jean-Marie Tabesse avait mis la salle du Clos Champêtre à la disposition du collectif pour organiser une réunion d'information et de constitution d'une association. Une centaine de personnes avaient répondu présent pour en savoir davantage, dont des élus.

Pourquoi à Biville-la-Baignarde alors que le projet d'implantation concerne Bertrimont, Varneville-Bretteville ou Gueutteville ? « On serait impacté par la traversée des câbles reliant la station de

conversion à Pourville. Je ne suis pas d'accord pour que ces câbles traversent mon village. On vient de finir le bourg », répond Jean-Marie Tabesse. Plusieurs élus de la vingtaine de communes traversées étaient présents.

Les élus tombent des nues

Jean Nicolas, un des membres du collectif élu président de l'association une heure plus tard, a exposé la situation et décrit le projet en long et en large : AQUIND, une société privée de droit britannique ; les deux parcours entre Bertrimont et Pourville ; les câbles posés dans des tranchées et noyés dans du béton ; les deux bâtiments de la station de conversion long de 70 m, large de 50 m et haut de 22 m (équivalent à huit étages)... Il a annoncé le montant du projet : 1,4 milliard d'euros ! « AQUIND est un faiseur de projets, il le proposera à des investisseurs qui voudront un retour sur investissement. Mais qu'est-ce qu'il adviendra de ces installations après 25 ans ? Ils ne le savent pas. 25 ans, c'est très court ». Une autre membre du collectif, Elodie Cuvelier, ingénieure dans le civil, a relevé plusieurs failles dans le dossier comme les habitations situées à moins de 500 mètres de la station de conversion. « La procédure minimum pour obtenir un



Jean Nicolas (micro en main) est le président de la nouvelle association

arrêté préfectoral est d'un an. Ce sera long ».

Après une série de questions des personnes du public, le nom de la nouvelle association a été choisi. Après trois tours et des débats passionnés, « Non à AQUIND » a été voté à mains levées. L'objet de l'association est donc de rassembler, défendre, agir contre l'implantation des installations de la société AQUIND.

Chantal Cottureau, vice-présidente du Département et de la communauté de communes Terroir de Caux, a surpris l'auditoire en

affirmant qu'elle n'a appris l'existence de ce projet que, durant les vacances de Noël décembre, par un ami. « Je ne suis pas la seule dans ce cas. Il en est de même pour d'autres vice-présidents de la com-com. On va demander des explications au prochain bureau ».

Les maires de Varneville-Bretteville et Gueutteville, François Roger et Marie-France Beaucamp, se sont levés pour rappeler qu'ils étaient contre le projet. Ce dossier pourrait prendre une tournure politique.

■ MARC AUBAULT



Le public a participé lors de cette réunion d'information

Thomas Pesquet, astronaute normand Un nouveau rêve dans l'espace



Thomas Pesquet est revenu le 2 juin 2017 d'un premier séjour de plus de six mois à bord de la station spatiale internationale ESA/Nasa

L'astronaute français Thomas Pesquet a déjà vécu un rêve de plus de six mois, avec un séjour dans l'espace à bord de la station spatiale internationale (ISS), entre novembre 2016 et juin 2017. Et depuis son retour, il n'a jamais caché son objectif de vie, celui de repartir, vers l'ISS, puis vers la Lune et pourquoi pas être parmi les premiers sur Mars.

Mardi 22 janvier, lors de ses vœux à la communauté de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ministre de la Recherche, a annoncé que l'employeur de Thomas Pesquet, l'Agence spatiale européenne (ESA), allait proposer son nom à la Nasa, afin qu'il soit l'astronaute européen qui décollera en 2020.

Egalement ingénieur et pilote de ligne, Thomas Pesquet participe, en tant qu'astronaute, à des études scientifiques mais aussi à la vie quotidienne de l'équipage. C'est sur ce point que son premier séjour dans l'espace avait particulièrement marqué les esprits, celui qui a grandi en Seine-Maritime avait su partager, comme rarement avant lui, à quoi ressemble la vie dans une station spatiale, à 450 kilomètres de la Terre.

S'il effectue de nouveau un vol de six mois, Thomas Pesquet, 41 ans, dont une partie de la famille réside en pays de Caux, sera l'astronaute français qui aura passé le plus du temps dans l'espace, devant Jean-Pierre Haigneré.

Faute de fonds, pas de construction de rampe d'accès Pas moyen de sortir de chez soi

VALLIQUERVILLE

Le diagnostic a été réalisé en août 1995. Depuis, Didier Vaneur habitant de Valliquerville, près d'Yvetot, sait qu'il vit avec une maladie orpheline, la syringomyélie, touchant la moelle épinière. Il ne peut plus se déplacer sans fauteuil roulant, ce qui nécessite évidemment des aménagements, notamment chez lui : il y a cinq marches à franchir pour entrer et sortir de la maison. « Je sors de moins en moins de chez moi, car j'ai de plus en plus de mal à monter les marches. J'ai déjà chuté deux fois », raconte-t-il.

11000 euros pour une rampe

Didier Vaneur a commandé un nouveau fauteuil, électrique. Mais pour pouvoir sortir de chez lui, il faut aménager une rampe sur les cinq marches. Ce qui a un coût : 11 000 €, d'après le devis.

« Nous avons fait une demande à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), et nous avons obtenu 6 000 € ». Un bon début. Mais ce n'est malheureusement pas suffisant.

« Nous ne pouvons pas faire de demande de crédit, car nous ne rentrons pas dans les cases », explique sa femme, Annick. Car tous deux sont handicapés. « Pour la maison, on avait réussi à trouver, mais ça avait été très compliqué. Pour cette rampe, on se bat depuis mars 2018 : on cherche, on remplit des dossiers... »

Alors quand ils ont vu à la télévision le montant donné pour la cagnotte Leetchi du boxeur de



En fauteuil, Didier Vaneur ne peut plus franchir les cinq marches pour sortir de chez lui

gendarmes (plus de 100 000 €), ils se sont décidés.

Le 3 décembre, ils ont ouvert leur propre appel aux dons en comptant sur la générosité des internautes pour les aider à financer ces travaux d'aménagement.

« Vraiment besoin »

« Cela nous a fait un coup au cœur. On lance des cagnottes pour tout et n'importe quoi, et quand il y en a vraiment besoin, il n'y a rien », déplorent-ils. Les dons qu'ils ont recueillis jusqu'à présent viennent principalement de leur entourage familial.

Et les contraintes financières ne sont pas terminées pour eux. « La MDPH gère une enveloppe de 10 000 € pour nous, sur dix ans. Pour la rampe, nous utilisons 6 000 €, ce qui fait qu'il nous reste 4 000 € pour notre investissement suivant, qui sera une voiture à aménager pour le fauteuil et la conduite à la main ».

Là encore, un investissement pour « pouvoir prendre un peu l'air. On en a besoin ».

Cagnotte disponible sur Internet : www.leetchi.com/c/acces-au-logement

Bertimont : Jean-Luc Cornière s'exprime sur le projet d'interconnexion électrique Aquind

Bertimont. Jean-Luc Cornière s'exprime sur l'interconnexion Aquind: « Je ne

suis pas favorable à ce projet, mais je le comprends ».

ABONNÉ INTÉGRAL : ACTIVEZ VOTRE ACCÈS NUMÉRIQUE

PUBLIÉ LE 31/01/2019 À 04:45

MIS À JOUR LE 31/01/2019 À 04:45

TEMPS DE LECTURE : 2 MINUTES

Vous êtes déjà abonné au journal ?

Indiquez votre numéro d'abonné afin de profiter du contenu numérique.

Clé

/

Numéro ab

Valider



Jean-Luc Cornière devant le répartiteur électrique implanté à Bertimont depuis 40 ans

01 / 02

Le projet d'interconnexion Aquind nécessite une nouvelle liaison électrique souterraine et sous-marine pour assurer la liaison des réseaux électriques britanniques et français. Entretien avec Jean-Luc Cornière, maire de Bertimont et président de la communauté de communes Terroir de Caux.

Êtes-vous favorable à ce projet ?

« Non, mais je le comprends. Si Aquind s'intéresse à notre secteur, c'est parce qu'il y a le répartiteur de Barnabos. On voudrait bien que cela se fasse ailleurs mais le répartiteur est là ! Ce n'est pas un projet communal, je n'ai rien demandé. Ce n'est pas non plus une demande de la com'com. »

Comprenez-vous l'hostilité de certains habitants ?

« Une réunion publique s'est déroulée à Bertimont, le 25 avril 2018. Elle a permis de recueillir les inquiétudes de Varneville-Bretteville des inquiétudes. D'où la création d'une association normal. Tout projet suscite du rejet... On préfère naturellement que ce soit nous qui on met du carburant dans sa voiture, pense-t-on que la raffinerie provoque le rejet des individus ? »



La société Aquind semble vouloir l'implantation à Bertrimont ?

« Pour ce que je sais du projet, une acquisition foncière est indispensable. Des propositions sont en cours auprès des propriétaires et exploitants. Un espace compris entre 6 et 9 ha est nécessaire et je comprends que la consommation de cet espace agricole passe mal. Ce sont les terres situées en face du répartiteur qui les intéressent. Il est là depuis 40 ans et je ne vais pas tirer à boulets rouges sur les élus qui m'ont précédé et ont validé son installation. D'une part parce que je respecte les décisions prises et parce que cette installation permet à ma commune d'avoir des rentrées fiscales supérieures à beaucoup d'autres. »

Y aurait-il un autre endroit pour l'implantation ?

« Aquind a étudié plusieurs pistes. L'intérêt c'est de mettre ces deux bâtiments juste en face du répartiteur de Barnabos. Visuellement, les bâtiments auront une hauteur de 22 m, c'est la hauteur d'un château d'eau. Cela fait plus de 30 ans que je passe devant le répartiteur et les pylônes électriques. J'ai toujours trouvé ça moche, pourtant ; comme de nombreux habitants, ça ne m'a pas empêché de m'installer à Bertrimont. Cette zone est déjà moche alors je préfère que les bâtiments soient à cet endroit plutôt qu'avoir une pollution visuelle dans un autre endroit de ma commune. »

Allez-vous consulter la population ?

« À aucun moment, mon avis ou celui du conseil municipal n'a été sollicité pour ce projet. Le code général des collectivités territoriales nous permet d'avoir recours au référendum local. Je vais proposer au conseil de valider la mise en place d'un référendum, même s'il n'aura qu'une valeur consultative. »

Quelles seraient les retombées fiscales pour la commune ?

« Aquind a réalisé une étude mais ne me l'a pas encore communiquée. Je donnerai toutes les informations avant de lancer le référendum. Je suis conscient que ce projet peut se traduire par du mécontentement dans les communes proches, je veux que ma population se positionne aussi sur la possibilité de créer une commune nouvelle avec les voisines impactées. En cas d'accord, les communes concernées autour ont tout loisir de s'exprimer. Ensemble dans les nuisances, ensemble pour partager les recettes. »

Interconnexion électrique : c'est quoi ?

Le projet d'interconnexion électrique Aquind est reconnu d'intérêt commun (PIC) par l'Europe.

Cette interconnexion électrique prévoit 20 km de réseau terrestre en Angleterre, puis un câble sous-marin de 185 km, et une dernière liaison terrestre de 40 km en France. Au total, environ 245 km de câble devraient relier le poste électrique de Barnabos à Bertrimont à celui de Lovedean, au nord de Portsmouth (Angleterre). Le projet est porté par la société britannique Aquind et devrait entrer en fonctionnement en 2023. Le chantier est évalué à 1,4 Md€. Ce projet d'interconnexion a été déposé en septembre 2017 devant la Commission nationale pour le débat public (CNDP) afin de lancer la concertation préalable. Trois réunions publiques ont eu lieu au printemps dernier à Dieppe, à Bertrimont et à Hautot-sur-Mer, mettant en avant plutôt un rejet de la part des riverains concernés.

Après la phase de concertation préalable Aquind s'est engagé à poursuivre le projet ouvert lors de la concertation. Il y aura nécessairement une enquête publique autorisée à être poursuivie.



Le maire de Bertrimont s'exprime sur le projet AQUIND d'interconnexion électrique

« Conscient qu'il va se réaliser »

En raison de l'existence du répartiteur de Barnabos sur sa commune, le maire Jean-Luc Cornière se veut pragmatique: « Je suis contre le projet mais je le comprends. Je suis conscient qu'il va se réaliser ».

ENERGIE

« Je suis contre le projet mais je le comprends et je m'adapte. Je peux m'en passer. Mais je suis conscient qu'il va se réaliser et je ne ferai pas la grève de la faim ». Cette phrase résume assez bien la pensée de Jean-Luc Cornière, maire de Bertrimont et président de la communauté de communes Terroir de Caux, au sujet du projet AQUIND d'interconnexion électrique entre la France et la Grande-Bretagne (voir nos éditions des 18 et 25 janvier).

Un maire qui se veut avant tout pragmatique. « AQUIND cherche un terrain sur une des trois communes (Bertrimont, Varneville-Bretteville et Gueutteville) à proximité du répartiteur de Barnabos. C'est le point de raccordement pour la future station de conversion. Il ne va pas reconstruire un répartiteur ailleurs. Le répartiteur ne serait pas ici, la question ne se poserait même pas. Ce projet n'est pas un projet communal. Je n'ai rien demandé. Ce n'est pas plus une demande de la communauté de communes ».

Informé du projet il y a un an environ, le maire de Bertrimont avait organisé une réunion d'information dans sa commune le 25 avril dernier. « Tout projet suscite rejet, qu'il s'agisse d'une éolienne, une autoroute, un aéroport,

une installation de porcherie... On préfère naturellement que cela se passe chez les autres. C'est moche quand on passe devant le répartiteur de Bertrimont. Mais ça ne m'a pas empêché de m'installer ici en 1986. Je ne vais pas tirer à boulets rouges sur les élus qui m'ont précédé et ont validé l'installation du répartiteur actuel. Cette installation permet à ma commune d'avoir des rentrées fiscales supérieures à beaucoup d'autres. Je suis sûr que mes habitants en sont conscients et l'apprécient. Il n'y a aucune maison de libre à Bertrimont. Et la valeur de l'immobilier n'a pas diminué. Ce nouveau projet aura une hauteur de 22 m, ce qui ne pas va pas mettre en avant la beauté de notre campagne. Mais, s'il doit voir le jour, je préfère le voir en face du répartiteur actuel plutôt que de m'amener une pollution visuelle dans un autre endroit de ma commune. J'accepte ce qui est légal et refuse l'illégal. Ce projet est légal, reconnu d'intérêt communautaire par l'Europe. Si une acquisition foncière est validée, il y aura la signature d'un permis de construire par Madame la préfète. A aucun moment, mon avis ou celui de mon conseil municipal ne sera sollicité ».

Dans nos colonnes (édition du 18 janvier), Kirill Glukhovskoy, directeur d'AQUIND, avait informé : « A l'échelle du pays cauchois, la

contribution fiscale du projet au profit des collectivités locales sera de plusieurs millions d'euros par an ». Lors de la réunion de l'association contre le projet, le maire de Biville-la-Baignarde Jean-Marie Tabesse avait évoqué des chiffres entre 1,5 et 5 millions d'euros de rentrées fiscales pour la commune choisie. Voir plus pour la communauté de communes. Jean-Luc Cornière n'a ni confirmé, ni infirmé : « On serait plutôt aux alentours de 5 millions d'euros à partager entre la commune, la com-com, le Département et la Région. J'attends l'étude financière de la société AQUIND ».

Référendum

Afin de permettre à ses administrés de s'exprimer, il proposera à son conseil municipal de valider l'organisation d'un référendum, « même s'il n'aura qu'une valeur consultative ». « Je poserai deux questions : 1. Etes-vous favorable au projet AQUIND ? 2. Dans le cas où le projet se réaliserait à Bertrimont, êtes-vous pour une fusion avec d'autres communes pour faire profiter à toutes de la manne financière ? S'il y a une nuisance pour tout le monde, il faut des recettes pour tout le monde. S'il y a un moyen de partager, pourquoi ne pas créer une commune nouvelle avec les voisins concernés ?



Jean-Luc Cornière, face à l'entrée du répartiteur de Barnabos et, avec derrière lui, le terrain étudié sur sa commune par la société AQUIND

En cas d'accord, ces communes auront tout loisir de s'exprimer. Je le fais dans un esprit d'ouverture mais il n'y a aucune obligation ».

Des élus de la com-com ont été surpris, pour ne pas dire plus, de n'avoir découvert ce projet que récemment : « Je voulais attendre pour donner une information complète. Pour moi, ce n'était pas le bon moment. Au bureau des vice-présidents la semaine dernière, le sujet a été évoqué. Si on me repose la question, je ferai venir la société AQUIND pour qu'elle s'explique. Quand des éoliennes s'implantent

sur le territoire, on n'en parle pas en conseil communautaire ».

Où en est-on dans le choix du terrain ? « Une acquisition foncière est indispensable. Des propositions sont en cours auprès des propriétaires et des exploitants. Je ne suis pas décisionnaire ». Il faut un espace entre 6 et 9 hectares. Une chose est certaine pour le maire de Bertrimont : « le projet est sur les rails. L'aspect administratif peut demander trois ans et la construction deux ans. On parle d'un projet de 1,4 milliard d'euros ! ».

■ MARC AUBAULT

Qui est Alexander Temerko ?

Le nom de l'homme d'affaires britannique dans le secteur de l'énergie, d'origine ukrainienne, Alexander Temerko, directeur d'AQUIND, a fait son apparition lors de la réunion de constitution de l'association Non à AQUIND, le vendredi 18 janvier à Biville-la-Baignarde. Le président de l'association Jean Nicolas a été le premier à en parler : « C'est un homme très influent en Grande-Bretagne. Il a obtenu la nationalité britannique mais ne peut plus revenir en Russie. Mais je n'en dirai pas plus. Je vous laisse vous rendre sur Internet pour regarder par vous-mêmes ».

Sur Internet, son nom est associé à la société loukos, une compagnie pétrolière russe, dont il était un cadre. En 2003, le Kremlin s'était attaqué au deuxième groupe pétrolier du pays et à son patron, Mikhaïl Khodorkovski, qui fut emprisonné. La compagnie a dû payer de fortes amendes, ce qui conduit à sa mise en faillite, en 2006, puis sa vente. La guerre judiciaire entre le Kremlin et les anciens actionnaires de cette compagnie pétrolière russe dure depuis plusieurs années.

Sur le site Internet de l'homme d'affaires, on peut lire dans sa biographie : « Alexander Temerko était le vice-président et membre du conseil d'administration de loukos, où il était responsable des relations avec les gouvernements, du développement des affaires et des projets internationaux. À la suite de l'arrestation de Mikhail Khodorkovsky, il a repris la direction de la société. En 2004, cependant, sous la pression croissante des autorités, il a été contraint de



Les opposants au projet s'intéressent à Alexander Temerko

s'installer au Royaume-Uni, où il a continué de lutter contre (...) l'Etat russe. En mai 2005, après l'expropriation (...) des actifs de loukos au profit de Rosneft par l'administration de Poutine, il a quitté la société pour se consacrer à des projets privés et se lancer dans une carrière politique au Royaume-Uni ».

Sur le site d'AQUIND, il est présenté comme directeur : « Alexander est un éminent industriel britannique et un ardent défenseur de la méritocratie. Il pense que la Grande-Bretagne est un centre de haute technologie pour les industries de l'avenir. Ingénieur et avocat de formation, Alexander a été secrétaire d'Etat et fut un négociateur clef du gouvernement de Boris Eltsine avant de se tourner vers l'industrie. En 2000, Alexander est entré à la loukos Oil

Company où il a exercé les fonctions de directeur et de vice-président du conseil avant de déménager au Royaume-Uni en 2005. Entre 2008 et 2017, Alexander occupa le poste de directeur et vice-président du Groupe OGN basé à Newcastle, un prestataire de services d'ingénierie-approvisionnement-construction au service du secteur énergétique en Mer du Nord ».

« Pas un enfant de chœur »

Présent parmi l'assemblée lors de la réunion d'information de l'association, le conseiller municipal yvetotais d'opposition Charles d'Anjou, qui s'est présenté comme habitant d'Auffay, n'a pas dressé le même portrait. Il travaille souvent en Russie et parle couramment le russe. « Alexander Temerko a un passé assez sulfureux. Il s'est fait saisir ses comptes en Suisse en 2004. La Russie a demandé son extradition mais la Grande-Bretagne a refusé. Ce n'est pas un enfant de chœur ». Charles d'Anjou a proposé ses services à l'association. Et lui conseille de se pencher sur la loi Sapin 2 relative à la transparence et à la lutte contre la corruption. Un conseil qui a retenu l'attention de certains élus de la communauté de communes Terroir de Caux.

Interrogé sur le sujet, Jean-Luc Cornière assure : « Je n'ai pas d'information sur Alexander Temerko, J'ai rencontré un autre Ukrainien, Kirill Glukhovskoy, directeur général d'AQUIND. Je ne connais que ce Monsieur ».

■ M.A.

Le Courrier Cauchois PRESENTE

LE GRAND TRIBUTE
« MERCI MICHEL »

BRUNO CHANTE
MICHEL SARDOU

13 MUSICIENS ET CHORISTES SUR SCÈNE
DONT PLUSIEURS DE MICHEL SARDOU

DIMANCHE
31 MARS 2019
15H30 - SALLE DES VIKINGS
YVETOT

25 € LA PLACE OU 23 € TARIF GROUPE

Réservation au Courrier Cauchois
2, rue Edmond Labbé - YVETOT
02 35 56 29 64

Interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni Pourville choisi comme atterrissage

Il a été directeur
Roland Le

INDUSTRIE

AQUIND, société britannique qui développe un projet d'interconnexion électrique de câble sous-marin et souterrain en courant continu entre la côte sud de l'Angleterre et la Normandie, a communiqué, en début de semaine, sur le point d'atterrissage en France. « AQUIND poursuit son tracé souterrain vers un poste de conversion envisagé sur le territoire de la communauté de communes Terroir de Caux, à proximité du répartiteur existant de Barnabos Bertrimont, qui a été retenu après des études techniques approfondies par le gestionnaire du réseau public de transport électrique RTE ».

Choix du terrain de la station de conversion

« Les études préliminaires et la concertation avec les usagers de la mer ont montré que l'atterrissage à Pourville (commune d'Hautot-sur-Mer) est réalisable et de moindre impact, en ayant recours à la technique du forage dirigé. Une attention particulière devra être portée aux activités touristiques et balnéaires et à la pêche professionnelle, notamment pour les navires pratiquant les arts dormants dans la bande côtière. Sur la partie terrestre, le tracé est prévu en souterrain, sans aucune ligne aérienne. Aucuns travaux en contact avec la zone humide de l'estuaire de la rivière de la Scie et sa biodiversité ne seront envisagés ».



« Le terrain de la station de conversion devrait être connu avant l'été

Au sujet de la station de conversion, AQUIND étudie trois terrains situés sur les communes de Bertrimont, Guéutteville et Varneville-Bretteville, ce qui pose problème à bon nombre d'habitants. « Des groupes de travail ont été initiés et se poursuivront dans les prochains mois. Ils permettront d'alimenter les réflexions et l'étude d'impact environnemental, pour affiner progressivement le projet. Ensuite, plusieurs réunions publiques seront organisées en deux temps, afin d'échanger sur les premières évaluations environnementales, puis sur un projet plus abouti ». Au terme de cette consultation, le terrain

choisi devrait être communiqué avant l'été.

Retombées économiques

AQUIND a également communiqué sur les retombées économiques du projet « estimées à plusieurs milliards d'euros pour la France sur les 25 premières années d'exploitation et quelques millions d'euros annuels reviendront directement aux collectivités locales concernées à travers plusieurs taxes. Environ 250 emplois seront mobilisés en France pendant la phase de construction du projet ».

NECROLOGIE

Le parti communiste et notamment sa fédération de Seine-Maritime ont perdu un de ses piliers, Roland Le Député de la Seine-Maritime est décédé lundi à l'âge de 85 ans à Clermont-l'Hérault, département de l'Hérault.

Né en 1926 dans une famille d'ouvriers de Saï Elbeuf, le Normand a travaillé pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a été un des cadres du PCF dans notre département à un niveau national. Il a été député dans la vie publique de France de la deuxième moitié du XX^e siècle.

Sens du contact

Il a été directeur de L'Humanité et L'Humanité de 1974 à 1981. Son sens du contact est au-delà même de

Les 7 et 8 mars Les emplois

Le 15^e Salon « Le Salon de la Seine », organisé par la Région Normandie et la Région Normandie, exposera 250 entreprises. Expositions de Rouen 8 mars qui proposeront d'emploi et de format de cars est mis en place de 40 villes normandes et vendredi matin px

LA SÉLECTION

59

HIPPISME

MARTIN DUBOURG. « Le projet va rapporter beaucoup de taxes locales »

Qu'attendez-vous de cette nouvelle demande faite auprès de la préfecture ?

Martin Dubourg, représentant d'Aquind en France : Cette nouvelle demande d'instruction va, on l'espère, déboucher sur l'ouverture d'une enquête publique. Celle-ci devra rendre ses conclusions qui seront ou non suivies par la préfecture pour validation du projet.

Parallèlement à cela, nous discutons avec la Commission de régulation de l'énergie et le ministère de la Transition écologique pour valider le mode de fonctionnement de ce projet d'interconnexion. À savoir réguler ou d'exemption. Le premier nous a été refusé, donc nous avons changé et opté pour le deuxième. Enfin, nous nous préparons aussi à réaliser les travaux en sollicitant notamment les entreprises normandes avec l'aide

de la chambre de commerce et d'industrie de Seine-Maritime et de la filière d'excellence Normandie Énergie dont nous sommes membres.

Qu'en est-il des risques environnementaux et sanitaires dénoncés par vos détracteurs ?

Pour commencer, il n'y aura pas de rayonnement électrique et électromagnétique. Ensuite, nous avons fait une étude d'impact environnementale très poussée pour justement limiter au maximum notre impact sur la biodiversité, et si ce n'est pas possible, venir compenser les effets négatifs. C'est le cas au niveau du poste de transformation à Barnabos, où l'on va faire sortir de terre un bâtiment imposant de plus de 20 m de haut. Pour atténuer cette pollution visuelle, nous allons réali-



Martin Dubourg est le représentant d'Aquind en France.

(©Aquind)

ser un aménagement paysager. Deuxième impact : nous allons prélever 9 ha de terre agricole.

Là-dessus, la manière de compenser est réglementée. Soit nous ouvrons une compensation

à l'exploitant agricole pour qu'il puisse utiliser un autre endroit avec une surface équivalente, soit une compensation collective avec un paiement à la chambre d'agriculture qui servira à financer différents projets agricoles.

Et concernant la crainte d'un préjudice économique pour les communes concernées ?

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet sont moins importants que de refaire une canalisation d'assainissement. Nous allons creuser deux tranchées de 70 cm de large sur 1,20 m de profondeur. Ce n'est pas Verdun ! Nous posons des gaines au fur et à mesure et puis, quand tout est fini, les câbles seront tirés avant de remettre tout en état. C'est vraiment très rapide. De plus, s'il se fait, le projet va rapporter beaucoup de

taxes locales, à peu près 4 millions d'euros par an. Celles-ci sont centrées sur notre poste de transformation à Barnabos. En revanche, la législation française ne prévoit pas de taxes pour les communes qui sont traversées par un câble. C'est pourquoi nous allons mettre en place un fonds de compensation pour aider à financer un certain nombre de projets.

Le projet d'interconnexion est estimé à 1,4 milliard d'euros. Qui le finance ?

Pour le moment, la société Aquind assume seule le coût des études et de la validation du projet. Dès qu'il va falloir entamer les travaux, nous allons faire entrer d'autres investisseurs institutionnels et privés, français et étrangers, comme c'est le cas dans ce type de projet d'infrastructure.

INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE. Le projet Aquind retoqué par l'État

L'État n'a pas accepté le projet Aquind, d'interconnexion électrique entre la France et l'Angleterre. Ce qui satisfait élus et habitants de la région dieppoise.

« Il faudra rester vigilant ! » lance Jean-Jacques Brument, le maire d'Hautot-sur-Mer. Mais un certain soulagement se fait entendre dans sa voix. Même s'il ne sait pas si « la guerre est finie », il estime qu'une « première bataille vient d'être remportée ». Une bataille contre la société Aquind et son projet de liaison électrique souterraine et sous-marine entre la Normandie et l'Angleterre.

Projet qui ne fait pas l'unanimité dans la région dieppoise et qui a choisi Pourville comme zone d'atterrissage de ses câbles électriques et prévoit la pose de 36 km de câbles sous voirie en passant par Saint-Aubin-sur-Scie, Sauqueville... jusqu'à Bertrimont où serait installé un poste de conversion électrique haut de 22 mètres.

Le Brexit pas en faveur du projet

C'est ce projet qui vient d'être retoqué par l'État. En effet, le ministère de la Transition écologique et solidaire par la voix de Sophie Murlon, directrice de l'Énergie, a fait savoir par un courrier daté du 12 octobre qu'il n'accepte pas la « notification officielle du projet de création d'une interconnexion électrique souterraine et sous-marine en courant continu entre la France (près de Dieppe) et la Grande-Bretagne, présenté par Aquind. » Sophie Murlon explique que ce projet étant déclaré projet d'intérêt commun européen, il nécessite une acceptation officielle de l'autorité compétente française. Elle indique que si la France encourage la construction de nouvelles interconnexions pour permettre d'insérer d'avantage de renouvelables et participer à la sécurité d'approvisionnement, « il est important que des analyses coûts-bénéfices soient réalisées. » Afin, dit-elle, d'assurer « qu'il bénéficie bien au



Près de Varneville-Bretteville, les opposants aux projets ont multiplié les banderoles.

consommateur d'électricité. » Or écrit-elle « aucun des trois scénarios développés par Entsoe (le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité) dans son plan à dix ans pour 2018 ne met en évidence d'intérêt économique pour un projet supplémentaire ».

De plus, la directrice de l'Énergie note que si le scénario présenté par la société Aquind « met en évidence un intérêt économique pour cet ouvrage pour la France au détriment du Royaume-Uni », il n'est pas présenté selon les méthodes de l'Entsoe. Il ne peut donc pas être comparé aux autres scénarios.

Enfin, le contexte du Brexit n'est pas en la faveur de ce projet. « Il ajoute trop d'incertitudes à l'évaluation des bénéfices du projet Aquind, aussi il n'est pas possible de le considérer comme suffisamment mature [...] ».

Bref c'est une fin de non-recevoir qui vient de parvenir à Aquind. Pour le plus grand soulagement de ses nombreux détracteurs, qui se sont fait notamment entendre durant les réunions publiques organisées par le porteur du projet. À commencer par les élus des communes où devaient passer les câbles, entre Pourville et

Bertrimont, qui pour beaucoup ont signé une motion en conseil municipal contre Aquind.

Et bien entendu pour le maire de Varneville-Bretteville. François Roger est donc aujourd'hui « satisfait de cette décision. C'est une bonne chose. » Il faut dire que l' élu était très inquiet de ce projet de construction d'un poste de conversion au cœur du hameau de Bretteville qui compte 50 habitations : « Je voyais ça très mal, c'était un projet gigantesque impensable... »

Des habitants vent debout contre Aquind

De nombreux habitants de la région étaient également vent debout contre ce projet. Un millier d'entre eux a fait entendre leur désaccord à travers l'association Non à Aquind, présidée par Jean Nicolas. Cette décision, « c'est la preuve que même le gouvernement ne croit pas à ce projet alors que les promoteurs disent qu'il est d'utilité publique ! », lance-t-il.

Il n'est pas très surpris de cette décision, « car elle prolonge la lettre du ministre du 21 juin

dernier qui indiquait déjà que le projet n'était pas mature et sa pertinence pas avérée. Nous connaissons cette tendance, mais aujourd'hui elle est confirmée », insiste-t-il très satisfait. « C'est une porte qui se claque de la part du gouvernement ! »

Il s'en félicite surtout que même si cette décision est en lien avec des analyses économiques, elle « va dans le sens de l'avis général ». Toutefois, Jean Nicolas insiste sur le fait que Non à Aquind reste « sur ses gardes. Cette société a de gros moyens. Nous devons vérifier quelles sont les possibilités qui s'offrent encore à elle. C'est toute la question ! »

Malgré nos appels téléphoniques, la société Aquind est restée injoignable. Lors de la dernière réunion publique qui s'est tenue à Varneville-Bretteville, mardi 24 septembre, Martin Dubourg, le directeur d'Aquind France, avait indiqué à l'assistance, après une soirée houleuse, que « si nous n'avons pas toutes les autorisations nécessaires, le projet s'arrêtera. » Affaire à suivre.

V. W.

Côté commerce

DIEPPE DÉBARRAS

DÉPLACEMENT GRATUIT (76 - 27 - 80)



Débarras de maisons, appartements, caves, greniers, garages, commerces, bâtiments... Ne jetez pas vos vieux meubles et objets, nous les rachetons pour leur donner une 2^e vie !



Pour suivre nos arrivages : dieppe débarras Expo-Vente 450 m² au 30, rue Louis-de-Bures - DIEPPE 06 03 25 21 53 hipolito.matos@hotmail.com

1.2.3 REPAS

Livraison de repas à domicile pour tous et tous les jours

Depuis 7 ans dans la région

06 62 82 81 86



Depuis 20 ans

PEINTURE CAUFOURIER

au service du particulier et des entreprises

Intérieur - Extérieur

- Décoration • Ravalement
- Revêtement sol & murs
- Intervention après sinistre

Agréée Axa Macif Matmut

43, rue de la Victoire NEUVILLE-LÈS-DIEPPE

06 27 13 43 10
09 53 06 75 34

DUVAL

Plomberie - Chauffage - Sanitaire

- ✓ Installation
- ✓ Ramonage
- ✓ Dépannage
- ✓ Détartrage

02 35 85 48 78

Ferronnerie VINCENT

Cédric

Tous travaux métalliques sur mesure

- Portails
- Garde-corps
- Escaliers
- Pergolas
- Ferronnerie d'art

76860 TOUS-LES-MESNILS 02 35 83 04 88
vynce76@orange.fr 06 87 30 08 69

Laurent Domart

COIFFEUR À DOMICILE

Hommes-Femmes-Enfants

Secteur Offranville, Dieppe et ses environs

02 35 83 12 60

Du lundi au samedi de 9h à 21 h

- // Coupe // Brushing
- // Permanente // Mèches
- // Couleur // Mise en plis

Ets BLONDEL

Tapiserie - Sellerie
Réparation ou confection

- Matelas. Sommier.
- Fauteuil. Canapé.
- Rideaux. Toile de tente
- Tête et pied de lit
- Table de médecine

76, Zac de Longueil
02 35 50 97 25
fax 02 35 50 90 50

Du lundi au vendredi 8h-12h / 14h-18h30 - Samedi sur RDV etsblondel.fr

CINÉMA. Clap de fin pour Le Rex

C'était la toute dernière séance pour le cinéma Le Rex à Dieppe, mardi 5 novembre, au soir. Le Grand Forum prendra le relais le 16 novembre.

La façade colorée donnant sur la place Nationale, à Dieppe, faisait partie du paysage depuis bien longtemps. Et pourtant, ce mardi 5 novembre, les lumières jaunes, rouges et violettes des vitraux du cinéma Le Rex se sont définitivement éteintes.

21 h, la file d'attente s'étend sur une bonne partie de la place. Quelques personnes prennent des photos, pendant que les autres patientent.

Ce soir-là, quatre films sont au programme, pour les quatre salles bientôt remplacées par les huit prévus au futur multiplexe du Grand Forum qui ouvrira dans l'ancienne halle à tabac, près de la gare SNCF.

Souvenirs d'enfance

Il est plus de 23 h 30 quand, les derniers spectateurs se retrouvent dans le hall. « Je fréquente ce cinéma depuis 40 ans, alors forcément ça fait quelque chose de se dire que j'y retournerai plus », s'exclame Gaël, un Dieppois qui semble ne pas vouloir quitter l'endroit.

Nés de lui, on retrouve Marie et Sabrina. Ces deux amies qui ont toujours vécu à Dieppe, ont décidé qu'elles seraient les dernières spectatrices à quitter Le



Pour la dernière séance, les places étaient toutes à 3,50 €, ce qui a attiré du monde.

Rex. « Bien sûr, on ira à l'autre cinéma, mais il sera plus grand, moins chaleureux », déplore l'une d'elles.

« Quand j'étais petite, j'étais allé voir le film Les Anges gardiens, avec Gérard Philipe et Christian Clavier. Ce film m'a marqué », se rappelle l'une, quand la seconde avait préféré « Le Bossu de Notre-Dame. Je me sou-

vien, j'étais dans la salle du bas, tout devant, et je mangeais des Michokos ».

Un couple passe avec son fils. « Pour moi, qu'il ferme, ce n'est pas si grave, affirme la mère, mais j'aimerais savoir ce que ce bâtiment va devenir ».

Selon elle, « on en a vu fermer à Dieppe, Le Royal, Le Kursaal et plein d'autres avant ». C'est seulement lorsqu'on lui dit que Le Rex était là depuis plus de 70 ans, que son fils lui demande : « Alors, maman, tu es sûre que ça ne te fait rien qu'il ferme ? »

J. B.

INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE. La société Aquind se dit confiante en l'avenir du projet

La société Aquind a souhaité réagir suite à notre article annonçant le refus de l'État quant au projet d'interconnexion entre la France et l'Angleterre (lire notre édition du mardi 5 novembre). En effet, le ministère de la Transition écologique et solidaire n'a pas accédé « la notification officielle du projet de création d'une interconnexion électrique souterraine et sous-marine en courant continu présenté par Aquind ».

Plusieurs éléments sont pointés du doigt : l'incertitude liée au Brexit et l'éventuel intérêt économique d'un tel projet, non avéré selon Sophie Mourlon, directrice de l'énergie.

« Un projet mature »

« Bien sûr, il s'agit d'un événement qui pose question, dit Martin Dubourg, le directeur infrastructure France pour le groupe Aquind. Ça remet en cause le processus de validation du projet ». Celui-ci est soumis à un cadre réglementaire entre les différentes parties prenantes. « Nous remarquons de toutes ces remarques et nous allons communiquer pour prouver la maturité de notre projet, ajoute-t-il. Nous



Martin Dubourg (debut), le directeur infrastructure France pour la société Aquind, reste confiant.

n'avons peut-être pas suffisamment expliqué l'intérêt de l'interconnexion entre la France et l'Angleterre ». Il compte présenter des scénarios plus récents au ministère de la Transition écologique et solidaire.

« L'interconnexion énergétique est un outil indispensable pour la transition énergétique et pour faire face aux pics de demandes d'électricité, explique Martin Dubourg. Il a été inscrit dans le projet énergie de l'Union eu-

ropéenne ». Pourtant, le courrier du ministère stipule qu'un projet supplémentaire n'est pas nécessaire sur la frontière franco-britannique, sur une période d'au moins dix ans. Mais le directeur continue d'y croire même si le refus « est un événement important ». Le coût du projet, sur une quarantaine d'années, s'élève à 1,4 milliard d'euros.

« Nous sommes confiants et nous allons continuer à travailler », confie-t-il.

Toujours au travail

L'approche du Brexit ajoute une phase de complexité. « La validation sera peut-être décalée de quelques mois, poursuit Martin Dubourg. Mais nous sommes convaincus de l'intérêt de l'interconnexion électrique en termes d'énergie dans les 40 prochaines années ».

Il prend pour exemple les investisseurs privés qui ont choisi de mettre leur argent dans ce projet. « Pour l'instant, nous réfléchissons à la conduite à adopter pour faire aboutir le dossier », affirme-t-il.

Camille Larher

En bref

Collecte de sang. Une collecte de sang a lieu ce vendredi 8 novembre de 8 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 45 à la salle Paul-Éluard de Dieppe.

Remise de diplômes. La cérémonie de remise des diplômes du baccalauréat et du BTS du lycée Jean-Ango de Dieppe aura lieu vendredi 8 novembre à 18 h dans la salle de restauration scolaire.

Fête de la soupe. Le centre Musique organise un concours pour la Fête de la soupe vendredi 8 novembre au Triangle au Val-D'Orval. Inscriptions au centre social Musique au 02 35 06 67 35.

Vide-greniers. La Soupe des bénévoles organise un vide-greniers samedi 9 et dimanche 10 novembre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h dans ses locaux, 29 bis rue de Stalingrad.

Messe à la mémoire de De Gaulle. Une messe à la mémoire du général De Gaulle aura lieu dimanche 10 novembre à 11 h à l'église Saint-Jacques de Dieppe.

11-Novembre. À Dieppe, la cérémonie du 11-Novembre se déroulera de la façon suivante : à 10 h 15, dépôt des gerbes au monument aux Morts 1914-1918 à proximité de l'église Saint-Aubin de Neuville-les-Dieppe ; à 10 h 45, dépôt des gerbes au monument de Versun, devant l'école Paul-Bert à Neuville-les-Dieppe ; à 11 h 15, dépôt des gerbes au monument aux Morts de Dieppe et lecture des messages de l'Union fédérale des anciens combattants et du ministre délégué aux Anciens Combattants ; rassemblement à l'hôtel de ville de Dieppe ; remise de récompenses ; lecture du palmarès de la Flèche Neuville. Un service de car sera assuré : à 10 h au départ de l'hôtel de ville de Dieppe vers Neuville-les-Dieppe ; à 11 h, au départ de Neuville-les-Dieppe vers le monument aux Morts de Dieppe ; à 13 h, au départ de l'hôtel de ville de Dieppe vers Neuville-les-Dieppe.

UNRPA de Dieppe. Vota le programme du mois de novembre : jeudi 14, 19e dansant salle Paul-Éluard ; lundi 18, foto au Mont-Robert ; mardi 19 à 15 h, assemblée générale au foyer Victor-Hugo ; jeudi 21, rassemblement départemental à Yvetot sur inscription au foyer Victor-Hugo ; vendredi 22, dominos au foyer Victor-Hugo.

Collège Delvincourt. Le collège Delvincourt, à Dieppe, procédera à la remise des diplômes du brevet et du CFG vendredi 15 novembre à 18 h, à ses anciens élèves de 3^e.

SPA. L'assemblée générale ordinaire de la SPA de Dieppe aura lieu l'Assemblée générale Electre aura lieu jeudi 28 novembre à 17 h 30 à la Maison des associations, 14 rue Notre-Dame à Dieppe.

Usagers du port. Pour des raisons d'exploitation et de sécurité pendant l'ouverture des zones de pêche de la coque Saint-Jacques à moins de 12 miles nautiques, la capitainerie de Dieppe rappelle aux navigateurs concernés que le stationnement est interdit qui de la Cale. Les navires de pêche ayant fini leur débarquement pourront stationner au bassin de Paris, au bassin Duquesne ainsi que sur les pontons qui du Carénage pour lesquels trois navires à couple sont autorisés sur dérogation de la capitainerie. Le débarquement est seulement autorisé qui du Carénage et qui Gallien. En période de marée, le soulage sans enregistrement autorisé aux bassins de Paris ou Duquesne.

Déchets verts. Jusqu'au vendredi 22 novembre, la communauté d'agglomération Dieppe-Merlinville collecte chaque semaine les déchets verts en porte à porte à Dieppe et à Neuville-les-Dieppe. Les jours de ramassage par quartier restent inchangés. Pour toute information, les habitants sont invités à contacter le service au 02 35 06 61 64.

Foyer d'automne. Foyer d'automne est ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h pour les jeux de cartes, le trionno, les dominos, le scrabble. L'initiation aux multimédias se fait sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi après-midi. La gymnastique a lieu tous les mardi de 9 h 30 à 11 h 30 dans la salle de gymnastique de la maison des associations, elle s'arrête pendant les vacances scolaires. Comme tous les ans, l'association sera fermée du 23 décembre au 7^e janvier.

Gym volontaire. Les cours de gym volontaire ont repris tous les lundi à 17 h 15 au gymnase Léon-Roger, mardi à 14 h à la maison des associations et à 17 h 15 à la salle Pierre-Curie. Le mardi à 12 h 15 à la maison des sports, équilibre et vitalité ; le jeudi à 9 h 30 à la Maison des jeunes de Neuville, step niveau 2 et à 18 h à la salle Pierre-Curie, séance aérobie. L'acquisition a repris à la piscine Pierre-de-Coubertin le mercredi à 19 h. Renseignements supplémentaires au 06 74 36 81 45 ou au 06 33 89 64 52.

HAUTOT-SUR-MER

Aquind présente les marchés aux entreprises normandes

Si la crise sanitaire est venue ralentir ou annuler *sine die* de vastes projets, ce n'est pas le cas du projet d'interconnexion électrique porté par la société Aquind. Fin juin 2020, elle a confirmé son souhait de réaliser ce projet de 240 km d'interconnexion entre les réseaux électriques français et britanniques via le pays dieppois, sur un parcours terrestre configuré entre Hautot-sur-Mer et Varneville-Bretteville. La confirmation de cet investissement de 1,4 milliard d'euros pourrait même être une aubaine pour des entreprises du BTP dont l'activité a été bouleversée par la pandémie.

Un appel à manifestation d'intérêt

Mardi 7 juillet 2020 dans les locaux de la CCI de Rouen, la société Aquind a convié des entreprises normandes à assister à la présentation des éventuels marchés à saisir si cette nouvelle ligne électrique doit être réalisée. Avec le concours de la CCI et de Normandie Énergies (la filière du mix énergétique normand), Aquind a ainsi lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des sous-traitants de la région pour présenter en détail



Avec un investissement prévu à plus d'1 milliard d'euros, Aquind tente de séduire les entreprises normandes. (Photo N.C/Aquind)

le projet et les exigences du cahier des charges. Trente-cinq entreprises ont participé à cette présentation dont plus des deux tiers venant de Seine-Maritime, attirées par de potentiels contrats importants. Aquind prévoit une enveloppe de 500 M€ pour la construction des postes de conversion et 800 M€ pour faire réaliser les lignes sous-marines et souterraines. La liaison des systèmes électriques, prévue à l'horizon 2023, se fera grâce à deux paires de câbles d'une longueur de 240 kilomètres, dont 182 kilomètres sous la Manche. Les appels d'offres seront lancés à la fin de l'été.

From: XXX>

Sent: 20 February 2019 16:10

To: L'équipe du projet AQUIND; asso.contre.aquind; Gauthier CUVELIER; BELEVENT; Jean-François BLONDELET

Subject: Re: Prise de contact

Monsieur,

J'ai bien reçu votre message et vous en remercie.

A la lecture des documents transmis, je crois que vous vous méprenez car nous ne faisons pas partie du grand public prêt à s'extasier devant des schémas marketing approximatifs bien coloriés qui maintiennent le flou le plus absolu quant à la réalité technique du projet.

En conséquence, je vous renvoie à notre demande initiale de documentation technique détaillée nécessaire à la compréhension du projet.

Pour votre parfaite information, j'ai officiellement saisi a présidente de la Commission Nationale du Débat Public en pointant la partialité des conclusions du garant et en dénonçant l'absence de transparence d'AQUIND qui progresse dans son projet tout en prenant le soin constant d'éluder les réponses précises posées au fil des réunions d'information.

Il est temps que AQUIND comprenne que son projet va devoir passer de la stratégie de l'ombre et du catimini à la transparence absolue.

Nous vous demandons, par conséquent, de nous remettre dès que possible le dossier technique complet de votre projet.

A défaut, nous assimilerons votre position à un refus de coopérer et en tirerons les conclusions qui s'imposent.

Considération.

Jean **NICOLAS**

De : "L'équipe du projet AQUIND"
A : "xxxx , "asso.contre.aquind"
Envoyé: mardi 19 février 2019 14:51
Objet : Re: Prise de contact

Bonjour Monsieur Nicolas,

Nous revenons vers vous comme convenu.

Veillez trouver en pièce jointe une note technique de principe présentant la coupe type des câbles en tranchée et des chambres de connexion. Comme cela a été communiqué lors des réunions publiques, le point d'atterrage et le tracé final font l'objet d'une analyse multicritères approfondie, qui prend en compte les enjeux techniques et environnementaux ainsi que les préoccupations du public exprimées lors de ces échanges, afin d'aboutir à un projet cohérent.

Cette analyse multicritères s'affine progressivement avec la collecte d'informations terrain.

Voici donc également en pièce jointe la note méthodologique pour le volet terrestre de l'étude d'impact sur l'environnement, dont les principes d'évitement, de réduction et de compensation sont déterminant pour le projet. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions sur cette note ou si vous souhaitez l'équivalent pour la partie maritime, qui fait également l'objet d'études poussées.

En parallèle, dans le prolongement des toutes premières réunions et expositions publiques, nous mettons en place des groupes de travail pour partager les réflexions sur le projet. Est-ce qu'un représentant de votre association souhaite y participer ? Pourriez-vous lister / classer les thématiques qui intéresseraient particulièrement votre association ?

Nous restons à votre disposition.

Bien cordialement,

L'équipe du projet AQUIND

From: XXXX
Sent: 03 February 2019 08:36
To: L'équipe du projet AQUIND
Cc: asso.contre.aquind
Subject: Re: Prise de contact

Monsieur,

J'ai bien reçu votre message et vous en remercie.

Dans l'immédiat, notre association a besoin d'obtenir de votre part les documents listés ci-dessous :

-1- plans, coupes, schémas d'implantation de la chambre d'atterrage et point d'implantation prévisionnel sur la zone du littoral envisagée
-2- coupes détaillées des câbles en tranchées permettant notamment de connaître :

- la largeur et la profondeur exacte des ouvrages,
- le détail exhaustif des matériaux et équipements de tranchées ainsi que les cotes précises des différentes couches qui les composent

-3- plan actualisé des tracés prévisionnels

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour formuler des demandes d'informations complémentaires.

Cordialement.

Jean **NICOLAS**

De : "L'équipe du projet AQUIND"
A : "[XXX](#)"
Envoyé: vendredi 1 février 2019 13:53
Objet : Prise de contact

Monsieur Nicolas,

Merci pour votre accueil au téléphone ce matin ; comme convenu voici nos coordonnées :

- Grégoire Durand : XXX
- Mmédo Dufort : YYY

Nous sommes tous les deux disponibles pour vous rencontrer quand vous le souhaitez.

La direction d'AQUIND m'a également chargé de vous indiquer qu'elle était à la disposition de l'association pour répondre aux interrogations de ses membres.

Merci encore et bon weekend,

Bien cordialement,

Grégoire Durand

L'équipe du projet AQUIND

De : L'équipe du projet AQUIND [mailto:contact@concertation-aquind.fr]

Envoyé : jeudi 7 mars 2019 20:08

À : asso.contre.aquind <asso.contre.aquind@gmail.com>; Gauthier CUVELIER <gauthier.cuvelier@orange.fr>; BELEVENT <beleventatelier@gmail.com>; Jean-François BLONDELET <jfjb@free.fr>; j.nicolas@neuf.fr

Objet : Re: Prise de contact

Bonjour Monsieur Nicolas,

Nous vous remercions pour votre message ; l'équipe du projet a bien conscience que votre association se pose des questions sur plusieurs sujets qui n'ont pas encore été traités en raison du stade d'avancement du projet en France. Le projet est en effet à un stade technique préliminaire ; il s'affine progressivement en cohérence avec les retours des acteurs concernés et les premiers diagnostics environnementaux.

Comme déjà évoqué et conformément à la réglementation, une étude d'impact environnemental est en cours d'élaboration, dont les principes méthodologiques ont été transmis à votre association et sont publiés sur le site internet de la concertation. Les recommandations de cette étude permettront d'éviter les impacts, de les réduire voire de les compenser autant que nécessaire.

Des groupes de travail ont été initiés et se poursuivront dans les prochains mois. Ils permettent d'alimenter les réflexions et l'étude d'impact environnemental, pour affiner progressivement le projet. Monsieur Gauthier Cuvelier, membre de votre association, a par exemple assisté à la réunion de travail "pêche professionnelle" planifiée le 21 février 2019 avec le comité des pêches de Normandie pour les patrons-pêcheurs de navires pratiquants les arts dormants à la côte.

Les études préliminaires et la concertation avec les usagers de la mer ont en effet montré que l'atterrage à Pourville (commune de Hautot-sur-Mer) est réalisable et de moindre impact, en ayant recours à la technique du forage dirigé. C'est désormais à partir de cette zone d'atterrage que les diagnostics de l'étude d'impact se concentrent sur le tracé terrestre.

Par la suite, conformément aux engagements pris auprès de la Commission nationale du débat public, deux sessions de réunions publiques seront organisées afin d'échanger sur les premières évaluations environnementales, puis sur un projet plus abouti, avant le dépôt des demandes d'autorisation.

Aussi, nous renouvelons notre proposition d'organiser un groupe de travail avec votre association pour écouter vos inquiétudes et discuter de vos propositions. Pour en définir le programme de travail et le calendrier, nous vous proposons de nous rencontrer dans les prochaines semaines, par exemple accompagné de Monsieur Gauthier Cuvelier qui a déjà suivi bon nombre de réunions, et Monsieur le garant de la concertation si vous le souhaitez.

Par ailleurs, nous vous informons de l'avancement du projet au Royaume-Uni, en espérant que les éléments désormais disponibles côté britannique vous permettront de mieux appréhender le projet, dont les composantes techniques en France devraient être a priori similaires.

Veillez noter que les études techniques, environnementales et la participation du public suivent les calendriers des procédures réglementaires spécifiques à chaque pays.

Une page consacrée au processus britannique est accessible sur le site de la concertation : en suivant [ce lien](#), vous pouvez accéder à une page en Français décrivant la procédure au Royaume-Uni et renvoyant aux principales cartes et images britanniques, nécessitant peu ou pas de maîtrise de l'anglais, ainsi qu'à l'ensemble du Rapport d'information préliminaire environnementale (*Preliminary Environmental Information Report, PEIR*) du volet anglais du projet, actuellement mis à disposition du public britannique du 27 février au 29 avril 2019.

Bien cordialement,

L'équipe du projet AQUIND



<p>NON à la traversée de notre plages de Pleurville-sur-mer</p> <p>NON au passage dans nos villages de plusieurs câbles haute tension dans des tranchées bétonnées (2 000 mégawatts et 520 000 volts)</p> <p>NON à un projet privé anglais en terroir de Caux exclusivement destiné à l'Angleterre</p> <p>NON à l'implantation de bâtiments industriels laids et surdimensionnés dans notre campagne</p>	<p>AQUIND, un projet extrêmement flou sur des questions essentielles :</p> <p>Menace environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel impact toutes ces installations sur la faune et la flore ? • Quelles conséquences ces tranchées en béton le long des routes et des voies communales auront sur l'écoulement des eaux ? • Disparition de 9 hectares de terres agricoles et d'élevage <p>Risque sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle incidence sur la santé humaine et animale auront ces câbles haute tension sous nos pieds ? • Des ondes électromagnétiques générées par les convertisseurs électriques ? <p>Pollution visuelle de jour comme de nuit</p> <p>Quel cadre de vie pour demain en Pays de Caux ? Quel impact sur le tourisme local de bâtiments de la taille d'une barre d'immeuble de 8 étages ?</p>
---	--

AQUIND c'est :

- Un projet privé dicté par des intérêts financiers flous
- Plusieurs bâtiments hauts comme un immeuble de 10 étages
- La dévastation irrémédiable et définitive du paysage cauchois
- Des risques sanitaires pour l'humain, les animaux et la faune sauvage
- Des champs électromagnétiques difficilement mesurables
- La suppression et la stérilisation des meilleurs terres agricoles
- La décote de toutes les terres agricoles avoisinantes
- Un impact négatif sur le tourisme local (gîtes, auberges, etc...)
- Un intérêt énergétique inutile pour la France
- La porte ouverte aux projets industriels de la même ampleur
- Aucune création d'emploi pour notre région et ses habitants
- Des promesses financières utopiques voire absentes
- La dévalorisation de vos propriétés immobilières (maisons, fermes, etc...)

AQUIND c'est une société anglaise privée qui veut implanter une station de conversion électrique monumentale et inutile en plein milieu du Pays de Caux, sous vos fenêtres.



AQUIND : c'est une affaire de gros sous.



DITES NON!

VENEZ NOMBREUX à la réunion de constitution d'une association de défense **vendredi 18 janvier à 19 heures** salle des fêtes de Biville-La-Baignarde

Contactez-nous : asso.contre.aquind@gmail.com

L'interconnexion Aquind : un projet inutile en terme économique et destructeur au niveau de l'environnement !!!

Aquind nous dit : *je vise à assurer l'approvisionnement en électricité.* **FAUX**

Cette sécurité d'approvisionnement existe déjà. Depuis 1978 aucun blackout (panne générale d'électricité) sur le territoire français et ce sans Aquind !

Aquind agite un chiffon rouge pour nous effrayer et nous faire accepter son projet inutile.

Aquind nous dit : *cette interconnexion présente de nombreux avantages pour la protection de l'environnement.* **GROTESQUE**

Le lieu choisi de la station de conversion est sur des terres limoneuses parmi les plus riches d'Europe. Pour eux protéger l'environnement c'est défoncer le sol, atteindre à la biodiversité et saccager une partie du Pays de Caux.

Aquind s'engage à faire des études acoustiques autour du poste de conversion : **PROMESSE**

Le Cigré : Conseil international des grands réseaux électriques, lui les a faites, ces études. IL annonce que le convertisseur en charge produit un bruit entre 100 et 125 décibels : le bruit d'un avion au décollage. Les derniers animaux s'enfuirent rapidement et les riverains auront-ils cette faculté ?

Aquind nous annonce que son projet contribue à la décarbonisation de l'électricité : **GROTESQUE**

La France est déjà le pays où les émissions de CO₂ par habitant sont les plus faibles du G7.

Pour Aquind tous les arguments, censés effrayer le public sont bons. Ceci dit peut-il confirmer ou infirmer la présence d'SF₆ (hexafluorure de soufre) dans l'installation, un gaz à effet de serre 30 000 fois plus puissant que le CO₂.

Ce ne sont ici que quelques exemples d'approximations voire d'inexactitudes que la société Aquind véhicule sur son site et lors des réunions publiques.

Rejoignez-nous ! www.non-a-aquind.org



Normands soyons solidaires

**STOP !
AQUIND**

**AIDEZ-NOUS
ET ADHÉREZ POUR SAUVER
NOS VILLAGES ET NOS TERROIRS**

320000 V

**communes
en
DANGER**

**DES BÂTIMENTS DE
22 M DE HAUT
SUR 9 HECTARES,
30 KM DE CÂBLES DE
320000 VOLTS SOUS NOS PIEDS
À TRAVERS TOUS NOS VILLAGES !**

DIEPPE, POURVILLE SUR MER, ROUXMESNIL-BOUTEILLES, HAUTOT SUR MER, SAINT-AUBIN SUR SCIE, OFFRANVILLE, TOURVILLE SUR ARQUES, SAUQUEVILLE, COLMESNIL MANNEVILLE, AUPPEGARD, BACQUEVILLE EN CAUX, SAINT-MARDS, IMBLEVILLE, VAL DE SAANE, SAINT VAAST DU VAL, CALLEVILLE LES DEUX EGLISES, MANEHOVILLE, ANNEVILLE SUR SCIE, CROSVILLE, BERTREVILLE SAINT-OUEN, LINTOT LES BOIS, OMONVILLE, LAMBERVILLE, BELMESNIL, GONNEVILLE SUR SCIE, BEAUVAIL EN CAUX, BIVILLE LA BAIGNARDE, TOTES, VARNEVILLE BRETTEVILLE, BERTRIMONT, ANCRETIEVILLE SAINT-VICTOR, BEAUTOT, GUEUTTEVILLE

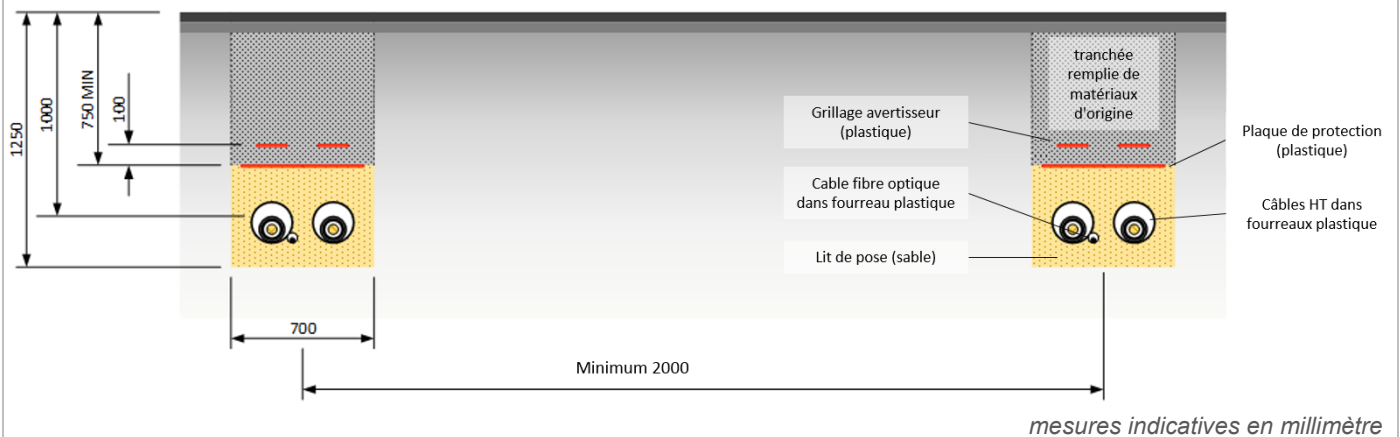
www.non-a-aquind.org

Coupe type des câbles en tranchée et chambre de connexion

Date 14/02/2019

Coupe type des câbles en tranchée

La profondeur d'installation standard proposée pour les câbles est de 1000mm, dans des conduits d'environ 200mm de diamètre. La profondeur des tranchées achevées serait d'environ 1250mm, augmentant là où il est nécessaire de passer au-dessous des réseaux existants, voir croquis ci-dessous.



En tenant compte des provisions pour le blindage temporaire et la préparation du fond de la tranchée, les fouilles devraient avoir une largeur de 750mm et une profondeur de 1350mm. Le lit de pose et les matériaux d'enrobage sont constitués de sable, facilitant l'accès si le retrait des câbles est nécessaire.

Chambre de connexion

Les chambres de connexion, espacées de 1,5 à 2km sont de construction similaire. La dalle en béton, d'une épaisseur de 150mm offre une assise stable à la connexion.

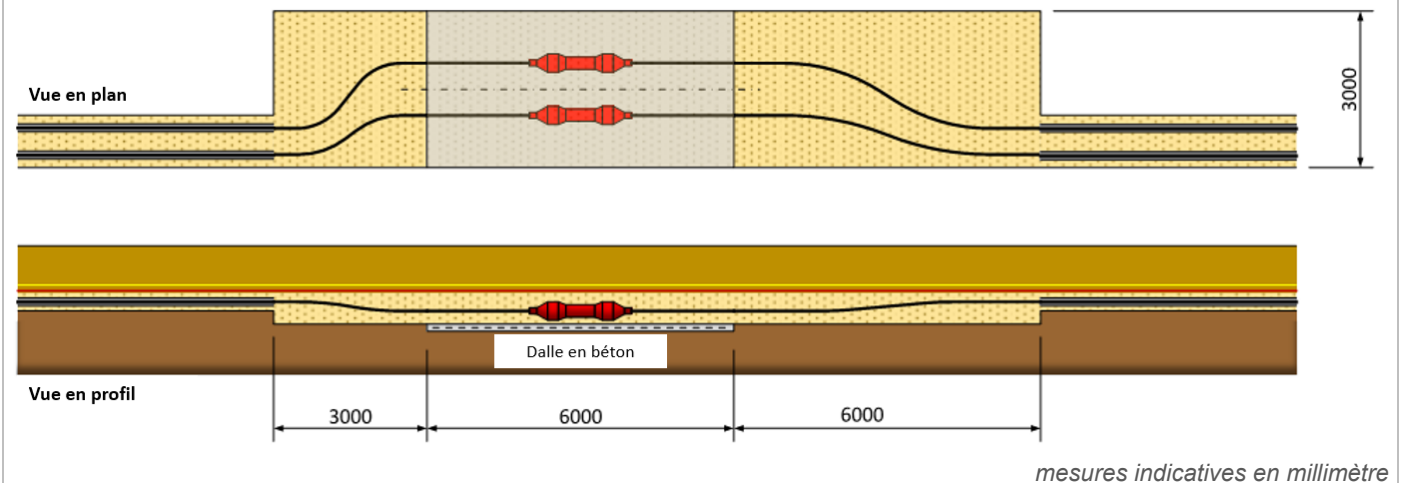
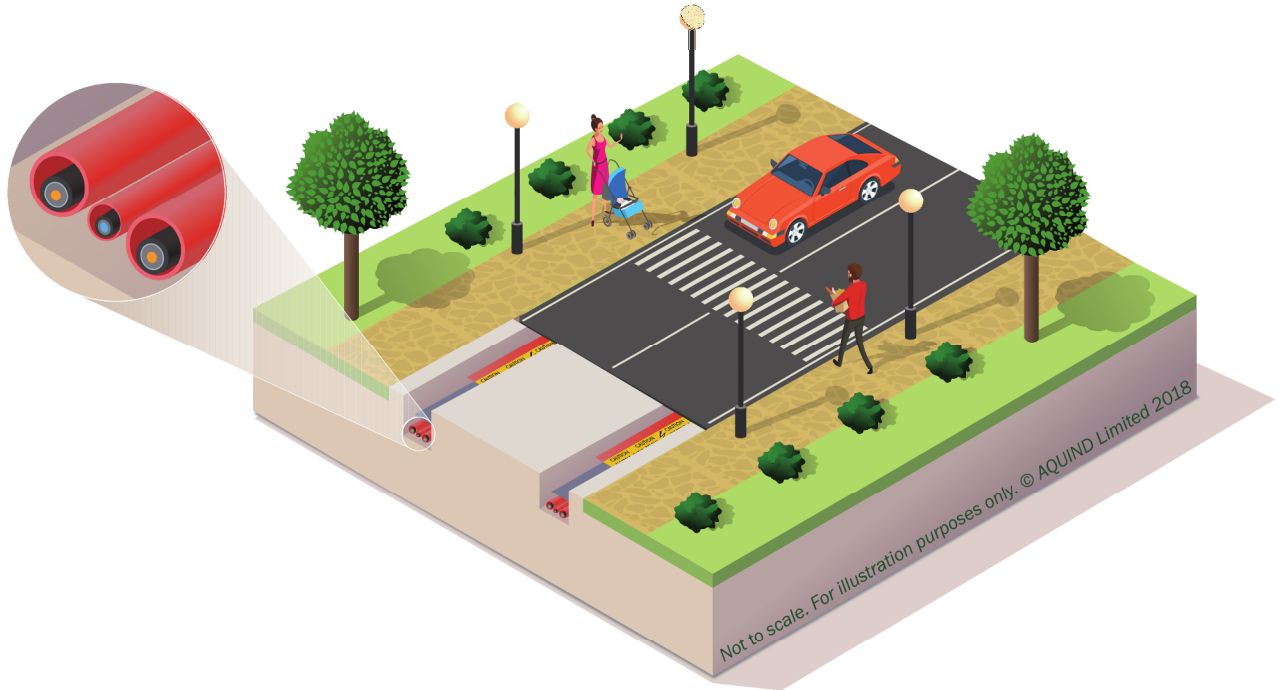


Schéma illustratif pour rendre compte des ordres de grandeur d'emprise du projet



OBJET**ETUDES MENEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT
AQUIND EN FRANCE (MILIEU TERRESTRE)****DATE**

Février 2019

DE

Arcadis

Ce mémo répond à une demande effectuée lors d'une réunion publique de présentation du projet, tenue le 10 octobre 2018 à Gueutteville

Le projet AQUIND est un projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni qui présente les caractéristiques suivantes :

- Un tracé d'une longueur totale d'environ 245 km de câble en courant continu dont approximativement :
 - 40 km de câble souterrain en France ;
 - 185 km de câble sous-marin ;
 - 20 km de câble souterrain au Royaume-Uni.
- Une station de conversion créée aux deux extrémités, afin de convertir le courant alternatif des réseaux nationaux en courant continu, et vice versa.
- Une capacité nominale de 2 GW, permettant de transmettre annuellement jusqu'à 16TWh, soit l'équivalent de 3% de la consommation électrique française et 5% de la consommation britannique.
- Un coût d'environ 1,4 milliards d'euros.

Conformément au code de l'environnement, le projet AQUIND requiert une évaluation environnementale a minima en vertu de la rubrique 33 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

La société AQUIND a confié la réalisation de l'étude d'impact environnementale du projet à deux bureaux d'études spécialisés :

- La société Natural Power pour le milieu marin ;
- La société Arcadis ESG pour le milieu terrestre.

La présente note a pour objet de présenter le contenu des études spécifiques menées dans le cadre de l'établissement de l'étude d'impact en milieu terrestre.

Une étude d'impact en milieu marin est également réalisée.

Contenu global de l'étude d'impact

Le contenu de l'étude d'impact produite sera conforme à l'article R122-5 du code de l'environnement, qui dispose notamment :

« Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

[...]

L'étude d'impact comporte les éléments suivants

[...]

Une description des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage... »

La méthodologie de l'étude d'impact et des études spécifiques qui l'alimentent a été discutée et validée avec les services de l'Etat instructeurs, lors de réunions tenues en juin 2017, juin 2018 et d'une visite effectuée en décembre 2018.

Etudes spécifiques

La réalisation de l'étude d'impact environnementale s'appuie sur plusieurs études spécifiques, dont la réalisation a été confiée à des cabinets d'experts dans les domaines respectifs.

Les caractéristiques de chacune de ces études sont détaillées ci-après.

L'étude sur la biodiversité (faune – flore – habitats)

La réalisation de l'étude sur la biodiversité (faune-flore-habitats-zones humides) a été confiée à un bureau d'études spécialisé basé en Normandie.

L'étude sur la biodiversité est réalisée en deux phases.

Phase 1 : Inventaires

Un diagnostic pour servir à établir un état initial avec :

- un recueil et une synthèse des zonages connus et recensés par les administrations (DREAL)
- concernant le patrimoine naturel dans la zone concernée et ses abords ;
- une préanalyse des habitats et des différents zonages par photo interprétation
- des investigations de terrain, ceci selon les méthodologies indiquées ci-après, avec la localisation des espèces recensées à enjeu particulier telles que les espèces patrimoniales et/ou les invasives avérées. Elles correspondent, selon le planning prévisionnel, à :
 - une campagne d'inventaires multigroupes au printemps 2018, pressentie entre mi-avril et mi-mai, avec un focus particulier sur la flore printanière, les amphibiens et les oiseaux nicheurs ;
 - une campagne d'inventaires multigroupes à l'été 2018, pressentie entre fin-juin et fin-juillet, intégrant localement une écoute nocturne au simple détecteur à ultrasons pour les chiroptères afin de d'appréhender l'ampleur de l'activité de ce groupe dans les territoires où leur présence est déjà connue ou sur les portions du tracé à enjeux écologiques propices à leur fréquentation (les haies supports de déplacement ou de chasse par exemple) ;
- la mise en forme des données et leur analyse : protocoles mis en œuvre, résultats des inventaires avec la localisation des espèces à enjeu particulier telles que les espèces patrimoniales et/ou les invasives avérées, plus une analyse synthétique des corridors et équilibres biologiques locaux par rapport à la trame verte et bleue (SRCE) ;
- une évaluation patrimoniale pour dégager les niveaux d'intérêts et d'enjeux écologiques par rapport aux statuts existants de protection réglementaire, de menace (liste rouge), de rareté ;

L'aire d'étude pour la réalisation de cette première phase est la suivante :

- Pour la section de tracé terrestre, un fuseau de 50 m de part et d'autre des tracés présentés dans le cadre de la concertation préalable dans le dossier des maîtres d'ouvrage ;
- Pour l'implantation de la station de conversion, la zone de recherche d'implantation telle que présentée dans le cadre de la concertation préalable dans le dossier des maîtres d'ouvrage.

Phase 2 : Evaluation des impacts et mesures

Une analyse des impacts environnementaux directs et indirects, permanents et temporaires, ceci en fonction des caractéristiques du projet ;

- l'élaboration de propositions de mesures selon la séquence et la typologie ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et, le cas échéant, des mesures d'accompagnement (A), ceci en fonction également du niveau d'information sur le projet et soumis à l'approbation du maître d'ouvrage sur leur principe et l'estimation de leurs coûts.
- l'élaboration de propositions de mesures de suivi à mettre en place lors de la phase travaux en lien avec les secteurs écologiques sensibles détectés ceci en fonction également du niveau d'information sur le projet et soumis à l'approbation du maître d'ouvrage sur leur principe et l'estimation de leurs coûts.

Les données de terrain sur la faune et la flore reposent sur 2 campagnes principales d'inventaires lors des périodes les plus propices à l'observation à la fois de la flore et de la faune.

Des expertises de terrain sont également menées spécifiquement sur les portions de tracés qui s'inscrivent dans les secteurs à enjeux écologiques qui ont été détectés en tant que tels via les synthèses de données et les pré-diagnostic cartographiques. Les dates d'investigations seront éventuellement ajustées en fonction des groupes à observer ou des espèces particulières à observer.

Pour mener au mieux des investigations de terrain couvrant les différents groupes biologiques, les campagnes de terrain sont conduites par des équipes de 2 écologues expérimentés.

L'étude acoustique

Les câbles souterrains n'étant pas susceptible d'engendrer d'incidences sonores, et en vertu du principe de proportionnalité de l'étude d'impact aux enjeux, l'étude acoustique du projet AQUIND est concentrée sur la zone de recherche d'implantation de la station de conversion, seule composante du projet susceptibles d'engendrer des émissions acoustiques.

Phase 1 : Mesures acoustiques sur place _ Etat initial

La campagne de mesures acoustiques aux alentours du poste existant de RTE s'effectue sur la base de :

- deux points de mesures sur 24 h ;
- trois points de mesures sur 30 minutes ;

L'état actuel de l'environnement sonore aux alentours de la station de conversion est ensuite modélisé à l'aide du logiciel MITHRA SIG - 3D.

Phase 2 : Modélisation de l'état futur

Sur la base des données d'ingénierie sur les émissions sonores d'une station de conversion, l'état acoustique futur aux alentours de la station de conversion sera modélisé à l'aide du logiciel MITHRA SIG - 3D.

Les valeurs obtenues au niveau des récepteurs (habitations) seront comparées aux valeurs règlementaires. En cas d'incidence significative, des mesures de réduction d'impacts acoustiques seront nécessaires et obligatoires :

- soit des mesures de traitement à la source du bruit (écrans acoustiques, matériaux atténuateurs) ;
- soit des mesures d'isolations de façade au niveau des récepteurs, entièrement prises en charge par le projet.

L'étude des champs électro-magnétiques

La réalisation de l'étude des champs électro-magnétiques a été confiée à une entreprise spécialisée basée en région parisienne et intervenant dans toute la France.

L'étude des champs électro-magnétiques est réalisée en deux phases.

Phase 1 : Campagne de mesure sur place

La première phase de l'étude consiste à mesurer l'état actuel des niveaux de champs électro-magnétiques, en l'absence du projet.

Les mesures sont de deux types. Des mesures de champ continu pour quantifier les émissions des câbles ; et des mesures basses fréquences pour quantifier les émissions relatives à la station de conversion.

Les mesures de champs continu se font au teslamètre EXTECH sur les trois axes X Y et Z séparément. Les trois mesures sont ensuite assemblées pour former le champ total.

Les mesures de champs basses fréquences se font sur le spectre 10hz-400 kHz. Les points de mesures comportent une mesure de champ continu et une mesure de champs basses fréquences.

Les mesures BF se font suivant le guide « UTE C99-132 Protocole pour la mesure In situ des champs magnétiques générés par les ouvrages de transport d'électricité » et suivant la norme « NF EN 62110 champs électriques et magnétiques générés par les systèmes d'alimentation à courant alternatif ».



Point de mesure BF WP400



Point de mesure BF PMM

Phase 2 : Evaluation des incidences _ Comparaison avec une infrastructure existante

Des mesures complémentaires porteront sur le rayonnement engendré par les installations de transport et de conversion du projet INELFE existant entre la France et l'Espagne.

Les mesures proposées sont de deux types. Des mesures de champ continu pour quantifier les émissions relatives à la ligne de transport ; et des mesures basses fréquences pour quantifier les émissions relatives à la station de conversion de BAIXAS. Elles seront réalisées selon des protocoles et une instrumentation similaire à celle mise en œuvre pour les mesures d'état initial.

Les points de mesures sont proposés sur deux zones, la première autour de la station de BAIXAS, la seconde sur un tronçon du tracé entre BAIXAS et VILLENEUVE LA RIVIERE. Le but de ces deux zones est de pouvoir présenter

les deux cas d'exposition possible du projet AQUIND, le premier autour de la station de conversion, le second à proximité du passage des câbles de tension continu.

Enfin, les résultats de ces mesures sur une infrastructure existante seront extrapolés et mis en relation avec les mesures faites pour le projet AQUIND à l'état actuel, afin d'évaluer la situation future une fois le projet en fonctionnement.

L'étude paysagère

La réalisation de l'étude paysagère a été confiée à une entreprise paysagiste implantée dans le pays de Caux et disposant d'une très bonne connaissance du territoire et de ses paysages.

L'étude paysagère se focalise sur l'environnement de la seule composante du projet visible : la station de conversion.

Phase 1 : Etat initial paysager

Dans un rayon de 2km autour du poste existant de Barnabos, l'étude paysagère a pour objet de décrire le paysage existant, les séquences, et les sensibilités paysagères.

Cet état initial paysager s'appuie sur des photos, des cartes, des descriptions et une analyse de prises de vue aériennes.

Phase 2 : Evaluation de l'impact paysager de la station et propositions de mesures

L'évaluation de l'impact paysager de la station est effectuée sur la base de modèles types de station de conversion, qui servent d'entrées pour la réalisation de photomontages.

Le dossier d'évaluation comporte des insertions photographiques du projet et une étude de visibilité de la station de conversion (sans limitation de périmètre).

En partant de l'évaluation d'impacts, des mesures paysagères seront proposées afin d'atténuer les incidences. Ces mesures peuvent être de type plantations, merlons et remblais, choix de couleurs, jeux de perspectives... Des photomontages avec les mesures d'atténuation seront réalisés.

L'étude hydrogéologique (eaux souterraines)

Le projet traverse plusieurs périmètres de protection de captage (câble et station de conversion). De plus, des contextes sensibles sont traversés (vallée de la Scie, aquifères crayeux exploités pour la production d'AEP). A ce titre, il est probable qu'un avis d'hydrogéologue agréé soit demandé par la Police de l'Eau.

L'étude hydrogéologique aura pour objectif :

- De proposer une caractérisation hydrogéologique globale de la zone du projet.
- D'identifier les principales sensibilités et les principaux risques.
- Pour chaque risque identifié, de proposer des mesures selon la séquence Eviter – Réduire – Compenser.

L'étude s'appuiera principalement sur les données bibliographiques disponibles, notamment dans le cadre des études liées aux captages. A ce titre, l'ensemble des exploitants de captage ont été contactés et rencontrés.

L'étude hydrogéologique pourra servir de base à un avis d'hydrogéologue agréé.

L'étude hydraulique (eaux de surface)

L'étude hydraulique est focalisée sur la seule composante du projet aboutissant à une imperméabilisation du sol, la station de conversion.

Sur la base des données topographiques, le bassin versant intercepté par l'implantation de la station de conversion sera délimité et ses caractéristiques (surface, pente, longueur, superficie active) seront déterminées.

La superficie active correspond à la surface du bassin versant étudiée qui se rejettera dans le « bassin tampon » de l'installation, qui sert à réguler les débits de rejets d'eaux pluviales.

Cet ouvrage de rétention sera dimensionné par la méthode des pluies. Il s'agit d'une méthode graphique, qui consiste à calculer, en fonction du temps, la différence entre la lame d'eau (hauteur de précipitations) précipitée sur le bassin versant et la lame d'eau évacuée en sortie du bassin.

Cette méthode permet d'estimer le volume d'eau à retenir, en fonction de la superficie active du bassin versant, des données de pluies Météo France (pour une pluie de période de retour décennale) et d'un débit de fuite moyen sur la durée de la pluie.

En l'absence de PLU sur les communes potentielles d'implantation de la station de conversion, le débit de fuite du bassin et la période de retour à prendre en compte pour le dimensionnement seront définis en accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie.

L'étude agricole

L'étude préalable agricole a été confiée à la chambre d'agriculture de Normandie.

Cette étude a pour objectifs :

- de délimiter le territoire concerné par le projet et d'analyser l'état initial de l'économie agricole du territoire ;
- d'analyser les effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole ;
- d'évaluer la suffisance ou l'insuffisance des mesures de réduction et d'évitement ;
- le cas échéant, de proposer des mesures de compensation.

L'étude reprendra les points du décret n°2016-1190 (Article D 112-1-19 du code rural) :

1 Une description du projet et la délimitation du territoire concerné

- Description et justification du territoire envisagé pour l'étude

2 Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné

Etat des lieux de l'utilisation du sol

- Occupation du sol
- Nature des cultures en place sur les 5 dernières années
- Recensement de tous les travaux d'amélioration du sol (drainage, irrigation...)
- Plus-value économique des terres : DPU, quotas, contrats, épandages

Etat des lieux de l'activité agricole

- Recensement des exploitations concernées par le projet et descriptif des structures d'exploitation
- Recensement des filières amont et aval liées aux exploitations concernées
- Perspectives d'évolution de l'économie agricole à 5 et 10 ans

3 Evaluation de l'atteinte du prélèvement foncier permanent et temporaire sur l'économie agricole

- Impacts positifs et négatifs du projet pour les exploitations agricoles
- Impacts pour les filières amont et aval et les emplois
- Evaluation financière des impacts du projet

4 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

- Analyse des mesures d'évitement et de réduction de la consommation d'espaces agricoles prévue
- Analyse des mesures de compensation individuelle prévues
- Analyse globale de la suffisance ou l'insuffisance des mesures par rapport à l'économie agricole

- Le cas échéant, proposition de mesure(s) de compensation agricole collective avec évaluation de leur coût et conditions de mise en œuvre.

L'étude archéologique

L'évaluation des incidences du projet sur le patrimoine archéologique sera effectuée dans le cadre de la procédure dite de l'archéologie préventive, dans le cadre de laquelle un dossier de saisine a été adressé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). La DRAC aura la possibilité de prescrire la réalisation d'un ou plusieurs diagnostics archéologiques, opération qui devront être menées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

NON A AQUIND

Commission Nationale du Débat Public

Madame Chantal JOUANNO - Présidente

244, boulevard Saint-Germain

75 007 PARIS

Gueutteville, le 19 février 2019

RECOMMANDÉ / AR

Madame la Présidente,

Je porte officiellement à votre connaissance la création de l'association NON A AQUIND dont j'ai été élu président. Comme son nom l'indique, notre association a pour objectif de s'opposer au projet privé AQUIND qui porte sur la création d'une interconnexion électrique entre l'Angleterre et la France. Cette association représente l'ensemble des adhérents résidents des communes impactées par le tracé depuis le littoral dieppois (Haute Normandie) jusqu'au poste RTE de Barnabos sur les communes de Gueutteville et Bertrimont (76 890).

La saisine de la CNDP par les sociétés RTE et AQUIND, maîtres d'ouvrage du projet est intervenue le 22 septembre 2017.

Dans le cadre du processus de concertation, la CNDP a pris acte le 6 juin 2018 du bilan présenté par le garant et a chargé celui-ci de [...] *"veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume Uni, "AQUIND"*.

L'auto satisfecit de la CNDP au regard bilan du garant daté du 18 mai 2018 visé ci-dessus m'amène à vous informer que nous contestons vigoureusement la concertation liée à ce projet tant sur la manière dont celle-ci a été conduite que de ses conclusions et formulons par les présentes un recours en annulation sur les fondements développés ci-après :

- La période de concertation d'une durée extrêmement courte n'a pas été organisée avec l'ensemble de communes et organisations impactées par le projet, à commencer par les communes de Varneville Bretteville et Gueutteville qui sont directement menacées par la construction d'une station de conversion sur une emprise de 9 à 15 hectares,

Association "Loi de 1901"

asso.contre.aquind@gmail.com

Place des Deux Ifs

76 890 GUEUTTEVILLE

NON A AQUIND

- Le nombre ridiculement faible de participants aux réunions publiques sous votre égide traduit à nos yeux le cautionnement implicite par la CNDP d'une stratégie déployée par les maîtres d'ouvrage visant à réduire *a minima* leur obligation d'informer en tenant des réunions discrètes qui ont eu pour effet de rassembler le moins d'intéressés possible.

Pour rappel, 79 personnes seulement ont participé aux trois réunions publiques, soit :

- 20 personnes à Dieppe le 28 mars 2018,
- 37 personnes à Bertrimont le 7 avril 2018,
- 22 personnes à Pourville le 26 avril 2018.

Au regard de l'ampleur du projet, de ses conséquences sur les problématiques de santé publique, d'environnement, d'écologie, est-il concevable que la CNDP ne s'interroge pas sur l'inefficacité évidente de la communication mise en œuvre ?

- Un tel simulacre de concertation ayant occulté toute forme de débat contradictoire, les préoccupations essentielles n'ont pas été prises en compte, les populations ayant été purement et simplement tenues à l'écart des véritables enjeux de ce projet.

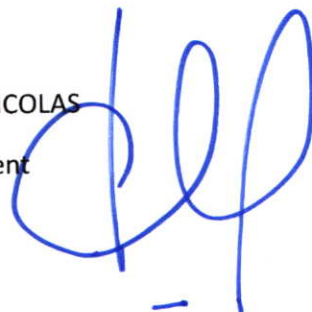
D'un point de vue général, les questions essentielles posées au cours de ces réunions demeurent sans réponses précises, RTE et AQUIND renvoyant systématiquement à des études ou réponses futures.

Dans ce contexte, les citoyennes et citoyens que nous sensibilisons à travers nos propres actions de communication commencent à exprimer colère et incompréhension face à une consultation dans laquelle la CNDP ne semble pas avoir garanti l'impartialité des débats.

En conclusion, je préfère attirer votre attention sur le fait que l'association NON A AQUIND ne se satisfera pas d'une réponse technique visant à dédouaner la CNDP de sa responsabilité face à un problème auquel la population va s'intéresser de plus en plus, notamment par le biais de nos campagnes de sensibilisation aussi bien sur le terrain qu'à travers les media.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Jean NICOLAS
Président



Copie : Mme la Préfète de Seine-Maritime

LA PRÉSIDENTE

Paris, le

14 MARS 2019

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 février 2019, vous m'interpellez sur les conditions de mise en œuvre de la concertation préalable relative au projet d'interconnexion électrique entre la Grande-Bretagne et la France, « AQUIND ». J'ai bien pris note de votre incompréhension et de votre colère face à ce projet, mais je vous précise que la Commission nationale du débat public ne prend jamais position sur les projets qu'elle suit, la loi nous l'interdit. Notre mission est de garantir que la procédure de participation suivie est conforme aux exigences du code de l'environnement.

La procédure de concertation a été menée selon les modalités fixées par la CNDP et M Demolins, le garant. Cette dernière a été proportionnée aux impacts attendus du projet et à l'avancement des études. Ainsi des réunions publiques ont-elles été organisées dans les communes de Varneville-Breteville et de Gueuteville lorsque l'avancement des études de conception a montré que l'impact du projet sur ces communes pourrait être plus important que prévu.

Par ailleurs, conformément à l'article L.121-14 du code de l'environnement le Maître d'ouvrage a engagé une démarche de concertation « post-concertation préalable » et a organisé deux réunions publiques complémentaires, le 10 octobre 2018 et le 11 décembre 2018. Elles ont réuni près de 60 personnes, ce qui est important au regard de la taille des communes concernées et de l'expérience de ces projets. (Cela représentait la moitié de la population municipale pour l'une des réunions).

En ce qui concerne l'emprise du projet de la station de conversion, le maître d'ouvrage indique dans le dossier de concertation qu'elle sera de 6 ha, auxquels s'ajouteront 3 ha pour l'intégration paysagère .

Vous vous étonnez du faible nombre de participants aux réunions publiques. Je puis vous assurer que l'ensemble des outils de communication permettant de mobiliser le public ont été engagés par le maître d'ouvrage sous l'égide du garant (avis de concertation dans la presse, encarts publicitaires d'une demi-page dans la presse locale, bannières publicitaires web, posters annonçant les réunions publiques dans 13 communes, campagne de publicité sur le réseau social facebook, points d'information dans les mairies).

Monsieur Jean NICOLAS
Président de l'association « Non à AQUIND »
Place des deux ifs
76 890 GUEUTTEVILLE

A l'issue de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a pris des engagements importants pour la poursuite du processus de concertation :

Informez le public sur les principaux choix techniques du projet (point d'atterrage, tracé du câble et emplacement de la station de conversion) dès que ceux-ci seront définitifs.

Une communication a été publiée le 26 février 2019 pour annoncer un atterrage privilégié à Pourville et faire un point sur le processus de concertation. Le maître d'ouvrage nous a confirmé qu'il communiquerait dans les prochains mois au sujet du tracé du câble et de la station de conversion.

Mettez en place 3 groupes de travail sur les thématiques de la pêche, du milieu naturel et de l'agriculture, pour impliquer au mieux les parties prenantes,

Ces groupes de travail, initiés en avril 2018 continuent à se réunir afin de suivre les études spécifiques.

Organisez deux sessions de réunions publiques dans les prochains mois

La première session sera organisée une fois que les choix techniques (atterrage, tracés, localisation de la station de conversion) auront été arrêtés. Lors de ces réunions, les premiers résultats des études environnementales et paysagères pourront être partagés avec le public. Les retours du public sur ceux-ci pourront être pris en compte pour la suite du projet.

La deuxième session sera organisée avant le dépôt des dossiers d'autorisations. Lors de ces réunions, les résultats finaux de l'étude d'impact seront partagés avec le public.

Le site internet sera mis à jour régulièrement

Monsieur Laurent Demolins garant de la CNDP est chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur ce projet. Il reste à votre disposition pour tout échange sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Chantal Jouanno



Interconnexion entre la France et le Royaume-Uni

Point général sur le projet : Poursuite des études et de la concertation La variante d'atterrage à Pourville privilégiée

Paris, France, le 26 février 2019.

L'interconnexion électrique proposée par la société AQUIND consiste en une liaison électrique sous la Manche en courant continu. Cette interconnexion nécessite un point d'atterrage sur chaque côte, à partir duquel elle poursuit son tracé souterrain vers un poste de conversion envisagé sur le territoire de la communauté de communes Terroir de Caux, à proximité du répartiteur existant de Barnabos qui a été retenu après des études techniques approfondies par le Gestionnaire du réseau public de transport électrique RTE.

Une étude d'impact environnemental est en cours d'élaboration et le maître d'ouvrage s'est engagé à maintenir un dialogue exemplaire avec le public

La concertation publique a débuté au printemps 2018, sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les premiers échanges sur l'avant-projet et ses différents scénarios possibles ont pu ainsi être consignés et les observations prises en compte. C'est sur cette première base que les scénarios possibles s'affinent progressivement et mèneront à des propositions sur les différentes composantes du projet, fondées sur une analyse multicritères des enjeux techniques, environnementaux et des sensibilités identifiées lors de la concertation.

Conformément à la réglementation, une étude d'impact environnemental est en cours d'élaboration, dont les principes méthodologiques ont été publiés sur le site internet de la concertation. Les recommandations de cette étude permettront d'éviter les impacts, de les réduire voire de les compenser autant que nécessaire.

Les études et la concertation amènent à privilégier un atterrage à Pourville

Les études préliminaires et la concertation avec les usagers de la mer ont montré que l'atterrage à Pourville (commune de Hautot-sur-Mer) est réalisable et de moindre impact, en ayant recours à la technique du forage dirigé.

Une attention particulière devra être portée aux activités touristiques et balnéaires et à la pêche professionnelle, notamment pour les navires pratiquant les arts dormants dans la bande côtière.

Sur la partie terrestre, le tracé est prévu en souterrain, sans aucune ligne aérienne. Aucun travaux en contact avec la zone humide de l'estuaire de la rivière de la Scie et sa biodiversité ne sera envisagé. AQUIND s'attache à la préservation de ce secteur dont le fort intérêt écologique et patrimonial a été soulevé par les premiers diagnostics ainsi que pendant la concertation.



La concertation se poursuit sur l'aire d'étude terrestre

La concertation et le dialogue se poursuivent : le maître d'ouvrage s'est engagé à informer l'ensemble des acteurs concernés de l'avancement du projet.

Des groupes de travail ont été initiés et se poursuivront dans les prochains mois. Ils permettront d'alimenter les réflexions et l'étude d'impact environnemental, pour affiner progressivement le projet.

Ensuite, plusieurs réunions publiques seront organisées en deux temps, afin d'échanger sur les premières évaluations environnementales, puis sur un projet plus abouti.

A l'issue de cette concertation, fort des enseignements tirés, le projet pourra ensuite être soumis à enquête publique dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations réglementaires par la Préfecture de région, prévue en 2020.

Les bénéfices économiques du projet

Les retombées économiques du projet sont estimées à plusieurs milliards d'euros pour la France sur les 25 premières années d'exploitation et plusieurs millions d'euros annuels reviendront directement aux collectivités locales concernées à travers plusieurs taxes.

Environ 250 emplois seront mobilisés en France pendant la phase de construction du projet.

Plus d'informations sur le site internet de la concertation : www.concertation-aquind.fr

Contact Presse : Nicolas Castex / 06 09 58 07 72

A propos de l'interconnexion AQUIND

L'interconnexion électrique développée par AQUIND Ltd. a pour objectif d'échanger de l'énergie électrique en courant continu à travers la Manche, via une liaison sous-marine. Cette interconnexion nécessite un point d'atterrissage sur chaque côte, à partir duquel elle poursuit son tracé souterrain vers un poste de conversion en courant alternatif.

Le projet fournirait une connexion optimale des deux réseaux, et une offre plus compétitive aux consommateurs. Avec une capacité de 2 000 MW, l'interconnexion AQUIND pourrait transmettre jusqu'à 16 000 000 MWh d'électricité chaque année, ce qui correspond approximativement à 5% de la consommation britannique, et 3% de la consommation française.

A propos d'AQUIND Limited

AQUIND Limited est une société britannique qui développe un projet de nouveau câble sous-marin et souterrain en courant continu entre la côte sud de l'Angleterre et la Normandie. AQUIND s'entoure de consultants en ingénierie, planification, environnement, pour une équipe d'environ 100 personnes, au Royaume-Uni et en France.

Plus d'informations sur aquind.fr



Gueutteville, le 16 juin 2019

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous n'ignorez certainement pas qu'un projet industriel dénommé AQUIND cherche à s'implanter sur votre commune, à Gueutteville ainsi qu'à Varneville Bretteville.

Il s'agirait d'une interconnexion électrique entre la France et le Royaume Uni composée de quatre câbles véhiculant 320.000 volts chacun dont le tracé traverserait plusieurs villages en partant de Pourville – Hautot sur Mer et arriverait dans notre campagne à proximité immédiate du poste RTE de Barnabos.

Très concrètement, votre paysage et votre environnement immédiat mais également votre santé se trouvent menacés par la construction d'un complexe industriel sur une dizaine d'hectares de terres actuellement dédiées à l'agriculture (vouées à disparaître...) et comprendrait l'édification de deux bâtiments de 22 mètres de hauteur, 70 mètres de longueur et 50 mètres de largeur sans compter les hectares nécessaires aux installations électriques semblables à celles du poste RTE de Barnabos.

AQUIND est une société anglaise privée qui cherche à développer ce projet à des fins strictement financières et qui n'a aucun scrupule à vouloir vous imposer son projet, parfois jusqu'à user d'intimidation, au mépris de la tranquillité à laquelle nous aspirons tous dans notre belle campagne du terroir de Caux.

L'association NON A AQUIND s'est formée en janvier 2019 et rassemble les villageois bénévoles et dévoués qui s'opposent fermement à ce projet. Ainsi, grâce à un travail de communication que nous allons intensifier dans les prochains mois, les communes de :

1. Pourville / Hautot sur Mer
2. Saint-Aubin sur Scie
3. Bertreville Saint-Ouen
4. Beauval en Caux
5. Belmesnil
6. Biville la Baignarde
7. Tôtes
8. Beautot
9. Gueutteville

NON à AQUIND

concernées par ce projet aussi fou qu'inutile ont déjà pris les devants en se prononçant contre celui-ci par délibération de leur conseil municipal et nous sommes confiants quant aux délibérations à venir de Varneville Bretteville et Omonville. De même, l'Association Syndicale de la Rivière la Scie s'est prononcée contre le projet.

A la différence des autres communes, l'équipe municipale de Bertrimont souhaite vous consulter par voie de référendum local ; c'est son droit. En prévision de ce référendum, nous avons été invités à participer à un débat contradictoire public face aux représentants d'AQUIND sous la houlette du Garant de la Commission Nationale du Débat Public le 24 juin prochain et nous étions prêts à y participer afin de démontrer l'absurdité totale du projet AQUIND. Pour autant, nous avons demandé que ces deux événements (débat public puis référendum) soient raisonnablement proches l'un de l'autre (soit deux à trois semaines) car il n'y aurait que des mauvaises raisons à vouloir différer un choix très simple qui s'exprime par un vote POUR ou CONTRE. Malheureusement, votre mairie ayant imposé un délai totalement injustifié de deux à trois mois entre le débat public et le référendum local, nous avons émis toutes réserves et estimons que le débat ne peut avoir lieu sous cette forme.

Nous avons déjà rencontré les représentants d'AQUIND le 12 avril 2019 en présence du Garant et ces derniers n'ont toujours pas répondu à nos questions essentielles. Cependant, nous savons que AQUIND progresse dans l'opacité et le plus grand secret. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la date du débat public soit proche de celle du référendum. Nous ne contestons pas la prérogative du maire dans son organisation mais dans le cas précis, il n'y a pas de temps à perdre.

Dans ce contexte, nous vous invitons à rester lucides. Notre association estime que ce référendum traduit l'embaras de votre équipe municipale qui a quand même donné le ton en estimant : *"que cette zone ([...] Barnabos) étant déjà moche, je préfère que les bâtiments soient à cet endroit plutôt qu'avoir une pollution visuelle dans un autre endroit de la commune"* (cf Jean-Luc Cornière au journal Paris Normandie – 31 janvier 2019).

Pour tenter de l'emporter, AQUIND promet de l'argent aux collectivités locales. C'est dans ce cadre que Xavier BATUT, député de la 5^{ème} circonscription a été sollicité en vue de faire évoluer la législation afin que AQUIND puisse être financièrement redevable de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) envers la Communauté de Communes.

Chacun en tirera ses propres conclusions ...

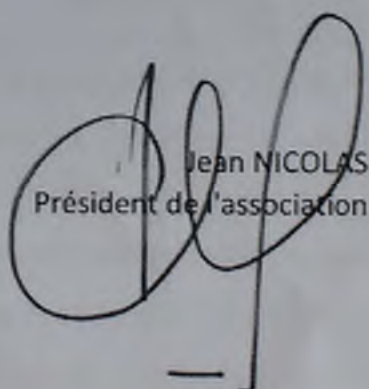
NON à AQUIND

Comme nous nous attachons à le marteler lors de chaque intervention publique, l'argent ne fait pas tout !

En ces temps où les bouleversements politiques mettent en évidence l'inquiétude croissante des jeunes générations face à aux enjeux environnementaux, énergétiques et écologiques majeurs de demain nos élus devront bien mesurer la portée de leurs choix ou de leurs hésitations.

Contrairement à certaines rumeurs, les promoteurs du projet AQUIND n'ont pas gagné d'avance, loin de là. Notre association met tous les moyens en œuvre (avocat, experts, conseils, appuis locaux et nationaux...) pour contrer celui-ci.

Restant à votre entière disposition je vous adresse, au nom de tous les membres de NON A AQUIND, nos salutations dévouées et cordiales.



Jean NICOLAS
Président de l'association

PJ : nos arguments contre le projet AQUIND



AQUIND – UN PROJET

- ✓ Conçu en Angleterre pour l'Angleterre et toujours vivant en plein BREXIT !
- ✓ D'une capacité 2 Gigawatts équivaut à la production de 1.000 éoliennes !
- ✓ Qui se targue d'avoir obtenu l'appellation Projet Intérêt Commun tout comme 250 autres projets en Europe qui ne verront pas tous le jour....
- ✓ Non indispensable ; autrement, celui-ci serait classé projet d'intérêt public
- ✓ Qui arrive après la bataille, distancé par ses concurrents (IFA2, Eleclink)
- ✓ Servant avant tout des intérêts privés totalement étrangers à notre identité et nos préoccupations locales
- ✓ Amorti financièrement en 6 ans soit, sur 25 ans, plusieurs milliards d'euros de profits réalisés sans que la France en partage les bénéfices ... et encore moins notre région !
- ✓ Qui traverse nos villages et le domaine public en imposant ses propres règles
- ✓ Qui fera baisser la valeur de nos biens immobiliers
- ✓ Qui se moque des problématiques de santé publique
- ✓ Ne créant aucun emploi durable
- ✓ Qui contribue à dégradation de l'agriculture, de la pêche et de la biodiversité
- ✓ Qui ose nous parler d'architecture et d'intégration paysagère en envisageant des constructions qui insultent le pays de CAUX

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Seine-Maritime

AQUIND LIMITED
72 rue de Lepage
76100 ROUEN

Bureau des milieux
aquatiques et marins
Dossier suivi par :
Pierre BRARD/mi

Mèl : pierre.brard@seine-maritime.gouv.fr
Mèl : ddtm-stm-bmam@seine-maritime.gouv.fr

Tél. : 02 32 18 95 39

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code
environnement
Interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 76-2019-00698
AEU 76-2019-57

ROUEN, le 13 novembre 2019

Monsieur le Directeur,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 30 octobre 2019
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 76-2019-00698
- date de l'accusé de réception du dossier complet : 06 novembre 2019. Cette date engage officiellement le dossier dans les étapes d'instruction.

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- l'autorisation loi sur l'eau
- l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Votre dossier a été transmis au service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime qui est chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation
Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

COMMUNICATION DU 17 MARS 2020

CORONAVIRUS

A la suite des annonces du Président de la République du lundi 16 mars 2020, la Commission nationale du débat public décide d'appliquer les consignes suivantes :

1 - Aucune réunion en présentiel, quelle que soit sa forme, ne peut se tenir jusqu'à nouvel ordre, ni à la Commission nationale du débat public, ni dans le cadre des débats publics ou des concertations. L'activité de la CNDP, des commissions particulières et des garants se poursuit uniquement sous forme de télétravail ou numérique.

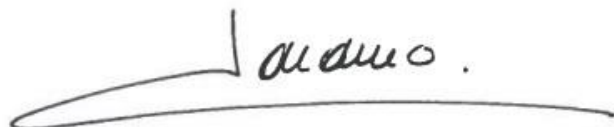
2 - Les membres de la CNDP, les membres de commissions particulières ainsi que les garants.es ne doivent utiliser que les outils "audio", "visio" et numériques dans le cadre de leur travail ou de leurs missions.

3 - La CNDP considère que les concertations ne sauraient se tenir uniquement sous forme numérique. Néanmoins, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, pour les concertations déjà en cours et s'il est établi que leur date de clôture ne peut être décalée, les garants.es veilleront à ce que les modalités de concertation sous forme numérique permettent d'une part de toucher un public le plus large possible, et surtout les publics les plus éloignés de la décision, et d'autre part qu'elles soient un lieu d'échange d'arguments et non un simple recueil d'avis ou d'opinions.

4 - Les débats publics doivent intégrer des modalités de participation en présentiel. Sauf exception, il est privilégié de décaler le calendrier des débats publics. Ces nouvelles modalités seront précisées pour chaque débat par une décision de la Commission nationale. Compte tenu de ce report d'activité imposé par la crise sanitaire que traverse notre pays, les équipes des secrétariats généraux concernées seront, en principe, placées en chômage partiel.

5 - L'urgence le justifiant, toutes les décisions de la Commission nationale seront adoptées, jusqu'à nouvel ordre par consultation numérique. Les restrictions à cette pratique, prévues à l'article 4 du règlement intérieur, sont levées jusqu'à nouvel ordre.

La Présidente



Chantal JOUANNO

Le statut de projet d'intérêt commun (PIC)

1. En avril 2018, le projet d'Aquind a obtenu le statut de projet d'intérêt commun (PIC), conformément au règlement (UE) 347/2013 concernant les infrastructures énergétiques transeuropéenne (Règlement RTE-E). En application de l'article 10 de ce règlement, chaque PIC doit faire l'objet d'une notification à une autorité nationale afin de marquer le point de départ d'une procédure simplifiée et accélérée d'octroi des autorisations administratives. En France, c'est une direction centrale du ministère chargé de l'énergie, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui est compétente pour se prononcer sur cette notification, qu'elle ne peut en principe rejeter que si le projet n'est pas assez mature.
 - Le 19 juillet 2018, le Maître d'ouvrage a notifié le Projet à la DGEC sur le fondement de l'article 10 du Règlement RTE-E.
 - En réponse à cette notification, la DGEC a formulé des demandes de clarification. Les précisions requises ont été apportées fin 2018 et début 2019, étant souligné qu'elles ont été accompagnées de demandes écrites de rencontre, avant et après le dépôt de la notification, qui sont restées sans réponse.
 - Le 17 juillet 2019, une version actualisée et consolidée de la notification a été transmise à la DGEC, suivie de plusieurs relances écrites, le Maître d'ouvrage offrant de répondre à toute préoccupation ou question. Ces courriers sont restés sans réponse.
 - Par courrier du 12 octobre 2019 à destination du Maître d'ouvrage, la Directrice de l'énergie à la DGEC a rejeté la notification, en invoquant le manque d'intérêt économique à développer de nouvelles interconnexions électriques entre la France et le Royaume-Uni ainsi que la circonstance du Brexit.

De façon surprenante, les présidents de Dieppe Agglomération et de la Communauté de communes du Terroir de Caux ont également été destinataires de ce courrier du 12 octobre 2019.

La presse locale en a alors été informée, ce qui a semé une confusion dans tout le territoire et freiné très significativement la concertation avec les collectivités locales.

- Suite à un courrier en réponse transmis à la DGEC le 8 novembre 2019, une réunion a été planifiée avec la Directrice de l'énergie à la DGEC. Initialement prévue pour décembre 2019, elle s'est tenue le 14 janvier 2020.
- Cette rencontre a été suivie par une rencontre tripartite avec la DGEC et la CRE début mars 2020. Depuis, les échanges bilatéraux avec la DGEC et la CRE sont soutenus, avec des réunions tous les 15, 30 ou 45 jours suivant la période et l'actualité du projet, et malgré la situation sanitaire que connaît le pays.

La demande d'investissement et de répartition transfrontalière des coûts

2. Dans le cadre du régime des PIC, le Maître d'ouvrage a saisi l'autorité française de régulation de l'énergie (la CRE) d'une demande d'investissement et de répartition transfrontalière des coûts, sur le fondement de l'article 12 du Règlement RTE-E.. Cette demande a été également soumise aux autorités de régulation des autres principaux pays pouvant bénéficier de l'interconnexion : le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne.

Aux termes du Règlement RTE-E, chaque autorité dispose d'un délai de six mois pour se prononcer sur la demande. En l'espèce, un dossier de demande complet a été déposé auprès de la CRE le 4 septembre 2019. Cette dernière n'a toutefois pris aucune décision à ce jour, de sorte que la demande du Maître d'ouvrage est réputée avoir été rejetée au 4 mars 2020.

Le régime d'exemption

3. En parallèle, le Projet peut bénéficier d'une décision d'exemption à l'application de certaines règles en matière de régulation des infrastructures de transport d'électricité. L'octroi d'une telle exemption au Projet doit faire l'objet d'une décision prise par les autorités de régulation françaises et britanniques (CRE et OFGEM) et, en l'absence d'accord, de l'autorité européenne (ACER) :
 - Dans le contexte du Brexit, les régulateurs français (CRE) et britannique (OFGEM) ont saisi l'ACER en décembre 2017 afin de statuer sur la demande d'exemption présentée par le Maître d'ouvrage.
 - Par une décision rendue en octobre 2018, l'ACER a conclu à la pertinence du Projet au regard des besoins du système électrique. Néanmoins, l'ACER a rejeté la demande d'exemption, invitant le Maître

d'ouvrage à soumettre une demande d'investissement et de répartition transfrontalière des coûts (dans le cadre du régime des PIC, voir point 2 ci-dessus), étant précisé que la décision de la chambre de recours de l'ACER a été annulée par un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne en date du 18 Novembre 2020.

- Le Projet ayant été retiré de la 4ème liste des PIC à compter d'avril 2020, les régulateurs ont invité le Maître d'ouvrage à finalement présenter une nouvelle demande d'exemption.
- Conformément à leurs préconisations, une demande d'exemption a été soumise le 29 mai 2020 aux régulateurs français et britannique, le lancement de la consultation commune CRE / OFGEM sur la demande d'exemption est prévu prochainement.

Il est précisé que l'établissement du régime de régulation (statut régulé / exempté) par les régulateurs (CRE / OFGEM / ACER) est indépendant et décorrélé des autorisations qui feront l'objet de l'enquête publique.